

Fragments pour le portrait d'une absente

La condition féminine en Valais
à travers la presse et
les publications officielles du canton
1870-1880

par
Danielle ALLET-ZWISSIG

Quatrième partie

L'alimentation et son hygiène

Cinquième partie

La vie religieuse

Sixième partie

La vie politique

Quatrième partie

L'alimentation et son hygiène

La presse des années 1870 permet d'entrouvrir la porte du royaume dévolu à la femme: la cuisine. On peut ainsi découvrir le contenu du panier de la ménagère, quelques habitudes alimentaires, certaines recettes, des aspects de l'hygiène et de l'évolution des goûts, ainsi que plusieurs problèmes posés à la consommatrice.

I

Le panier de la ménagère

1. L'alimentation de base

Les mercuriales du *Bulletin officiel* fournissent la liste élémentaire de ce que l'on peut placer avec certitude dans le panier de «la» ménagère, si ce n'est dans le panier de toutes les ménagères, car les textes sont rudes et beaucoup savent alors ce qu'avoir faim signifie¹.

Au marché du 8 janvier 1870, on peut trouver à Sion: des céréales (froment, seigle, orge, avoine, maïs), des légumes (pommes de terre, haricots), un fruit (châtaigne), du beurre frais et à cuire, des œufs, du fromage, du pain (blanc, bis, de seigle), de la viande (bœuf en 2 qualités, veau, mouton en 2 qualités, jambon)².

Cette liste des produits de base de l'alimentation sur le marché séduinois de 1870 est complétée au cours de la décennie par l'adjonction du séret (*sic*), du saindoux, du suif, des noix et des pommes et poires de conserve, et par la désignation de la différenciation de qualité de certaines denrées: trois qualités de bœuf, deux qualités de veau, trois qualités de mouton, trois qualités de fromage: gras, mi-gras, maigre, chaque fromage pouvant être frais ou vieux³.

¹ Le *Villageois* du 15 septembre 1878 donne un sombre portrait de la France voisine: «Sur 37 millions de Français, il en est 6 millions qui ne portent pas de souliers par manque d'argent, 18 millions qui ne mangent pas de viande, 22 millions qui n'ont jamais fréquenté l'école et 29 millions qui ne connaissent pas le sucre».

² *Bulletin officiel* 1870, du 21 janvier, p. 24. Ce marché est bien proche de l'ordinaire... des détenus de la maison pénitentiaire de Sion: en effet, le Département de justice et police met chaque année au concours, par voie de presse, la fourniture de «pain, viande, lait, riz, haricots, farine de maïs, pommes de terre et fromage» (*Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 146 du 21 décembre, p. 4; *Confédéré* 1876, n° 97 du 3 décembre, p. 4) et «beurre fondu» (*Bulletin officiel* 1880, n° 48 du 26 novembre, p. 551).

³ Cette liste est comparable à celle des marchés suisses, publiée par le *Villageois* 1874, n° 4, p. 32, sauf que le marché national propose en plus: schaabziger, café, sucre, pâtes, huile de lin et d'olive, alcool, kirsch, beurre cuit, vins blancs et rouges.

Les mercuriales publiées montrent des différences sensibles dans le prix de certaines marchandises sur les marchés de Martigny-Bourg, Monthey et Sion.

C'est ainsi qu'en juillet 1880, le kilo de pain blanc coûte 45 ct. à Sion et 50 ct. ailleurs. Le porc est à 1 fr. 40 à Sion et à 2 fr. à Martigny-Bourg. A Sion, on trouve du beurre frais à 1 fr. 90 alors qu'on le paie 2 fr. 20 ailleurs. La ménagère sédunoise débourse 3 fr. 30 pour du maïs qu'elle paierait 4 fr. dans les deux autres villes. Dans la capitale, la douzaine d'œufs revient à 60 ct. et ailleurs, à 70 ct., etc. Par contre, le beurre cuit, le suif et les pommes de terre sont plus chers à Sion⁴.

L'alimentation de base apparaît donc peu variée, simple, frugale et dépendant des conditions locales. Viande, fromage et lait entrent, dans notre canton surtout, «pour une part prépondérante dans la nourriture de la population»⁵.

Parmi les denrées de première nécessité qu'il importerait de contrôler plus sévèrement, Alexandre de Torrenté cite «la viande, le pain, les farines boulangères et en particulier le beurre, le saindoux, le suif, l'huile, le riz, le vin, la bière et les eaux-de-vie, sans oublier les eaux potables»⁶.

En 1880, il écrit dans le *Villageois*: «Du lait, du fromage, du beurre, un peu de viande, du bon pain de ménage, du gruau d'orge et d'avoine, des haricots et des fèves, des fruits verts et de conserve constituaient, il n'y a pas longtemps, le fonds essentiel de l'alimentation du peuple suisse»⁷.

Les enfants doivent appliquer à l'«acquisition du pain, du lait, des aliments les plus nécessaires à l'entretien de la famille», le peu d'argent qu'ils gagnent par le tressage de la paille, la cueillette des fruits sauvages, la vente de bois secs ou de pommes de pin et d'autres petites industries⁸.

En janvier-février 1880, on distribue aux nécessiteux de Saint-Maurice (58 familles), en dehors de l'assistance officielle, de la graisse et du lard, du maïs, du riz, des macaronis, du pain, du fromage, du lait, des pommes de terre et des châtaignes, denrées considérées, sans doute, comme de première nécessité⁹.

La soupe paraît être le plat de base essentiel et élémentaire.

A Sion, les 10 et 11 décembre 1879, le thermomètre «marquait en plein jour 15 à 17° au-dessous de 0. On peut aisément se figurer quelle doit être la souffrance des pauvres, mal logés, mal nourris, légèrement

⁴ *L'Ami du peuple* 1880, n° 30 du 25 juillet, p. 4; voir aussi *L'Ami du peuple* 1879, n° 9 du 23 février, p. 4.

⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 39 du 15 mai, p. 2. On trouvera d'utiles renseignements sur l'alimentation des dernières années du XIX^e siècle dans le *Peuple du Valais*, de Louis COURTHON, Lausanne, 1979, Editions de l'Aire.

⁶ *Le Villageois* 1873, n°s 18-19, p. 145.

⁷ *Ibidem* 1880, n°s 19-20, du 20 octobre, p. 148.

⁸ *L'Ami du peuple* 1880, n° 24 du 13 juin, p. 3.

⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 25 du 27 mars, p. 2.

vêtus par cette température à laquelle nous ne sommes pas habitués. Aussi, l'assistance publique vient-elle en aide aux malheureux par des distributions de soupe et de bois»¹⁰.

La «soupe des pauvres», instituée à Sion en décembre 1879, voit défiler alternativement: soupe aux pommes de terre (avec riz et pain), au riz, aux fèves, à la farine, à la polenta, à la bataille¹¹.

Aux aliments de base du marché séduinois, on peut ajouter d'autres produits du Valais, relevés au hasard de la presse.

Les légumes

La culture potagère est du domaine de la ménagère. Evoquant un cours de culture potagère tenu au printemps 1877 dans le canton de Lucerne, le *Villageois* donne ce commentaire: «Voilà encore une branche qui a subi chez nous un formidable mouvement de retraite. Le beau sexe voudra bien pardonner au vilain cette audacieuse indiscretion. Sous Napoléon I^{er}, les annales agricoles signalaient des *jardins modèles* en Valais, à Sion, à Brigue, à Bramois, à Sierre, à Saint-Maurice et à Monthey, en particulier»¹².

Les légumes cités dans les journaux sont les betteraves, les carottes, les choux, les choux gourmands de Liddes, les choux-fleurs, les cornichons, les concombres, les tomates, les courges, les potirons, les laitues, les raves. La plupart de ces légumes sont présentés au concours agricole d'automne 1869, à Sion¹³.

Le chroniqueur regrette que «le chou fin des montagnes et des terres sablonneuses [*ait*] fait défaut ainsi que celui de Bruxelles et les brocoli». Il constate aussi que les «aubergines, les artichauts, les cardons, les salsifis, etc. ont été préterités» (*sic*)¹⁴.

Les radis étaient appréciés: «Il n'y a peut-être pas de légumes plus généralement cultivés que les petits radis roses ou écarlates; il n'y a presque pas de jardins où l'on n'en trouve»¹⁵.

On cultivait des asperges¹⁶.

Le *Villageois* du 17 juillet 1875 donne «à l'usage des dames» la nomenclature des espèces de salades recommandables «en première ligne»: tête de Prince, Gruis, Parisien sucré et tête de Suède.

Il est évident que ces légumes ne constituaient pas l'ordinaire de la table où l'on devait se contenter de légumes dont la conservation était possible (pommes de terre, fèves, haricots, choux, etc.).

¹⁰ *Confédéré* 1879, n° 50 du 12 décembre, p. 2.

¹¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 15 du 21 février, p. 2.

¹² *Le Villageois* 1877, nos 13-14 du 1^{er} août, p. 112.

¹³ *Gazette du Valais* 1869, n° 115 du 6 octobre, p. 3.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 55 du 10 mai, p. 3.

¹⁶ *Ibidem* 1877, n° 37 du 28 mars, p. 4; 1878, n° 55 du 10 mai, p. 3; *Le Villageois* 1874, n° 12, p. 95: recette pour obtenir des asperges monstres dans une bouteille; *Bulletin officiel* 1880, n° 13 du 26 mars, p. 153.

Les fruits

Pour les fruits, les journaux mentionnent en Valais les pommes (dont les pommes d'api et les reinettes), les poires, les raisins, les cerises, les pêches, les abricots, les coings, les prunes et les pruneaux, les melons (qui sont classés dans les légumes), les figues, les amandes, les châtaignes, les grenades¹⁷.

Aux expositions de fruits tenues en septembre 1877 à Sierre, Sion et Martigny figurent des spécimens de fruits de «tous les arbres fruitiers suivants cultivés dans les trois districts: pommiers, poiriers, cognassiers, pêcheurs, pruniers, amandiers et châtaigniers»¹⁸.

Le chroniqueur du *Villageois* du 15 novembre 1878 regrette que le Valais se soit montré «excessivement parcimonieux comme exposant» à l'Exposition universelle de Paris. Disposant «d'un cadre exceptionnellement riche en fruits délicieux», le Valais pouvait exposer, par exemple, «ses noix, ses abricots, ses pêches admirables avec un bon souvenir envers la patrie primitive de ces plantes utiles, nous voulons parler de l'Afghanistan».

Des fraises sont vendues en été par des villageoises¹⁹.

Il faut évidemment ajouter ici tous les petits fruits sauvages, baies, etc.

Les poissons

Les cours d'eau fournissent notamment des truites et des carpes dont l'élevage est recommandé par le *Villageois*²⁰.

Les viandes

A côté des pièces de gros bétail (bœuf, veau²¹, porc, mouton, etc.) la ménagère peut apprêter les produits de la basse-cour dont elle s'occupe elle-même: poules, poulets, chapons, dindes, canards, oies, etc.²² Dans le *Villageois* du 15 septembre 1876, il est conseillé

¹⁷ *Gazette du Valais* 1872, n° 148 du 22 décembre, p. 2.

¹⁸ *Le Villageois* 1877, nos 13-14 du 1^{er} août, p. 97.

¹⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, nos 152 du 24 décembre, p. 1.

²⁰ *Le Villageois* 1878, nos 13-14 du 15 août, p. 84 qui indique qu'en Allemagne du Nord on les accompagne de pommes de terre cuites en robe de chambre [sic].

²¹ Pour le bœuf de Pâques et le veau de Noël, voir plus loin.

²² Voir e.a. *Gazette du Valais* 1872, n° 81 du 14 juillet, p. 3; *Le Villageois* 1872, n° 7, p. 88: recette pour obtenir des œufs pendant les mois les plus froids; 1875, n° 12 du 1^{er} juillet, p. 96: anecdote des oies de M^{me} de C. à S. qui s'étaient enivrées des résidus spiritueux d'une distillerie voisine, etc.

«beaucoup aux dames de la classe que nous convenons d'appeler aisée, habitant la campagne, de s'occuper un peu d'élevage». Et les «dames de la haute société» anglaise sont citées en exemple. La basse-cour rapportera aux dames «honneur et profit»²³.

Les ménagères peuvent aussi profiter des ressources de la chasse. Les discussions au Grand Conseil sur la nouvelle loi sur la chasse, en 1869, évoquent la caille, la bécasse, le chamois, le lièvre, la marmotte, le coq de bruyère, la gélinotte, la grive, la perdrix. Il est interdit, par contre, de tirer les cigognes. La chasse aux grives dans l'Entremont est lucrative et «rapporte plus que celle d'autre gibier»²⁴. «On sait [commente la *Nouvelle Gazette du Valais*] que les grives de l'Entremont jouissent d'une réputation européenne et qu'elles sont le mets favori de Richard Wagner, le célèbre compositeur.»²⁵

Le *Confédéré* du 10 septembre 1880 rapporte l'anecdote des pigeons à la Sarah Bernard, ainsi baptisés par un hôtelier de Loèche-les-Bains pour servir sans déchoir des pigeons «tellement maigres que jamais [il n'aurait osé] [...] les servir à table».

Le 26 mai 1877, il est fait allusion au Grand Conseil à la chasse aux renards, loutres, putois, fouines et martres²⁶. La présence d'ours est signalée en juin 1875 dans la vallée de la Rèche²⁷ et en février 1881 dans les forêts de Saxon, sous la «Pierre-à-Voir» (*sic*)²⁸.

Les sucreries

Les amateurs de douceurs peuvent apprécier le chocolat (dont le chocolat «français de la Compagnie orientale, au caraque vanillé»²⁹), les bonbons, les sucres d'orge, les fondants, les biscuits anglais, les leckerlis de Bâle, les brioches, les meringues, les caramels, les cornets, les gâteaux à la crème, les confitures, les fruits à l'eau-de-vie, etc. Les préparations «au nom de *Coco* et de *Coca*» abondent dans le commerce³⁰.

²³ *Le Villageois* 1876, n^{os} 19-20 du 15 septembre p. 123, A. ELLES, Genève, *La basse-cour et ses habitants*, article dédié aux «chers lecteurs et surtout chères lectrices»; voir aussi *ibidem* 1876, n^{os} 17-18 du 20 août, pp. 105-107.

²⁴ *Bulletin des séances du Grand Conseil* 1869, du 18 juin, pp. 166-168.

²⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n^o 35 du 24 mars, p. 3.

²⁶ *Bulletin des séances du Grand Conseil* 1877, du 26 mai, p. 65.

²⁷ *Confédéré* 1875, n^o 49 du 20 juin, p. 2.

²⁸ *Ibidem* 1881, n^o 8 du 1^{er} février, pp. 2-3. Les restaurants ouvrent un certain éventail de plats: ballerons, saucisses de foie de Francfort, porcs remplis, langues de Zurich, chez M^{me} Meyer, restaurant Valère, rue de Conthey, Sion cf. *Gazette du Valais* 1871, n^o 66 du 4 juin, p. 4; fromages, œufs, radis, sardines, viande salée, salamis au «cabinet de rafraîchissement» de M^{me} Clo-Delapierre, rue de Lausanne, Sion, cf. *Confédéré* 1875, n^o 40 du 20 mai, p. 4; saucisses viennoises avec choucroute, chez M^{me} Tavernier, Sion, cf. *ibidem* 1876, n^o 96 du 30 novembre, p. 4.

²⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n^o 40 du 4 avril, p. 4.

³⁰ *Le Villageois* 1880, n^{os} 17-18 du 20 septembre, p. 144.

A Sion, on peut acheter des glaces «tous les dimanches et fêtes», chez Henri Tavernier, maison Wattenhofer, et «tous les jours» chez Hafer, Café du Casino³¹. M^{me} Tavernier en offre, dès mai 1876, «tous les jeudis et dimanches de chaque semaine, ainsi que les jours de fête»³².

«On trouvera tous les matins à la confiserie de P. Brielmaier, rue de Conthey, des pains fins pour le café, sucre aux fleurs des Alpes pour le rhume, vente en gros pour épiciers: tablettes, poissons, framboises, sirops, caramelle [*sic*] à la crème, sucre d'orge»³³.

Les boissons

Les boissons mentionnées sont: le lait, les vins, le champagne (fabriqué à Sion), les eaux-de-vie (comme le schnaps, le genièvre, la gentiane, le marc), le cidre, la bière, la limonade, les eaux gazeuses (en bouteilles et en siphons), les sirops, les liqueurs (comme la *Fleur des Alpes* ou la *Consolation des veuves*)³⁴.

On boit aussi du café, du thé, de la chicorée. On apprécie le *poiré*, boisson fermentée faite avec des poires³⁵. On connaît l'absinthe et le *magenbitter*; le *coco de Calabre* et la *cerisette*, boissons nouvelles, vendues en poudre, qui reviennent à 1 centime le litre, sont recommandées par la *Société suisse de tempérance*³⁶.

La presse ne précise pas les goûts des dames.

Le *Villageois* recommande le thé de bouts de sapin ou d'épicéa, thé tonique, doux et piquant, et que l'on pourrait exporter³⁷ et le café de grains de soja torréfiés³⁸. Il fait l'éloge du thé de la vallée de Lœtschen: «Pourquoi ne multiplie-t-on pas en le livrant au commerce, cet article important de la cuisine confortable et hygiénique? [...] L'article «Thé» regarde les dames, et c'est au beau sexe que nous recommandons, en particulier, la culture et l'application des plantes indigènes de cette catégorie»³⁹.

³¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 62 du 26 mai, p. 4 et n° 65 du 4 juin, p. 4.

³² *Confédéré* 1876, n° 42 du 25 mai, p. 4; *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 40 du 19 mai, p. 4.

³³ *Gazette du Valais* 1872, n° 135 du 22 novembre, p. 4.

³⁴ *Ibidem* 1869, n° 118 du 13 octobre, p. 3.

³⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 113 du 22 septembre, p. 2.

³⁶ *Ibidem* 1880, n° 60 du 28 juillet, p. 4.

³⁷ *Le Villageois* 1879, nos 18-19 du 1^{er} novembre, p. 150.

³⁸ *Ibidem* 1880, nos 5-6 du 31 mars, pp. 33-37.

³⁹ *Ibidem* 1880, nos 15-16 du 31 août, pp. 125-126; voir aussi *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 76 du 22 septembre, p. 2 et l'*Ami du peuple* 1880, n° 38 du 19 septembre, p. 3.

Les produits importés

A côté des produits du canton, la ménagère peut acheter des marchandises importées: café, thé, sucre, riz, huile d'olive, pâtes, oranges d'Espagne⁴⁰, raisins de Malaga, dattes, moutarde, épices⁴¹, «farine de polente d'Italie»⁴², vacherin de Bulle⁴³, sardines, salamis⁴⁴, «stockfisch» (poisson salé et séché), jambons d'Amérique.

En 1872, on trouve à Sion des viandes d'Amérique chez Ferdinand Crescentino, seul agent pour le Valais, qui offre de la viande de bœuf à 35 ct. la livre par barils d'environ 280 livres et à 38 ct. par barils de 50 livres, ainsi que du porc salé (à 62 et 65 ct. aux conditions précédentes) et du saindoux de première qualité (à 65 et 70 ct. aux mêmes conditions)⁴⁵.

En 1879, le «fameux Corned Boef [*sic*] [...] est déjà très répandu en Suisse»⁴⁶.

M. Bruchez, à Saxon, propose de la conserve fine, des anchois à l'huile de saumure, des olives et cornichons, de la moutarde de Dijon, des tomates, des fruits à l'eau-de-vie, des liqueurs fines en bouteilles, du saindoux pur, etc.⁴⁷.

Les produits nouveaux fabriqués

Les petites annonces vantent des produits nouveaux:

- extraits ou bouillons condensés Liebig;
- soupe Zéa, des usines de Vevey et de Montreux, «agréable, nourrissante, économique; se préparant avec de l'eau et du sel en quelques minutes [...], chez les principaux épiciers»⁴⁸;
- aliment Quillet, Vevey, Paris, la nourriture «la plus fortifiante pour les familles [...] plusieurs variétés de potages [*tout prêts*], au meilleur bouillon gras de viande et une série de mets au lait pour les déjeuners» et que l'on trouve chez Franz de Sépibus, à Sion⁴⁹;
- aliment lacté de Gerber et Cie, à Thoun, recommandé par les médecins pour nourrissons, enfants et convalescents et lait condensé des Alpes, qui remplace le lait ordinaire (dépôt à la pharmacie de Quay, Sion)⁵⁰.

⁴⁰ A 32 fr. les 400 pièces en 1880, *Bulletin officiel* 1880, p. 80.

⁴¹ *Le Villageois* 1874, n° 20, p. 158.

⁴² *Gazette du Valais* 1870, n° 71 du 14 juin, p. 4.

⁴³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 97 du 29 novembre, p. 4.

⁴⁴ *Confédéré* 1875, n° 40 du 20 mai, p. 4.

⁴⁵ *Gazette du Valais* 1872, n° 148 du 22 décembre, p. 4.

⁴⁶ *Le Villageois* 1879, nos 20-21 du 1^{er} décembre, p. 168.

⁴⁷ *Bulletin officiel* 1877, n° 50 du 14 décembre, p. 459.

⁴⁸ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 13 du 12 février, p. 4.

⁴⁹ *Ibidem* 1879, n° 54 du 5 juillet, p. 4.

⁵⁰ *Ibidem* 1879, n° 10 du 1^{er} février, p. 4.

On assiste à une surenchère de réclames pour des produits destinés à remplacer le lait maternel: soupe lactée de Durien, Oettli et Cie, à Vevey⁵¹; farine lactée de Nestlé, à Vevey⁵²; aliment complet pour nourrissons de la Société des usines de Vevey et Montreux «qui ne bouffit pas les enfants» et dont la marque de fabrique représente un homme donnant le biberon à un nourrisson!⁵³; aliment Quillet au lait: «Chaque mère soucieuse de la santé et de la vigueur de son enfant, en fait un usage constant les douze premiers mois»⁵⁴; farine lactée anglo-suisse⁵⁵, etc.

La ménagère peut aussi acheter du lait condensé, produit nouveau [et qui] fait le tour du monde»⁵⁶.

Les lecteurs du *Villageois* sont informés, en 1873, de l'apparition de la margarine: «Ce nouveau beurre est très économique et fort agréable en même temps. [...] On en vend déjà beaucoup à Paris, à Vienne, à Genève»⁵⁷. Cependant, il n'est pas précisé si on en trouve en Valais.

Ces indications, bien éparées et sans doute incomplètes des journaux, sur les nouveautés alimentaires, nous permettent cependant d'entrevoir à cette époque les débuts de deux transformations qui joueront un rôle dans la vie des femmes des générations suivantes, en facilitant dans une certaine mesure le travail professionnel: tout d'abord, les produits préparés feront gagner du temps à la cuisinière et ensuite le remplacement du lait maternel par du lait en poudre ou condensé permettra à la mère de confier à d'autres le soin de nourrir le petit enfant.

Mais il est évident que les ménagères de 1870 ne pouvaient être conscientes de ces bouleversements futurs.

Les habitudes locales

Il n'est pas possible de préciser, d'après les journaux, les cultures ou les habitudes alimentaires propres à tel ou tel endroit, car les indications sont trop fragmentaires. On ne peut que jeter quelques flashes, révélateurs de la médiocrité du choix des produits, limités à l'essentiel.

«La plaine, dans les conditions actuelles, ne peut pas recevoir d'autres cultures que celles du maïs, de la pomme de terre, du blé, des haricots et d'autres plantes annuelles et épuisantes qui absorbent presque tout le fumier sans donner généralement en retour de belles

⁵¹ *Ibidem* 1875, n° 135 du 24 novembre, p. 4; 1879, n° 56 du 12 juillet, p. 4.

⁵² *Le Villageois* 1875, nos 7-8, p. 61.

⁵³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 79 du 5 juillet, p. 4.

⁵⁴ *Ibidem* 1879, n° 55 du 9 juillet, p. 4; n° 64 du 9 août, p. 4.

⁵⁵ *Ibidem* 1879, n° 96 du 26 novembre, p. 4.

⁵⁶ *Le Villageois* 1874, nos 5-6, p. 44; 1876, n° 24 du 20 novembre, p. 167.

⁵⁷ *Ibidem* 1873, nos 23-24, p. 198.

récoltes, malgré la supériorité de notre climat et la haute fertilité de nos terres»⁵⁸.

«L'armailli intelligent de nos alpes a non seulement une poule en réserve pour les dimanches, mais de l'excellente viande salée à son service, du lait de première qualité, de bonnes tartines de prairie [*pré, pri = pâte à fromage qu'on sort de la chaudière avant de la mettre dans le moule*] et de beurre frais non sophistiqués à la disposition des membres de la famille»⁵⁹.

Val d'Illiez: «La Vallée d'Illiez est une de ces terres promises où l'on cultive peu de champs, mais admirablement bien les terres en général. [...] L'abondance du fourrage procure l'abondance des engrais. Tous les blés y sont sarclés et binés avec soin, comme nos champs de pommes de terre et de betteraves»⁶⁰.

Salvan: les habitants «ne vivent guère que du produit de leurs terres, parfaitement cultivées, et le moindre pouce de terrain est utilisé»⁶¹.

Isérables: «En temps ordinaire, cette population vit littéralement de privations et de fatigues. [...] Les habitants d'Isérables sont sobres et simples. Là, point de luxe»⁶².

Val d'Anniviers: «Des coutumes presque patriarcales se sont conservées au sein de cette laborieuse et brave population, propriétaires aisés, possédant les meilleurs vignobles de Sierre, ou pauvres bergers vivant au jour le jour, tous, les femmes comme les hommes se livrent à l'envi aux plus rudes travaux. Aussi peuvent-ils, à bon droit, se glorifier de n'avoir pas un mendiant dans la vallée, et, en effet, si l'on vous tend parfois la main, c'est non pour demander, mais pour offrir, l'un de son pain de seigle, l'autre un verre de vin, qui souvent n'est pas à dédaigner; celle-là quelques fruits, celle-ci une tasse de lait, et tout cela simplement, gratuitement, sans aucune idée de rémunération»⁶³.

«A Vispsterbinnen [*sic*] à 1350 m on trouve un vignoble, le plus élevé sans doute de toute l'Europe, où mûrit le Payen (Heidenwein)»⁶⁴.

Charles-Louis de Bons célèbre:

«Les truites de Sarquène et les grives de Bagnes,

Les crus fins de Sion et ces bonbons exquis

Dont l'art de Pellissier [*Sion*] inonde le pays»⁶⁵.

Le *Walliser Bote* du 3 janvier 1880 évoque le froid sibérien de décembre 1879 et les écoliers de Grächen «mit leichter Kleidung und nicht selten ohne Frühstück».

⁵⁸ *Le Villageois* 1873, n° 11, pp. 89-90, Alexandre de TORRENTÉ, *Assainissement, canaux, barrages, reboisement*.

⁵⁹ *Ibidem* 1878, n° 17-18 du 1^{er} octobre, p. 131, *Les fondations les plus solides de la République*.

⁶⁰ *Ibidem* 1871, n° 6, p. 94, chanoine LUDER, *De l'amélioration de la race bovine*.

⁶¹ *L'Ami du peuple* 1879, n° 35 du 24 août, p. 4.

⁶² *Ibidem* 1881, n° 27 du 3 juillet, p. 2.

⁶³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 54 du 7 juillet, p. 3.

⁶⁴ *Gazette du Valais* 1872, n° 148 du 22 décembre, p. 2.

⁶⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 35 du 24 mars, p. 3, poème de Ch.-L. DE BONS sur Loèche-les-Bains, repris de la *Revue suisse*.

A l'exposition et concours agricole de 1869, Lœtschen se distingue par la seule «collection convenable» de produits laitiers et présente «une magnifique pelote de beurre très bien fabriquée, une petite pelote de beurre fait avec du petit-lait, du fromage de vache, de chèvre et de brebis, des seracs gras et maigres d'une excellente qualité, etc.»⁶⁶

2. Quelques spécialités

Au nombre des «articles purement nationaux» et «qui font partie [du] menu valaisan», Alexandre de Torrenté cite comme «spécialités de la vallée du Rhône»: «le bœuf et le mouton salés, le chevrotin, le ginanzer, le fromage extra vieux, le glacier, l'amigne»⁶⁷.

La raclette

Je ne sais si les termes «fromage rôti»⁶⁸ ou «fromage grillé»⁶⁹ utilisés parfois par la presse désignent alors la raclette. Mais on peut dire, même si l'on ne connaît ni l'auteur, ni la date d'apparition du mot, que le terme *raclette* était connu dans les années 1870. Les journaux l'impriment cependant en caractère italique et l'*Ami du peuple* (imprimé à Fribourg) lui met un accent circonflexe.

Le *Villageois* du 28 février 1875 donne une recette de la fondue au fromage et recommande ce «mets antique» à «nos clubistes à la raclette»⁷⁰.

En juin 1875, la *Nouvelle Gazette du Valais* publie en feuilleton des notes de voyage (août 1874) d'Eugène Rambert, *De Schwyz à Schwyz par Sion*. Aux Mayens de Sion, l'écrivain a l'occasion de déguster le plat national: «Il faut dire que c'était le temps de la *raclette*, saison propice aux gais rendez-vous.

» Si vous m'en croyez, gourmets délicats, vous irez à Sion au temps de la raclette. Les fromages sont descendus de la montagne; on en prend un, gras et fait à point, – c'est à bien choisir que se connaît le talent, – puis on le coupe en deux moitiés égales, dont on promène la tranche sur un large brasier. Quand elle est bien dorée, bien rousse, bien fondante, et pleine d'ébullition, on la *racle* d'un coup rapide de lame de couteau, l'on étend tout ce que le couteau a enlevé sur une mince tranche de pain noir, et voilà la raclette. Chose toute simple et chose exquise! [...] servez chaud, mangez chaud, faites circuler un vin clair, léger, pétillant...»⁷¹

⁶⁶ *Gazette du Valais* 1869, n° 118 du 13 octobre, p. 3.

⁶⁷ *Le Villageois* 1874, n°s 5-6, p. 34.

⁶⁸ *Confédéré* 1871, n° 82 du 8 octobre, p. 4 et n° 150 du 27 décembre, p. 4.

⁶⁹ *Gazette du Valais* 1872, n° 139 du 1^{er} décembre, p. 3, article sur les cabales électorales, «le jour du marché à la ville voisine, on mange saucisson et fromage grillé».

⁷⁰ *Le Villageois* 1875, n° 5 du 28 février, p. 47.

⁷¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 70 du 16 juin, p. 2, Eugène RAMBERT, *De Schwyz à Schwyz par Sion*, août 1874, notes de voyage. A ma sœur M^{me} ***.

On trouve d'autres allusions à la raclette, mais sans description, dans l'*Ami du peuple* du 18 mai 1879 et du 31 octobre 1880.

Le quinancer

Il s'agit d'un produit dérivé du lait. M. Werlen, rue du Collège 2, à Sion, vend du «véritable quinancer, à la crème, très nutritif et au goût tant recherché des amateurs. Etant emballé en boîte, il est facilement transportable»⁷².

Par contre le beurre de petit-lait est «presque inconnu en Valais et ailleurs. A l'exception du Rév. curé de Löttschen qui se livre à cet objet de fabrication [...] nous ne sachions pas que l'on ait tiré parti de la crème du petit-lait»⁷³.

Les escargots

D'après le *Villageois*, les escargots des vignobles sont un «mets éminemment national». Ils sont «recherchés à l'étranger et commencent à former un article d'exportation qui n'est pas à dédaigner pour le Valais où il est assez abondant. Ces derniers temps, la ville fédérale a fait de fortes commandes dans notre canton»⁷⁴.

Selon la même revue, l'«usage d'escargots sur nos tables est de date récente; de l'Allemagne, il s'est répandu dans les provinces françaises de l'Est et de là il a étendu son réseau sur tous les autres départements, vu qu'il supplée avantageusement à l'emploi des huîtres»⁷⁵.

Divers conseils sont donnés aux ménagères sur la préparation des escargots. Il faut leur faire observer une diète rigoureuse et prolongée avant leur utilisation – car les escargots qui ont mangé des «plantes venimeuses» peuvent provoquer des empoisonnements – ou ne leur servir qu'une nourriture parfaitement saine et salubre, ou encore faire un choix d'herbes aromatiques. Les ménagères apprennent aussi que les escargots ne sont «véritablement bons et agréables à manger que dans la saison d'hiver». Elles utiliseront le bouillon d'escargots dans les maladies de poitrine, mais en le coupant, «bien entendu, de manière à faire prédominer le goût du bouillon ordinaire»⁷⁶.

A Sion, on trouvera tous les jours chez Mélanie Schmidt (Pinte des Amis, rue des Portes-Neuves), «des escargots préparés comme aux Capucins, à 30 centimes la douzaine»⁷⁷.

⁷² *Ibidem* 1879, n° 63 du 6 août, p. 4.

⁷³ La crème est obtenue par le refroidissement du petit-lait pendant 12 heures dans des baquets remplis d'eau fraîche. Voir *Le Villageois* 1876, n° 21 du 1^{er} octobre, p. 130; *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 115 du 28 septembre, p. 3.

⁷⁴ *Le Villageois* 1873, n° 4, pp. 38-39.

⁷⁵ *Ibidem* 1875, nos 15-16 du 20 septembre, pp. 114-115.

⁷⁶ *Ibidem*.

⁷⁷ *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 134 du 21 novembre, p. 4; 1877, n° 136 du 16 novembre, p. 4; 1878, n° 135 du 15 novembre, p. 4.

Les écrevisses

Elles sont très appréciées. Le *Confédéré* du 19 novembre 1880 signale la présence en Valais d'«individus, la plupart étrangers, qui pratiquent en grand la pêche des écrevisses [...] si l'on n'y met ordre, bientôt nos cours d'eau seront dépeuplés d'écrevisses [...]».

3. Jours de fêtes et occasions particulières

Les élections

La semaine qui précède les élections, «le jour du marché, à la ville voisine, on mange saucisson et fromage grillé. Le jus de Bacchus coule à grands flots. Le schnaps sort à glouglous pressés du baril et de la mère-jeanne. On peut s'enivrer sans payer»⁷⁸.

Il est de rigueur «pour les candidats sérieux qui se respectent et qui respectent le public, d'offrir à celui-ci pendant une semaine au moins avant le grand jour de la noce électorale, la croustille traditionnelle, et puis du veau de Noël et des jambons du pays. A titre de dessert, on envoie des caissons de cigares et du vin fin avec des bâtonnets ou des lekerlés [*sic*] de Bâle»⁷⁹.

Noël

Il a été fait allusion au «veau de Noël», mais était-ce une tradition généralisée? La presse ne le dit pas.

Il semble que Noël s'accompagne surtout de douceurs. Dans la *Gazette du Valais* du 22 décembre 1872, le confiseur Brielmaier, à Sion, offre un grand choix de «confiseries propres à être offertes en cadeaux». Henri Ribordy (maison Héritier, Grand-Pont, Sion) propose des bonbons fins, fondants assortis, chocolat fin, dattes, noisettes, amandes, raisins de Malaga, oranges, figues et fruits confits⁸⁰ et des biscuits anglais, terrines de foie gras, leckerlis de Bâle⁸¹ Aloys Calpini fils, ouvre à Sion, rue de Conthey, à la fin de 1880, un «magasin de confiserie-pâtisserie fine et ordinaire: Grand choix de surprises pour cadeaux de Nouvel-An»⁸². En décembre 1881, il recommande ses «spécialités de bonbons fins et de sujets pour arbres de Noël»⁸³.

⁷⁸ *Gazette du Valais* 1872, n° 139 du 1^{er} décembre, p. 3.

⁷⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 131 du 3 novembre, p. 2.

⁸⁰ *Ibidem* 1881, n° 99 du 14 décembre, p. 4.

⁸¹ *Confédéré* 1881, n° 99 du 10 décembre, p. 4.

⁸² *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 103 du 25 décembre, p. 4.

⁸³ *Ibidem* 1881, n° 100 du 17 décembre, p. 4. Henri RIBORDY, de son côté offre «des bougies pour arbre de Noël», *ibidem* 1881, n° 99 du 14 décembre, p. 4.

Depuis 1864 environ, les garçons et les filles pauvres de Sion reçoivent alternativement un vêtement complet, confectionné par les dames et demoiselles et distribué devant un arbre de Noël. Chaque enfant reçoit aussi une *torche* et un almanach⁸⁴. C'est le curé de la ville qui offre ces torches⁸⁵.

A Martigny, les boulangers avaient l'habitude d'offrir des gâteaux à leurs clients, au commencement de l'année. Dès Noël 1878, ces commerçants décident de remplacer ces gâteaux par un don de quelques centaines de livres de pain au comité de bienfaisance de la commune⁸⁶. A Noël 1879, 500 livres de pain sont ainsi mises à la disposition de pauvres de l'endroit⁸⁷.

A Saint-Maurice, à la Noël 1880, «un généreux boulanger [...] a abandonné au profit des indigents toute une fournée de pain»⁸⁸.

Par là, on peut conclure que dans le Valais des années 1870, le souci de bien des ménagères, à Noël, était sans doute plus celui de mettre quelque chose sur la table que d'hésiter sur le choix du menu...

Pâques

Les restrictions imposées par le Carême sont très sévères: interdiction de faire usage d'aliments gras, sauf dispense accordée par les curés aux personnes qui «croiraient avoir des raisons» d'en consommer.

En vertu d'une faculté spéciale reçue de Rome, le diocèse est autorisé à «faire gras» le samedi, excepté les samedis de l'Avent, des Quatre-Temps et des Vigiles. «Le Souverain Pontife exhorte ceux qui feront usage de cette dispense, de faire d'autres bonnes œuvres et quelques aumônes»⁸⁹.

L'usage des œufs est interdit tous les vendredis de Carême ainsi que le samedi de la semaine sainte. Est-ce pour cette raison qu'apparaissent les «œufs de Pâques»? En tout cas, les ménagères peuvent trouver alors à la pharmacie de Quay, à Sion, de «très jolies couleurs non vénéneuses» pour teindre «les œufs de Pâques»⁹⁰.

⁸⁴ *Ibidem* 1879, n° 105 du 27 décembre, pp. 2-3; 1880, n° 104 du 29 décembre, p. 2; *L'Ami du peuple* 1879, n° 2 du 5 janvier, p. 3; *Confédéré* 1880, n° 53 du 31 décembre, pp. 2-3.

⁸⁵ *Confédéré* 1874, n° 104 du 27 décembre, p. 2; *L'Ami du peuple* 1880, n° 2 du 11 janvier, p. 2.

⁸⁶ *Confédéré* 1880, n° 3 du 16 janvier, p. 2.

⁸⁷ *L'Ami du peuple* 1879, n° 2 du 5 janvier, p. 2. A la même date, les habitants aisés de Malters, Lucerne, font don aux pauvres à l'occasion de Noël de 1000 bons de lait. *Ibidem*.

⁸⁸ *Ibidem* 1880, n° 2 du 11 janvier, p. 2.

⁸⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 19 du 14 février, supplément, *Lettre pastorale pour le Carême* de Mgr JARDINIER.

⁹⁰ *Ibidem* 1878, n° 44 du 14 avril, p. 4; 1880, n° 23 du 20 mars, p. 4; *Confédéré* 1880, n° 12 du 20 mars, p. 4.

L'expression «œufs de Pâques» se retrouve dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 26 août 1877, dans des stances que Ch.-L. de Bons consacre à la naissance d'un deuxième garçon chez M. et M^{me} C. et dans l'*Ami du peuple* du 20 avril 1879 où l'augmentation d'impôts de 166 millions de marks en Allemagne est dérisoirement comparée à un «splendide et riche œuf de Pâques» préparé à l'Allemagne par le prince Bismarck.

S'il n'est fait aucune mention dans les journaux du lapin de Pâques, par contre, on parle alors de bœuf ou de vache de Pâques⁹¹.

A Pâques 1875, les bouchers de Sion régalaient le public avec une génisse de trois ans appartenant à la «petite race tachetée» d'Hérens (au conseiller Pierre Rong, d'Evolène) et pesant sept quintaux de viande nette⁹².

Les pique-niques

Il semble que le pique-nique des années 1870 répond à la définition donnée par Littré, soit un «repas de plaisir où chacun paye son écot, et qui se fait soit en payant sa quote-part d'une dépense de plaisir, soit en apportant chacun son plat dans la maison où l'on se réunit». C'est du moins ce que l'on peut conclure de la description d'Eugène Rambert, en 1874: «Le mot pique-nique passe de bouche en bouche et de mayen en mayen. Une heure après, chaque famille s'établit sur l'herbette, avec son dîner, au lieu du rendez-vous. Ce qui doit être mangé chaud est apporté dans la casserole. Les messieurs ont soigné la question des vins et l'ont bien soignée. Ils président à la dégustation; les dames servent à manger, et chacun partage avec tous. Au dessert commencent les jeux et les chansons, qui ne cessent le plus souvent qu'au moment où une montre indiscreète fait découvrir qu'il est six heures. Alors les ménagères démêlent leur butin; on se sépare lentement, et chacun s'étonne, après ces noces de gamache, de trouver à la maison un souper servi»⁹³.

Les ensevelissements

Peu d'informations sont données sur ce sujet. En Anniviers, on garde précieusement le fromage que l'on sert à cette occasion.

D'après le *Confédéré* du 28 novembre 1875, à Sion, un «usage suranné impose à la population» des offrandes de pain et de cierges, contre lesquelles s'insurge le journal: «L'on sait déjà que les ensevelisse-

⁹¹ Cette coutume ne semble pas propre au Valais, puisqu'on apprend qu'«aux approches de Pâques, il est d'usage à Porrentruy de promener dans les rues de la ville un bœuf gras, annonce appétissante de la fin du carême», cf. *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 41 du 6 avril, p. 3; d'autre part, le *Villageois* situe cette habitude aussi en Angleterre: «Un boucher anglais, en disséquant une de ses reines de Pâques, a constaté qu'elle avait deux cœurs», cf. *Le Villageois* 1875, n° 12 du 1^{er} juillet, p. 95.

⁹² *Le Villageois* 1875, n°s 9-10, p. 73, *Notre bœuf et notre reine de Pâques*; *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 43 du 29 mai, p. 3; 1875, n° 38 du 28 mars, p. 4; *Confédéré* 1875, n° 26 du 1^{er} avril, pp. 2-3.

⁹³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 69 du 13 juin, p. 2, Eugène RAMBERT, *op. cit.*

ments sans ce surcroît de dépenses sont très onéreux chez nous». L'assemblée primaire avait bien décidé quelques années auparavant la suppression de ces offrandes mais personne n'ose «prendre l'initiative d'une mesure énergique pour mettre fin à un abus, préjudiciable aux familles pauvres». Souhait est fait que le conseil municipal donne l'exemple aux autres communes du canton.

II

Hygiène alimentaire et évolution des habitudes

La méconnaissance des règles élémentaires de l'hygiène alimentaire semble un fait généralisé dans les années 1870.

Le phénomène n'est pas propre au Valais. A la réunion de la Société suisse d'agriculture, tenue le 30 octobre 1878, le forestier Meisel, d'Aarau, présente un rapport sur l'alimentation du peuple. L'orateur reconnaît que la population méconnaît la valeur relative des substances alimentaires, et il pense qu'«il est à désirer que nos ménagères et nos filles se familiarisent un peu mieux que du passé avec ce domaine dans lequel elles président, en général, aux destinées de la famille»⁹⁴.

Alexandre de Torrenté constate: «On n'applique guère à la cuisine les règles de l'hygiène. L'hygiène est l'art de conserver la santé et on ne fait rien pour s'initier à cet art et y initier les cuisinières»⁹⁵.

Aucun cours de cuisine ne figure au programme de l'école obligatoire⁹⁶. Cependant, en 1880, des leçons d'économie domestique sont ajoutées au programme des études, suivies par les élèves de l'Ecole normale des institutrices «avec beaucoup d'intérêt». Elles leur ont appris à connaître «les principaux soins à prendre sous le rapport des aliments, de l'hygiène et enfin de ceux à donner aux jardins potagers»⁹⁷.

La presse est sans doute sensible à cet état de fait puisqu'elle recommande la lecture de certains ouvrages, donne aux lectrices des conseils pratiques, dénonce les mauvaises habitudes et se fait l'écho de demandes de création de cours obligatoires d'éducation culinaire et d'hygiène domestique dans les écoles.

1. Ouvrages culinaires, recettes, équipement ménager

Quelques ouvrages sur l'art culinaire (rares, il est vrai), sont signalés aux lectrices, à côté de revues féminines consacrées surtout à la mode et qui donnent aussi des recettes.

A la librairie Galerini, à Sion, on peut trouver en 1872 *La bonne cuisinière*, de Rytz (un fort volume cartonné à 4 fr.); *La cuisinière de la campagne et de la ville*, d'Audot (3 fr.) et *La parfaite cuisinière*, de Mademoiselle Madeleine (3 fr. 50)⁹⁸.

⁹⁴ *Le Villageois* 1879, n^{os} 16-17 du 5 octobre, p. 129, *L'alimentation du peuple*.

⁹⁵ *Ibidem* 1875, n^{os} 21-22 du 30 novembre, p. 172, Alexandre DE TORRENTÉ, *De la conservation des vivres, soit des aliments*.

⁹⁶ Sur l'éducation culinaire, voir *Annales valaisannes*, 1987, pp. 51-57.

⁹⁷ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1880, Département de l'instruction publique, p. 39.

⁹⁸ *Gazette du Valais* 1872, n^o 44 du 14 avril, p. 4.

En novembre 1876, X. écrit que «depuis quelques jours, plusieurs de nos ménagères ont en mains un nouveau livre de cuisine dont nous entendons dire grand bien»: *Les Recettes de ma tante. Cuisine bourgeoise de la Suisse romande*, de M^{me} Dupertuis (vol. in 12°, cart. 3 fr. 50). Les «manuels de la cuisinière en usage chez nous sont ou trop français ou trop allemands, et il nous fallait quelque chose qui répondit à nos habitudes. [...] La préface [...] pleine d'excellents conseils et de judicieuses observations à l'adresse de nos jeunes dames prouve que [M^{me}Dupertuis] saurait écrire autre chose qu'un livre de cuisine»⁹⁹.

La Nouvelle Gazette du Valais recommande, en 1878, à «toutes les mères de famille, cuisinières et ménagères, et enfin à tous ceux qui savent allier l'hygiène à une bonne alimentation» la lecture du *Dictionnaire de la science culinaire*, de Joseph Favre, de Vex, «œuvre d'une utilité incontestée»¹⁰⁰.

Le *Walliser Bote* vante le «sehr bequemgemacht durch den soeben in der Trüb'schen Buchhandlung in Zürich erchieneu neuen, originell, bequem und praktisch eingerichteten *Schröter's Haus- und Küchenkalender*. [...] Es befinden sich darin Tabellen zu bequemer Aufnotierung aller Ausgaben, sowie aller Küchen- und Kochnotizen. Ferner: Küchenzettel für jede Woche des Jahres, der die oft lästige Frage: Was sollen wir denn heute kochen? geantwortenhilft. Jede Hausfrau und jeder Ehemann wird Schröter's ... bewillkommen. Preis, 80 ct.»¹⁰¹.

La presse ne donne que rarement des recettes culinaires¹⁰². On notera, par exemple, la recette de la *Zuppa Solférino*: battre 4 œufs frais, ajouter une bonne chopine de crème, la 5^e partie d'une livre de beurre, sel, poivre. Battre avec une cuillerée de bois en y versant peu à peu assez de farine pour en faire une pâte un peu solide. Former des boulettes rondes ou ovales, rouler dans la farine, faire frire sur un feu ardent dans du beurre ou de l'huile fine. Mettre les boulettes dans la soupière et verser dessus du bouillon dégraissé¹⁰³.

Le *Confédéré* du 28 décembre 1876 donne une recette pour confectionner du pain chez soi, et le *Villageois* du 29 février 1876, pour fabriquer du vinaigre de pomme. «Remplir aux 3/4 un tonneau de pommes passées au foulon, compléter par de l'eau bouillante et exposer au soleil pendant une quinzaine de jours (à 15-25°). Après disparition de l'écume, filtrer à travers un linge et remettre dans le tonneau (ayant déjà contenu du vin ou du vinaigre) bouché ensuite hermétiquement. Mettre le liquide en bouteilles quand il est clarifié».

⁹⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 140 du 24 novembre, pp. 2-3.

¹⁰⁰ *Ibidem* 1878, n° 54 du 8 mai, p. 3. Voir aussi *Confédéré* 1878, n° 20 du 17 mai, p. 1; *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 111 du 18 septembre, p. 3.

¹⁰¹ *Walliser Bote* 1880, n° 48 du 27 novembre, p. 4.

¹⁰² Sur les habitudes alimentaires des Valaisans à la fin du XIX^e siècle, voir Louis COURTHION, *op. cit.* p. 99.

¹⁰³ *Confédéré* 1872, n° 3 du 11 janvier, p. 3.

La recette de la fondue au fromage donnée par le *Villageois* du 28 février 1875 propose une «ration minimum ordinaire de trois convives»: «Prendre 12 œufs, 2 livres de bon fromage et 1 livre de beurre frais. Battre avec soin les œufs, couper mince le fromage, placer le tout sans oublier le beurre dans une casserole, remuer vivement le mélange à placer sur un feu ardent jusqu'à épaississement convenable. Ajouter du sel selon la qualité du fromage et dans tous les cas une forte portion de poivre qui est un des caractères positifs de ce mets antique. Servez sur un réchaud, faites apporter le meilleur vin qu'on boira rondement et on verra merveille [...].»

Pour une compote de raisins, faire fondre du sucre dans une proportion d'un kilo par litre d'eau à une quantité relative de raisins égrappés. Lorsque le sirop est propre et réduit au *petit boulet*, on y verse les graines de raisins de muscat ou chasselas; laisser cuire, selon la maturité, de 5 à 10 minutes.

Avec cette même compote, on fait des tartes exquises en préparant un feuilletage abaissé et couché dans un cercle à flanc sur plaque; garnir de compote et faire cuire dans un four chaud à sa base.

La confiture de raisins se traite comme celle de groseilles.

La gelée de raisins est «une des plus riches que l'on puisse offrir aux convives du sexe élégant: choisir des raisins verts n'ayant pas atteint la maturité, écraser ou presser les graines et passer le jus à travers un tamis. Concasser du sucre dans une proportion de 500 grammes par litre de jus, faire fondre sur le feu le tout ensemble, et, après 3 minutes d'ébullition, pendant lesquelles on aura écumé la gelée, retirer la bassine. On dépose alors la gelée dans de petits pots en verre, que l'on recouvre selon la règle»¹⁰⁴.

La *Nouvelle Gazette du Valais* donne une recette pour fabriquer une bonne piquette de façon simple et rapide: on laisse fermenter dans un tonneau le raisin avec le moût. En février-mars, on soutire le vin et on le remplace par une égale quantité d'eau sucrée à raison d'un quart de livre de sucre par pot (1,5 litre). On obtient ainsi rapidement un «petit vin clair, sensiblement gazeux, très agréable au goût et très salubre. On peut renouveler l'opération jusqu'à 4 fois, en augmentant chaque fois la quantité de sucre. Cette piquette mélangée à un quart de bon vin rouge donne une boisson bien supérieure à tous les vins ordinaires dits de France»¹⁰⁵.

Nos ménagères trouvent aussi quelques conseils pratiques pour produire ou confectionner des aliments. Ainsi, pour produire des œufs pendant les mois les plus froids de l'année, il faut chauffer les poulaillers et nourrir les volatiles de sarrasin et de différents débris de viande ou d'os de boucherie pilés¹⁰⁶.

¹⁰⁴ *Ibidem* 1880, n° 45 du 5 novembre, p. 3.

¹⁰⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 88 du 29 octobre, p. 2 et 1880, n° 28 du 7 avril, p. 3.

¹⁰⁶ *Le Villageois* 1875, n° 7, p. 88.

Pour séparer le beurre, il faut mettre dans la baratte «quelques gouttes de vinaigre ou bien d'eau-de-vie»¹⁰⁷.

Les indications sur les appareils ménagers sont peu nombreuses, reflet, sans doute, de la rareté de ces derniers.

À côté des potagers à bois, la ménagère peut être tentée d'acheter un potager économique à pétrole, recommandé par G. Helbling, de Zurich, dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 11 juin 1876. Le 22 septembre suivant, un poème de Ch.-L. de Bons cite parmi les achats de la Saint-Martin: «les fourneaux de fer à tort nommés *économiques*»¹⁰⁸.

La *Nouvelle Gazette du Valais* consacre, en octobre 1877, un texte à divers articles français exposés à Fribourg, notamment un batteur pour les œufs à la neige et pour la mayonnaise et l'«ami de la ménagère, remplaçant 8 outils différents et avec lequel on peut retirer les plats du four sans se brûler les doigts, faire manœuvrer les marmites et les casseroles, ouvrir les boîtes de conserves, planter un clou, l'arracher, aiguiser les couteaux, etc.»¹⁰⁹

Le *Walliser Bote* donne divers conseils sur l'utilisation d'un «Schnellbrater»¹¹⁰ dans un article intitulé *Un avantage essentiel pour nos ménagères*. On y recommande une braisière rapide au couvercle hermétique et dont le double fond de fer-blanc contient de l'amiante. La viande, qui n'a pas besoin d'être un rôti, peut y être déposée simplement avec du sel et du poivre sans autre ingrédient et aussi sans graisse ni beurre. La chaleur se répand rapidement et de façon égale et la viande est rôtie aussi bien en haut qu'en bas sans qu'on doive la retourner ni l'arroser. La ménagère peut vaquer alors à n'importe quel autre travail sans devoir porter au rôti son attention anxieuse afin qu'il ne brûle pas. Dans les deux tiers du temps requis ordinairement, le rôti savoureux et succulent peut faire honneur aux tables les plus fines. Que pas la plus petite odeur de rôti ne se fasse remarquer est la preuve qu'avec cette méthode les éléments nutritifs (qui autrement disparaissent en vapeur d'eau) demeurent dans la viande.

L'article met aussi en évidence l'économie de combustible. D'autre part, la volaille peut aussi être apprêtée de cette façon: de même les pommes de terre ne nécessitent pas d'adjonction d'eau. On peut cuire en même temps que la viande des pommes de terre, du riz, de l'orge mondé, des pois, etc. et réaliser ainsi une économie de temps, de travail et de combustible. Comme il n'est pas nécessaire d'avoir de notion culinaire pour utiliser cette braisière, les lecteurs célibataires peuvent aussi l'utiliser.

À lire les journaux, on n'a pas l'impression que la ménagère de 1870 devait succomber sous le poids des tentations dans le domaine de l'équipement ménager...

¹⁰⁷ *Ibidem* 1877, n^{os} 21-22 du 10 décembre, p. 175.

¹⁰⁸ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n^o 113 du 22 septembre, p. 3.

¹⁰⁹ *Ibidem* 1877, n^o 122 du 14 octobre, p. 3.

¹¹⁰ *Walliser Bote* 1880, n^o 16 du 17 avril, p. 3.

2. Conseils d'hygiène alimentaire

Valeur nutritive de certains produits

Le souci d'informer les lecteurs sur la valeur nutritive des aliments est le fait surtout d'Alexandre de Torrenté et du *Villageois*. Il n'est pas question de déterminer la valeur des aliments comme on le fait aujourd'hui. Le mot vitamine n'existe pas encore. Celui de calorie (d'après Littré) ne se rapporte qu'à la «quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau». Le mot protéine (Protein) est dans le *Walliser Bote* du 28 février 1880 dans un article sur le soja et sa culture et qui donne la valeur en protéine, graisse, extraits (Extraktstoffe), cendres, des pois, des lentilles, des haricots blancs et du soja. Mais pour le mot protéine, Litté écrit: «substance qu'on supposait être le radical des substances organiques azotées; l'expérience n'a pas confirmé cette hypothèse». Le terme enzyme date de 1878.

Il est intéressant de citer un texte paru dans le *Villageois* sur la mauvaise habitude des ménagères qui laissent tremper trop longtemps les aliments (viandes et légumes) «et cela parfois des journées entières les unes sans réflexion ou malice aucune», d'autres s'imaginant par là «suivre une excellente recette pour la conservation de leurs comestibles». Lorsque le journal rappelle «les conséquences fâcheuses d'un semblable procédé», il utilise pour les substances nutritives des termes qui nous paraissent aujourd'hui bien vagues et qui nous donnent une idée de l'évolution de la science diététique: «l'eau absorbe les substances les plus déliées et les plus fines des matières alimentaires. Plus l'eau dont on se sert contient de sels, et plus l'activité corrosive est sensible. La chaux de l'eau rend aussi plus «durs à cuire» les viandes et légumes longuement immergés. La plupart des cuisinières savent déjà que les asperges et la salade longuement détremées dans l'eau ou par des pluies persistantes, perdent une bonne partie de la saveur et le cachet de leur finesse naturelle. Pourquoi ne fait-on pas le même raisonnement pour les autres matières alimentaires?»¹¹¹

La diététique commence seulement à revêtir un sens plus large que simplement celui de terme médical concernant la diète.

Il faut dire que le souci de la ménagère de 1870 était souvent plus celui de savoir que manger que de s'interroger sur le comment de la chose...

Les journaux se contentent d'estimer, de façon globale, la valeur substantielle des aliments.

Ce que l'on demande à un produit, c'est d'être à la fois économique et «nourrissant»: «L'alimentation ou pour mieux dire les moyens à employer pour rendre l'alimentation à la fois économique et confortable est un sujet qui préoccupe souvent les ménagères. On vise à l'épargne,

¹¹¹ *Le Villageois* 1876, n^{os} 19-20 du 15 septembre, pp. 123-124, voir aussi *ibidem* 1874, n^{os} 15-16, p. 126.

on veut cependant du substantiel. On a raison; il faut réunir les deux conditions à la fois; car l'économie seule ne remplirait pas le but, si l'alimentation n'était pas en même temps accompagnée de la condition requise pour qu'elle soit nourrissante et appropriée aux besoins de l'hygiène»¹¹².

En 1878, le *Villageois* cite les matières nutritives les plus économiques: viande de boucherie bien grasse, lait, pommes de terre, pois, haricots, seigle, froment, légumes ordinaires, stockfisch.

La valeur nutritive de certains aliments (pain, produits laitiers, café, soja) est mise en évidence.

Le pain

C'est le pain noir de ménage qui est recommandé. Le *Villageois* fustige «la détestable habitude prise récemment dans nos maisons d'acheter chez le boulanger au lieu de fabriquer le pain dans le ménage¹¹³. La consommation du premier est, comme on le sait, beaucoup plus grande et plus dispendieuse que celle de l'autre. Le pain de ménage est à la fois plus nutritif et plus sain. Le grand chimiste Liebig attribue en partie à l'enlèvement du son, une foule de maladies de poitrine et l'abâtardissement successif de l'espèce humaine»¹¹⁴. Il est donc regrettable de voir la classe ouvrière se nourrir «généralement de pain blanc».

Le fait que le *Confédéré* du 28 décembre 1876 publie une recette pour faire du pain chez soi est-il révélateur de la méconnaissance des ménagères à ce sujet?

En 1878, on peut lire dans les journaux qu'il est «surtout regrettable que l'on ne fasse plus comme autrefois du pain de ménage façonné à la maison et dont la propriété, la salubrité et l'emploi économique sont appréciés par les hommes les plus compétents en pareille matière»¹¹⁵.

Le 21 janvier 1880, la *Nouvelle Gazette du Valais* reproduit un article du *Vaterland* sur le pain (qu'approuvera Alexandre de Torrenté dans le numéro du 24 janvier) qui constate l'utilité du pain noir: «La plupart de nos vieux l'ont connu et appliqué depuis des siècles. Le montagnard n'a pas oublié la leçon. L'usage du pain noir épargne chez nous (en plaine) une centaine de francs par ménage. Cette épargne sert à faire des enfants sains et solides, des travailleurs dignes de ce nom dans tous les états qui aiment le plein air. La dépense en pain blanc est avantageusement convertie en litres de lait et de sang»¹¹⁶.

¹¹² *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 39 du 15 mai, p. 2.

¹¹³ Dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 18 août 1878, l'article *Nos filles. Des filles! A quoi bon...!* demandera, entre autres, que l'on apprenne aux filles «à pétrir la farine et à cuire le pain».

¹¹⁴ *Le Villageois* 1871, n° 3, p. 42. *Obstacles aux améliorations agricoles*.

¹¹⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 31 du 13 mars, p. 2; *Confédéré* 1878, n° 11 du 15 mars, p. 2.

¹¹⁶ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 7 du 24 janvier, p. 3.

Le 7 février suivant, Alexandre de Torrenté ajoute notamment, dans un long texte sur le pain quotidien: Liebig «n'a-t-il pas victorieusement établi: *Le peuple le plus fort est celui qui se nourrit de pain noir?* Ce qu'il en reste, c'est la solide constitution et la pratique heureuse des montagnards; ce que l'on remarque hélas en maints lieux de la plaine, c'est l'oubli des préceptes de la sagesse et la misère des classes laborieuses. [...] Le paysan suisse n'a jamais succombé aux indigestions de pain noir et le pain blanc est le compagnon de la misère dans la famille industrielle et agricole. Le pain noir par contre maintient l'équilibre des membres pris dans leur ensemble et de l'estomac. C'est cet équilibre qui entretient *seul* tout l'Etat, le pays de nos amours».

Un article du *Walliser Bote* s'en prend au *Bäckerswindel*, c'est-à-dire au «gewissenlose Treiben vieler Bäcker, die in das reine Roggenmehl noch die Hülsen- (Grisch), Roth- und Maismehl schütten; – dennin der Chemie sind unsere Bäcker wahre Künstler. [...] Das Schwarz- oder Roggenbrod besitzt als chemisch nachweisbar mehr Nahrungskraft, als Weissbrod, insofern nämlich ächtes Roggenmehl genommen wird, welches durch Sieben die schlechteren Bestandtheile verloren hat»¹¹⁷.

Le lait

On donne, d'autre part, des conseils pour tirer le meilleur parti possible du lait: l'*Ami du peuple* du 28 novembre 1880 explique qu'il est judicieux de traire les vaches dans deux seillons, car la première moitié du lait trait est plus aqueuse (et on peut la garder pour les besoins de la ferme) tandis que la deuxième partie est plus riche en principes gras et doit être gardée pour la fabrication du beurre¹¹⁸.

On prend la défense de la valeur nutritive et économique du lait: «Un pot de bon lait [25 centimes] ne vaut-il pas plus, après tout, que trois œufs payés aujourd'hui 30 centimes?»¹¹⁹

Alexandre de Torrenté regrette la disparition du lait, remplacé par des aliments moins intéressants: «Nous ne sommes pas hostiles à l'exploitation rationnelle des laiteries, loin de là notre pensée, mais n'est-ce pas un pernicieux jeu de hasard que ce jeu perfide tendant à faire disparaître de notre *ordinaire* le lait de nos vaches, une des nourritures les plus saines, les plus indispensables, les plus économiques du peuple suisse?

«Que voyons-nous aujourd'hui sur nos tables?

«Généralement des aliments peu salubres et presque exclusivement des excitants. Le pain de ménage est remplacé dans les villes par des brioches et des friandises, dans les villages, par des pommes de terre. L'avoine et l'orge, les haricots, les fèves et les lentilles sont presque exclusivement consacrés aux chevaux et à l'engraissement de nos petits habillés de soie [*les porcs*].

¹¹⁷ *Walliser Bote* 1880, n° 39 du 25 septembre, p. 3.

¹¹⁸ *L'Ami du peuple* 1880, n° 48 du 28 novembre, supplément, p. 2.

¹¹⁹ *Le Villageois* 1877, nos 3-4 du 20 février, pp. 30-31.

«Combien de ménagères connaissons-nous qui échangent les meilleurs produits de la ferme contre toute espèce de fanfreluches, contre la pernicieuse chicorée? C'est une grosse erreur, une déplorable rescription sociale, lorsque la ménagère réduit la ration de lait à ses enfants pour la remplacer par du riz, par du café, par des pommes de terre, par de la *chicorée économique*»¹²⁰.

Par ailleurs, on compare la valeur du lait et du fromage à celle de la viande (cervelas) en calculant la valeur-argent des trois substances d'après leurs propriétés chimiques. Ainsi le lecteur apprend-il que le kilogramme de cervelas a une valeur chimique de 2 fr. 43 et une valeur vénale de 5 fr., alors que le fromage gras a une valeur chimique de 2 fr. 80 et une valeur vénale de 2 fr., tandis que pour le lait, les valeurs sont respectivement de 0 fr. 43 et de 0 fr. 20. L'article conclut que le «cervelas coûte beaucoup plus cher qu'il ne vaut réellement. Le fromage et surtout le lait sont dans le commerce au-dessous de leur valeur réelle»¹²¹.

Le lait est recommandé pour lutter contre la mortalité infantine¹²².

Le café

Le café est présenté comme une «boisson très saine, agréable, fébrifuge et tonique» qui «modère la transpiration et donne au système nerveux une légère animation qui rend le corps capable de supporter de grandes fatigues». Il est donc particulièrement recommandé en été¹²³.

Alexandre de Torrenté célèbre les vertus du café pris modérément, «stimulant précieux pour la vie humaine», qui agit «vertement sur les facultés mentales», combat efficacement la «somnolence du corps et de l'esprit [...] soutient l'homme au milieu de ses épreuves et de ses luttes quotidiennes [...] chasse tout à la fois les mauvaises humeurs et la misanthropie»¹²⁴.

Le soja

Le rédacteur du *Villageois* se fait aussi, à plusieurs reprises, le champion de la culture du soja, que l'on peut consommer comme légume ou comme café, et dont la culture serait possible en Valais.

«J'aimerais encore voir marcher de pair [*avec la confection du pain noir*] la culture de la *soya*, excellent légume, très productif, haricot noir très approprié à notre climat et à notre sol des alluvions du Rhône,

¹²⁰ *Ibidem* 1880, nos 19-20 du 20 octobre, pp. 148-149.

¹²¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 39 du 15 mai, p. 2, article tiré du *Chroniqueur*.

¹²² *Walliser Bote* 1878, n° 42 du 19 octobre, p. 1, article tiré du *Landwirth*.

¹²³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 101 du 25 août, p. 3.

¹²⁴ *Ibidem* 1879, n° 65 du 13 août, p. 3, *Les péripéties du café*.

servant avantageusement non pour remplacer le *moka*, mais recommandable comme surrogat [*sic*] et même à titre d'amendement agréable et tonique, à titre de coupage économique dans l'usage du café au lait»¹²⁵.

Conseils diététiques

La question de l'équilibre alimentaire est parfois aussi évoquée dans la presse: «Ces notions fort utiles n'empêcheront pas la maîtresse du ménage qui a quelque souci de la bourse et de la santé de la famille, de varier rationnellement l'ordinaire des repas de manière à ce que dans chaque menu, un des plats plus léger, plus aqueux que les autres [...] plutôt que le grand plat de résistance, vienne jouer son rôle équilibriste, parce que la pratique nous enseigne l'action bienfaisante d'un mode semblable d'alimentation sur le développement aussi bien que sur l'entretien des forces de l'homme»¹²⁶.

En séance du Grand Conseil du 15 juin 1869, le D^r Carron énumère entre autres facteurs nocifs pour la santé des populations «certains aliments comme les cerises et autres fruits d'une nature froide, une trop grande quantité de fruits à noyaux pas assez mûrs et un régime aqueux et peu substantiel»¹²⁷.

«Parmi les mets les plus indigestes, on cite en particulier l'omelette au lard qui, dans sa physionomie bonasse, cache des traits perfides pour l'estomac»¹²⁸.

Le régime des agriculteurs préoccupe la *Nouvelle Gazette du Valais* en juillet 1878: les hommes qui travaillent manuellement la terre doivent «fuir les boissons échauffantes. Il leur faut manger un pain bien cuit et moins léger que celui des habitants des villes. Les agriculteurs ne devraient boire que peu d'eau pure¹²⁹; lorsqu'ils ne peuvent se procurer un peu de vin pour mêler à leur eau, ils doivent remplacer le vin par quelques gouttes de vinaigre¹³⁰. Quant à l'eau-de-vie, tout paysan qui

¹²⁵ *Ibidem* 1880, n° 11 du 7 février, p. 3; n° 14 du 18 février, p. 3; *Le Villageois* 1880, n° 5-6 du 31 mars, pp. 33-37; *Walliser Bote* du 28 février 1880. D'après ce dernier, le *soja hispida* (du Japon) a été planté en Suisse pour la première fois dans les Grisons en 1877.

¹²⁶ *Le Villageois* 1878, n° 1-2 du 31 janvier, pp. 12-13.

¹²⁷ *Bulletin des séances du Grand Conseil* du 15 juin 1869, pp. 100-103.

¹²⁸ *Le Villageois* 1880, n° 7-8 du 30 avril, p. 63.

¹²⁹ Pour le D^r Petit-Senn, le «grand et peut-être le seul abus enraciné dans nos campagnes, c'est l'usage trop généralement répandu de la boisson piquette emportée dans un tonnelet qui accompagne partout nos cultivateurs. [...] Cette boisson trop étendue d'eau est mauvaise». Le D^r Petit-Senn préfère que cette quantité de vin soit prise pure aux repas: «Si vous ne voulez pas avoir soif, ne buvez pas», conclut-il, en évoquant le cycle: boisson - transpiration - soif. (*Le Villageois* 1871, n° 4, pp. 50-51). De son côté, un médecin allemand, le docteur M. Niemeyer, attribue la principale cause des décès par suite d'insolation au fait que les personnes qui en sont frappées n'ont pu satisfaire leur soif pendant qu'elles étaient exposées à l'ardeur du soleil. Pour lui, dans les marches, il est nécessaire de combattre l'échauffement en buvant de l'eau. (*Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 101 du 26 août, p. 3).

¹³⁰ En été, il faut boire à petits coups et éviter de boire de l'eau vive, mais y mettre un peu d'eau-de-vie ou de vinaigre. (*Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 101 du 25 août, p. 3).

prend l'habitude d'en boire est perdu pour l'agriculture. Les soupes abondantes, les fromages, les légumes, un peu de viande, des fruits, du lard, de l'oignon cru, de l'ail, du sel, du poivre conviennent aux estomacs robustes, habitués aux rudes fatigues du travail de la terre; le cultivateur prendra ses repas à des heures régulières»¹³¹.

Dans un texte sur la nourriture des domestiques, le Dr Petit-Senn approuve la bonne habitude de se reposer pendant la digestion après le repas de 11 h. et il suggère de «faire un bon repas le soir puisqu'on a toute la nuit pour bien digérer. [Il] recommande donc aux agriculteurs de soigner tout spécialement le pot de soupe du soir et de le faire suivre d'autres aliments, car c'est le véritable repas réparateur pour l'homme des champs» à qui il conseille aussi de prendre quatre repas par jour pendant la bonne saison¹³².

Le végétarisme ne semble pas rallier les suffrages de la *Nouvelle Gazette du Valais* qui reprend le 18 août 1880 un article paru dans le *Figaro*. Mistress Kingsford, américaine, «s'intitule une *Végétarienne*. Elle est venue prêcher à l'Académie des sciences et à la Faculté de médecine de Paris le *Végétarisme*. Reçue récemment docteur en médecine à Paris même, elle prétend que l'homme est absolument frugivore. Sa théorie, peu flatteuse pour nous, ferait plaisir à M. Littré. *L'homme, dit-elle, est absolument constitué comme le singe qui ne mange pas de viande. Donc nous ne devons pas en manger*. Voilà un système d'alimentation que la coterie du *Progrès* va, sans doute, préconiser et recommander chaleureusement à ses lecteurs et amis»¹³³.

3. Quelques dangers et mauvaises habitudes dans la cuisine

La presse met parfois les ménagères en garde contre certains dangers et elle dénonce de mauvaises habitudes.

Empoisonnement

Ainsi, la presse rend-elle les femmes attentives aux dangers de certaines poteries vernissées: «Les oxydes de cuivre et de plomb entrent dans la composition des vernis; c'est pour éviter les mauvais effets que les ménagères soigneuses ne se servent jamais d'un vase vernissé sans avoir fait bouillir de l'eau salée, qui dissout les oxydes»¹³⁴.

En 1879, le *Confédéré* signale la présence de nombreuses trichines trouvées en Alsace-Lorraine sur de la viande de porc importée d'Amérique. Or «chacun sait qu'il entre dans notre canton une assez grande quantité de viande de porc d'Amérique, fumées et d'autres»¹³⁵.

¹³¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 81 du 10 juillet, p. 3.

¹³² *Le Villageois* 1871, n° 3, pp. 36-37.

¹³³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 66 du 18 août, p. 2.

¹³⁴ *Confédéré* 1880, n° 25 du 18 juin, p. 3.

¹³⁵ *Ibidem* 1879, n° 1 du 3 janvier, p. 2.

La même année le *Villageois* informe le public de ce que l'Allemagne a défendu l'importation du «Corned boef [*sic*] parce que plusieurs familles ont été empoisonnées par la partie placée près du couvercle et qui s'était imprégnée du plomb de soudure», ce «fameux *Corned boef* qui est déjà très répandu en Suisse»¹³⁶.

Mais que penser de ce «moyen parfaitement sûr» de ne pas être empoisonné par des champignons, donné par le *Villageois* et qui consiste «à les faire tremper durant six heures avant l'emploi dans une solution composée de six cuillerées à soupe de bon vinaigre, de quatre cuillerées de sel et d'un litre d'eau»? Il faut ensuite laver à grande eau et laisser bien égoutter avant de mettre à feu. A cette condition, on peut «prendre toute espèce de champignons, mais il est toujours préférable de rejeter ceux dont l'odeur et le goût sont désagréables, ceux qui changent de couleur quand on les coupe, ceux qui ont un suc à eux propre, laiteux, ceux qui sont vieux ou trop avancés»¹³⁷.

L'on peut aussi s'inquiéter aujourd'hui de l'état de la police sanitaire du bétail, lorsqu'on lit, par exemple, le compte rendu de la séance du Grand Conseil du 19 mai 1874. Alexandre Dénériaz, parlant de cas de péripneumonie gangréneuse, s'indigne: «On a abattu des bêtes malades dans les abattoirs publics, dans des remises à côté des écuries, on défend la vente de la viande des bêtes abattues dans les débits publics, mais on en tolère la distribution aux pauvres.» Le D^r Beck rétorque que «si la viande de l'animal atteint de la maladie est bien cuite, elle ne propage pas la contagion: mais autant que possible, il faut la séquestrer pour ne pas en laisser répandre les miasmes dans les localités et favoriser ainsi le développement de la maladie. Les visiteurs prennent dans leurs habillements de laine les miasmes et les transportent ailleurs, car l'air qui entoure la viande de l'animal malade ne se cuit pas et il est imprégné de miasmes»¹³⁸.

Falsifications et sophistications

Alexandre de Torrenté se bat contre les falsifications qui accompagnent l'apparition de l'utilisation de la chimie dans la production alimentaire et contre la «manie de sophistication»¹³⁹. Il préconise le retour à l'alimentation saine et naturelle pour procurer à l'humanité «bonheur, aisance et santé». Autrefois, les ménages vivaient de manière

¹³⁶ *Le Villageois* 1879, nos 20-21 du 1^{er} décembre, p. 168.

¹³⁷ *Ibidem* 1873, nos 18-19, pp. 159-160.

¹³⁸ *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 19 mai 1874, p. 8. On était alors en pleine querelle, dans le monde scientifique, entre «miasmatisques» et «contagionnistes», ceux-ci plaidant pour la propagation matérielle et vérifiable des microbes par les mains sales, les insectes et les supports infectés, ceux-là invoquant les «vapeurs malignes» dégagées, par exemple, par les marais. Voir Gérard MESSADIE, *Les grandes découvertes de la science*, Bordas, 1988, p. 126.

¹³⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 59 du 23 juillet, pp. 2-3, *Deux mots sur l'alimentation du peuple*.

autonome: «On ne voyait guère de café, de sucre, de pâtes, de chocolat, de bonbons colorés, d'eau-de-vie artificielle, de drogues de tout genre».

Dans le *Villageois* du 30 juin 1878, il écrit que «farines, polenta comprise, vins, bière, vinaigre, tout cela est soumis à des procédés chimiques, malsains sous divers rapports et aussi pernicieux à notre santé qu'à notre bourse»¹⁴⁰.

Il revient à la charge dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 9 juin 1880: «A propos de l'alimentation, on observe de plus en plus que la classe ouvrière, celle en particulier du milieu industriel, se contente de consommations véreuses ou d'articles insalubres et malsains, parfois même de camelottes [*sic*] fort distinguées par un prix exorbitant. Ce régime en honneur ruine la santé, les mœurs et la bourse. L'usage immodéré de surrogats [*sic*] plus ou moins empoisonnés, l'entretien absolu au café, combiné avec le régime vulgaire qui préconise ou pratique une extrême parcimonie dans l'usage du lait naturel, ne sont-ce pas, avec l'alcoolisme, en faveur, autant de causes efficaces, de nos crises morales et matérielles et, par suite inévitables, de la malheureuse fièvre d'émigration qui fait trembler si fort chaque jour les chers enfants du Grütli. La sophistication marche à pas de géant. C'est ainsi que l'on ne trouve guère plus de saindoux pur, de lait pur, de beurre pur, de pain pur, de café pur¹⁴¹ dans le commerce! Et cependant la pratique aussi bien que la science enseignent d'un parfait accord que rien ne remplace l'aliment sain et naturel, aussi cher fût-il, parce que cet aliment sera toujours le plus hygiénique, conforme aux besoins d'assimilation et le meilleur marché parce que cet aliment providentiel seul procure à l'humanité bonheur, aisance et santé»¹⁴².

A plusieurs reprises, on réclame dans la presse un contrôle plus efficace des denrées. Alexandre de Torrenat évoque cette question en 1873¹⁴³ et en 1878 (où il rappelle que pour réussir dans le contrôle «il ne faut pas naturellement publier les jours d'inspection ni prévenir officieusement les droguistes qu'à cette date ils seront honorés de la visite des contrôleurs»)¹⁴⁴. Dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 23 juillet 1879, il se plaint de ce que «durant le Moyen Age et même jusqu'au siècle des lumières, les vérifications des vivres se faisaient plus

¹⁴⁰ La falsification des denrées alimentaires et des boissons est aussi mentionnée dans le *Villageois* 1878, n^{os} 3-4 du 28 février, p. 29; 1879, n^{os} 10-11 du 15 août, p. 85; *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n^o 31 du 13 mars, p. 2; n^o 80 du 7 juillet, p. 3; *Confédéré* 1878, n^o 11 du 15 mars, p. 2.

¹⁴¹ *Le Villageois* du 10 décembre 1877 explique que pour savoir s'il y a de la chicorée dans le café, il faut mettre un peu de café dans une tasse d'eau froide; s'il contient de la chicorée, l'eau deviendra immédiatement colorée, contrairement à une poudre de café pur. Le *Confédéré* du 30 août 1878 publie une petite fable moralisatrice d'Arthur MASSE sur la fabrication du miel avec «du jus de poire ou quelqu'autre eau douceâtre d'une teinte brune jaunâtre».

¹⁴² *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n^o 46 du 9 juin, p. 3.

¹⁴³ *Le Villageois* 1873, n^{os} 18-19, p. 145.

¹⁴⁴ *Ibidem* 1878, n^{os} 11-12 du 30 juin, p. 95, article repris par la *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n^o 80 du 7 juillet, p. 3.

correctement qu'aujourd'hui», par la faute d'une mauvaise surveillance de la police de l'alimentation publique et la multiplication des falsifications sous le prétexte d'une jouissance légale et illimitée des droits inhérents à la liberté du commerce. Et pourtant, Sion avait édicté des règlements sur cette question au XI^e siècle déjà!¹⁴⁵

En septembre 1880, un «consommateur» excédé écrit au *Confédéré*: «Le gouvernement du Valais¹⁴⁶ a nommé naguère une commission chargée de la surveillance et de l'analyse des denrées alimentaires livrées à la consommation; cette commission n'a pas encore, à notre connaissance, donné signe de vie, tandis que les journaux de divers cantons, notamment ceux de Zurich, de St-Gall, de Genève et d'ailleurs constatent de nombreuses sophistications [*sic*] de lait, vins et autres objets de première nécessité. Ce silence de la commission provient-il de son apathie ou de ce que tout va pour le mieux chez nous? C'est ce que les consommateurs ont intérêt à savoir»¹⁴⁷.

Malpropreté

La malpropreté est un danger dénoncé souvent dans la presse qui s'inquiète notamment de la saleté des étables. «Sous le rapport de la propreté, nous avons de grands progrès à faire. Tant riches que pauvres, les étables laissent à désirer», constate Senn dans le *Villageois*¹⁴⁸. Dans la même publication, on peut lire en 1873 que la «fabrication du beurre et du fromage laisse beaucoup à désirer. La propreté et les soins dans la cave sont les deux facteurs qui pêchent surtout par leur base»¹⁴⁹.

C'est aussi l'avis des autorités politiques. Dans le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1869, il est constaté que «la confection des fromages indigènes pourrait être beaucoup mieux soignée»¹⁵⁰ et dans celui de 1874 que la fabrication des produits du laitage laisse «encore beaucoup à désirer»¹⁵¹.

En 1877, le Grand Conseil se préoccupe de la question de l'amélioration de la fabrication du fromage, du soin des bêtes dans les alpages, de l'état misérable de nos montagnes¹⁵².

¹⁴⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 59 du 23 juillet, pp. 2-3, *Deux mots sur l'alimentation du peuple*.

¹⁴⁶ La situation semble alors un peu différente sur le plan local de la ville de Sion, s'il faut en croire un article sur la falsification des denrées alimentaires, paru dans le *Villageois* du 30 juin 1878: «Nous avons vu avec satisfaction, par exemple, le Conseil municipal de notre ville avisant avec intelligence et avec énergie, à diverses mesures d'ordre, de police intérieure et de salubrité publique. Nous sommes évidemment en voie de progrès».

¹⁴⁷ *Confédéré* 1880, n° 37 du 10 septembre, p. 1, article signé *Un consommateur*.

¹⁴⁸ *Le Villageois* 1871, n° 2, p. 23.

¹⁴⁹ *Ibidem* 1873, n° 1, p. 4.

¹⁵⁰ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1869, Département de l'intérieur, pp. 90-91.

¹⁵¹ *Ibidem*, 1874, Département de l'intérieur, p. 39.

¹⁵² *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 22 mai 1877, p. 8; 24 mai 1877, pp. 34-36.

D'après les *Basler Nachrichten*, en 1879, à Sion, «la propreté des rues laisse beaucoup à désirer malgré les apparences confortables du Grand-Pont soit de la rue principale. Les petits tas de fumier, de méchantes étables sombres et peu aérées, à côté des bâtiments fastueux ne sont pas rares dans la capitale»¹⁵³.

En traversant «un grand nombre de nos villages, nous devons l'avouer à la honte de nos cultivateurs, nous sommes littéralement obligés de marcher sur le fumier»¹⁵⁴.

«On observe souvent que le lait tranche facilement, sans cause apparente, ou qu'il provoque chez les jeunes enfants des troubles dans les fonctions des organes de la digestion», commente la *Nouvelle Gazette du Valais* en 1878¹⁵⁵. Aussi est-il recommandé de laver le pis des vaches avant la traite... Pour protéger le bétail contre les mouches, le *Villageois* du 1^{er} août 1877 conseille de laver le bétail avec une décoction de feuilles de noyer.

En Angleterre on a observé que les épidémies de fièvre scarlatine ou de variole étaient en relation directe avec le lait bu par les victimes. Cette constatation fait recommander par le *Confédéré* de «surveiller attentivement les localités d'où nous tirons notre lait et [...] [*d'avoir soin*] si telle maladie contagieuse y est constatée, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour l'arrêter»¹⁵⁶.

On met, par ailleurs, en garde contre le fait de souffler énergiquement dans le pot du lait pour écarter la «peau» et l'empêcher de tomber dans la tasse. Or, «on n'ignore pas que plusieurs maladies contagieuses, entre autres l'angine couenneuse (dyphtérie) [*sic*] se communiquent par des germes imperceptibles, susceptibles d'être transportés par le souffle. Or une personne atteinte de dyphtérie peut parfaitement introduire les éléments contagieux dans le lait [...]. Dans ce cas, les personnes qui boivent le lait, particulièrement les enfants, qui sont plus disposés à ces affections du cou que les grandes personnes, courent les dangers d'être victimes d'une imprudence qui frise pour le moins le manque de savoir-vivre»¹⁵⁷.

Le *Villageois* cite l'exemple de quelques dames anglaises qui ont établi un fonds de 4000 fr. pour décerner des prix, dans chaque classe des beurres et des fromages, aux ménagères des exposants qui obtiennent les premières notes dans les concours. Le journal agricole

¹⁵³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 48 du 14 juin, p. 3.

¹⁵⁴ *Confédéré* 1880, n° 27 du 2 juillet, p. 3.

¹⁵⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 96 du 14 août, p. 2.

¹⁵⁶ *Confédéré* 1880, n° 45 du 5 novembre, p. 2.

¹⁵⁷ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 35 du 1^{er} mai, p. 3, *Une précaution hygiénique qui est en même temps une règle de convenance*, article tiré de la *Feuille d'hygiène de Neuchâtel*.

essaie d'encourager nos ménagères: «Les dames du Valais ont fait leur belle part au dernier concours et ne reculeront certainement pas devant quelques sacrifices pour obtenir du beurre propre et sans tare. Aux dames l'honneur!»¹⁵⁸

Abus divers

Le *Villageois* s'élève vigoureusement contre l'abus de la consommation de sucre. En 1871, Isidore Jacquet s'y plaint de la dépréciation du miel, due pour une bonne part, d'après lui, à l'importation de sucre: «tout nouveau, tout beau; on paie cher ce qui vaut le moins cher, moyennant que ce soit à la mode»¹⁵⁹.

«Il y a quelque chose d'effrayant de faire le décompte des sucres qui se consomment en Valais [*lit-on en 1875*]. Celui-ci consacre à cet article trois fois plus d'argent, proportion gardée de la population que le riche canton de Vaud. Il existe chez nous un abus vraiment abominable à cet endroit»¹⁶⁰. Les préoccupations de l'hygiène s'accompagnent ici du souci de l'équilibre de la balance commerciale.

A la séance du Grand Conseil du 21 mai 1880, le D^r Beck recommande d'examiner «s'il n'y a pas lieu d'introduire et de favoriser la plantation de l'érable à sucre en Valais, dont la position climatique est semblable à celle du pays où cet arbre croît. Nous ne serons ainsi plus tributaires de l'étranger pour le sucre de commerce. Cette proposition est favorablement accueillie par l'Assemblée»¹⁶¹.

Dans le *Confédéré* du 31 décembre 1880, le D^r Beck renouvelle sa suggestion sur la culture de l'érable à sucre et il ajoute, en parlant d'«habitudes récentes et généralisées»: «le sucre était un objet de luxe, il est devenu un aliment nécessaire à la plus pauvre famille. Avec ses associés, le café et le coûteux chocolat, il tend à extirper la soupe nourrissante de l'économie domestique. Une alimentation insuffisante et chère fait prospérer l'industrie étrangère au détriment de la santé et de la richesse nationales»¹⁶².

¹⁵⁸ *Le Villageois* 1872, n° 3, p. 48. La malpropreté des produits laitiers n'est cependant pas l'apanage du Valais. *L'Ami du peuple* du 28 novembre 1880 rapporte qu'«au dernier marché de Lenzbourg, on a découvert que les *matelotes* de beurre de quelques revendeuses contenaient des chignons (!) des pommes de terre écrasées et des raves. Industrie moderne!» «D'après un journal argovien, la fabrication du lait, telle qu'elle est pratiquée actuellement est un vrai scandale. Une ménagère aurait trouvé dans son beurre un paquet de cheveux, une autre a trouvé à l'intérieur du beurre acheté des pommes de terre pilées, une troisième, une moitié de blanc de rave. A Berne, le beurre sent aussi fort que le meilleur Emmenthaler; en été, il est pâteux, gluant, d'un jaune terne». (*L'Ami du peuple* 1880, n° 51 du 19 décembre, pp. 3-4).

¹⁵⁹ *Le Villageois* 1871, n° 2, p. 31.

¹⁶⁰ *Ibidem* 1875, nos 15-16 du 20 septembre, pp. 121-123.

¹⁶¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 47 du 12 juin, p. 3.

¹⁶² *Confédéré* 1880, n° 53 du 31 décembre, pp. 1-2.

«Notre milieu [*remarque Alexandre de Torrenté*] absorbe aujourd'hui plus de sucre, de Java, de Nicotine et d'ammoniac que de *polenta*»¹⁶³.

Certes, reconnaît-il en 1877, «on mange mieux que du passé» mais «il faut bien en supporter les conséquences. On raffole des rosbeefs et des beefsteacks. [...] Au lieu de la bonne et économique soupe de polenta pour déjeuner solidement, c'est le café au lait qui est maintenant à la mode. [...] aujourd'hui, tout le monde veut du gonflé, du caillé, des meringues, du beurre frais de première qualité, des caramels, des cornets, des vacherins, des gâteaux à la crème, etc...»¹⁶⁴

Le *Walliser Bote* du 3 mai 1879 se fait l'écho d'une conférence donnée à St-Gall par le D^r Müller qui croit que la conduite hypocondriaque et agitée des femmes est à imputer, en majeure partie, à la consommation trop élevée de café...

D'après le *Vaterland*, en 1877, la Suisse a acheté à l'extérieur pour plus de 100 millions de francs de blé et de farine. Autres articles d'importation: sel, fer, draps, toiles, cafés, sucre, vins, tabacs.¹⁶⁵

Le *Villageois* condamne aussi l'habitude d'acheter café, riz, sucre, pâtes de dernière qualité: la santé et la bourse en souffrent. «Nous avons cru devoir rappeler l'attention de nos ménagères sur cet objet parce que ces articles de petit détail sont au bout de l'année ceux qui pèsent le plus dans la balance finale»¹⁶⁶.

Abus de l'alcool

Le Valais consomme trop de vin, c'est en tout cas l'opinion de la presse des années 1870. «On consomme sur place deux fois plus que cela ne convient à notre santé physique et morale»¹⁶⁷.

«Car le Valais produit bien assez de vin pour abreuver un demi-million d'Espagnols, ou 3 millions d'Arabes. Cependant ses 96 000 habitants en viennent tout seuls à bout, et je crois, Dieu me pardonne, que ça ne suffit pas et qu'on en importe de l'étranger un peu plus qu'on

¹⁶³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 14 du 18 février, p. 2.

¹⁶⁴ *Le Villageois* 1877, n°s 3-4 du 20 février, pp. 30-31.

¹⁶⁵ *L'Ami du peuple* 1880, n° 11 du 14 mars, p. 2.

¹⁶⁶ *Le Villageois* 1875, n°s 15-16 du 20 septembre, pp. 121-123.

¹⁶⁷ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 138 du 19 novembre, p. 3.

n'en exporte, sans parler de l'esprit-de-vin avec lequel on prépare aux gosiers culottés d'ignobles et abrutissantes mixtures. Oui, l'on boit trop!»¹⁶⁸

Dans son *Rapport de gestion* pour 1872, le Conseil d'Etat constate que les débits de boissons sont beaucoup trop nombreux, surtout dans la plaine. De plus, les débitants «sont souvent des gens de mauvaise réputation auxquels les administrations locales devraient refuser l'autorisation d'ouvrir des débits»¹⁶⁹. En 1877, il y a à Sion 45 débits: «C'est beaucoup trop en regard du chiffre de la population. Dans les communes rurales, les rares débits de vin et de spiritueux sont peu ou point fréquentés. (On y boit, par contre, dans les caves, ce qui est une habitude plus nuisible encore)»¹⁷⁰. «C'est même, assure-t-on, l'industrie qui prospère le mieux, à preuve que ces établissements poussent comme des champignons après la pluie au grand détriment de la fortune, de la santé et de la tranquillité publique»¹⁷¹.

Dans le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1878, M. Guillaume de Lavallaz, directeur du pénitencier, demande que «ceux qui sont plus spécialement chargés de l'éducation morale de nos populations ne négligent aucune occasion de condamner l'ivrognerie et la paresse, défauts dominants dans beaucoup de localités»¹⁷².

Et dans celui de 1879, on peut lire qu'«un médecin attribue l'abrutissement des populations dans quelques communes à l'usage des boissons alcooliques»¹⁷³.

En 1873, le *Villageois* souhaite la suppression du *lundi bleu* passé dans les estaminets: c'est bien là «une des plus grandes sources du désordre et de la gêne dans l'intérieur des familles. Si les socialistes

¹⁶⁸ *Confédéré* 1877, n° 8 du 23 février, p. 2. *L'industrie et le Valais*. L'alcoolisme n'est cependant pas particulier au Valais. *Le Villageois* du 20 mai 1875 rapporte que le canton de Berne consomme près de 3 millions de pots d'eau-de-vie par an: «Cela représente, en déduisant les femmes et les enfants, 18 pots par homme. On dit, il est vrai, qu'il ne faut pas sortir les femmes de ce compte, les Bernoises, à ce que l'on prétend, ne le cédant point à leurs maris pour l'amour du *schnaps*; mais nous n'en voulons rien croire». (*Le Villageois* 1875, n° 11 du 20 mai, p. 87).

Des mesures sont prises en Suisse à l'encontre des fainéants assistés et des mendiants. Ainsi, dans le canton d'Uri, les «pères de famille débauchés qui dépensent leur salaire à l'auberge et ne se font aucun scrupule de laisser femme et enfants dans la misère» sont passibles d'emprisonnement au pain et à l'eau pendant 24 ou 48 heures, et, en cas de récidive, de «quelques coups de verge». A Glaris, «la fréquentation des auberges et des pintes peut être interdite publiquement aux *libertins*» par l'autorité d'assistance. Dans le canton de Zoug, une *table noire*, liste des personnes qui ont l'interdiction de fréquenter les auberges, est affichée dans toutes les auberges». (Gottwald NIEDERER, *Le paupérisme en Suisse pendant l'année 1870*, législation en matière de secours publics et statistiques de l'assistance officielle et de l'assistance libre, Zurich, 1878, Orell Füssli et Co, éditeurs, pp. 19, 27, 28.

¹⁶⁹ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1872, p. 67 et *Gazette du Valais* 1873, n° 52 du 2 mai, p. 3.

¹⁷⁰ *Confédéré* 1878, n° 19 du 10 mai, p. 1, rapport du préfet de Sion pour 1877.

¹⁷¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 80 du 7 juillet pp. 2-3.

¹⁷² *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1878, Département de justice et police, p. 47.

¹⁷³ *Ibidem* 1879, Département de l'intérieur, pp. 21-22.

proposaient de se joindre à nous pour l'abolition du lundi bleu, nous applaudirions de grand cœur à cette grève supprimant la fête la plus ignoble, tout en améliorant la situation de la classe ouvrière»¹⁷⁴.

Mais l'abus de l'alcool ne nuit pas seulement à celui qui en boit. La presse fait souvent allusion à la misère, au chagrin, à la souffrance de la femme de l'alcoolique.

Ainsi, le moment où jaillit le vin nouveau est à coup sûr «l'époque où les épouses des ivrognes vivent dans une continuelle et fâcheuse anxiété. Que de remontrances, de fâcheries, de querelles! Comme le bon vin que boivent les maris fait de mauvais sang aux femmes! que de recommandations d'une part, et de promesses de l'autre, quand l'homme sort du logis! que d'imprécations quand il rentre sans raison et sans argent! le lit conjugal est une arène où l'amour sans énergie a fait place aux propos sans ménagements. C'est un théâtre d'escrime où des champions aigris sont forcés de se réunir chaque soir, où le débat est d'autant plus vif, que les adversaires sont plus rapprochés; encore si le vin nouveau produisait sur les hommes l'effet qu'il fait sur quelques-uns, s'il les rendait plus gais, plus tendres, plus passionnés; la ménagère de mauvaise humeur serait désarmée par un redoublement de prévenances et d'égards; elle tolérerait un époux qui n'a pas de raison, s'il avait plus d'amour, et si, rentrant chez lui la bourse vide d'espèces, il avait du moins le cœur plein de caresses; mais hélas, c'est le petit nombre qui renouvelle son amour dans le vin nouveau!»¹⁷⁵

Le 24 février 1872, L.H. envoie de Genève un article à la *Gazette du Valais* pour annoncer la formation dans cette ville d'une société pour combattre les abus de l'alcoolisme et il fait allusion au Valais qui devrait aussi combattre ce fléau: «Le cabaret! voilà l'idéal de beaucoup de gens et après chaque vente, chaque marché si minime soit-il, il faut encore aller boire chopine parce c'est l'habitude. Et les femmes, les enfants ont-ils toujours du pain et des habits décents, pendant que les maris, les frères sont au cabaret et s'y ruinent de toutes manières?»¹⁷⁶

«Que de nuits blanches [s'exclame X. de Sion, le 21 mai 1872], que de chansons obscènes, que de libations, que de tristes scènes de famille; l'épouse manquait de pain tandis que le mari vivait dans l'orgie la plus scandaleuse...»¹⁷⁷

Les évêques de Suisse font allusion aux méfaits de l'alcoolisme dans leur exhortation de juillet 1880. Ils intitulent *amour du plaisir* le paragraphe consacré à ce sujet: «Voyez ces milliers de débits de boissons, dans lesquels on dissipe le bien-être d'innombrables familles, et où l'on vide en nombre excessif ces coupes que l'on pourrait remplir de nouveau avec les larmes des mères et des enfants»¹⁷⁸.

¹⁷⁴ *Le Villageois* 1873, n° 14, pp. 117-118, *Le salaire et l'épargne*.

¹⁷⁵ *Confédéré* 1870, n° 97 du 4 décembre, p. 3.

¹⁷⁶ *Gazette du Valais* 1872, n° 24 du 28 février, p. 3.

¹⁷⁷ *Ibidem* 1872, n° 61 du 24 mai, p. 3.

¹⁷⁸ *L'Ami du peuple* 1880, n° 40 du 3 octobre, supplément, p. 1.

En été 1880, le *Confédéré* reproduit un article de Ch. Guyaz, paru dans la *Ferme suisse*. L'auteur s'en prend surtout à la détestable habitude de fréquenter les cabarets et il énumère diverses raisons pour préférer boire le vin à la maison, notamment parce qu'ainsi «tout le monde en profite, tandis que bien souvent dans un ménage, le mari seul va boire à l'auberge, pendant que le reste de la famille boit de l'eau; et pourtant qui, plus qu'une mère de famille qui est appelée à élever de nombreux enfants, aurait besoin d'un peu de vin, pour lui rendre les forces que lui enlèvent le nourrisson et les nuits d'insomnie; mais hélas combien d'entre elles ont vu rentrer leur mari ivre, quand les enfants et la mère s'étaient couchés sans souper». Pour Ch. Guyaz, si l'abus de l'alcool «fait des victimes, elle fait encore plus de malheureux, car quand la santé de celui qui s'y adonne est usée, souvent sa fortune l'est aussi, et s'il laisse une veuve et des enfants, ceux-ci sont appelés à expier bien durement les fautes du père, heureux encore quand ils n'ont pas à son exemple contracté une mauvaise habitude»¹⁷⁹.

La presse se fait à plusieurs reprises l'écho de manifestations de femmes contre l'alcoolisme: ligue des jeunes filles de Newak (Etats-Unis) qui s'engageant à ne jamais épouser un homme qui ne pratiquerait pas l'abstinence la plus complète¹⁸⁰; empoisonnement à l'arsenic de l'eau-de-vie de leurs maris par une quinzaine de dames de Güns (Hongrie)¹⁸¹; «leçon» d'une femme de La Haye qui arrose son mari, «ivrogne incorrigible», d'huile de pétrole et y met le feu¹⁸².

En Valais, une décision de quelques hommes de Vouvry donne à la presse la rarissime occasion de rapporter une opinion féminine. C'est pratiquement la seule parole féminine qui s'élève, dans ce chapitre consacré à la cuisine, domaine pourtant privilégié des femmes. Au printemps 1873, «soixante et quelques citoyens de Vouvry voulant faire pièce au dieu du vin, se sont mis en grève d'un nouveau genre. Irrités de la manière toujours plus brutale dont ce dieu payen traite leurs bourses, voire même leur santé, ils lui ont tourné le dos, et ne s'approcheront plus de ses autels qu'une fois par semaine; ils l'ont juré... Leur code réglementaire est sévère: gare à celui qui aurait un moment de faiblesse!

» On dit que la partie féminine de la localité a crié:

- Bravo! ... C'est progrès»¹⁸³.

¹⁷⁹ *Confédéré* 1880, n° 31 du 30 juillet, p. 2, Ch. GUYAZ, *Encore une des causes de la crise actuelle de l'agriculture*, tiré de *La Ferme suisse*.

¹⁸⁰ *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 132 du 7 novembre, p. 3.

¹⁸¹ *Confédéré* 1880, n° 1 du 3 janvier, p. 3.

¹⁸² *L'Ami du peuple* 1880, n° 30 du 25 juillet, p. 4.

¹⁸³ *Confédéré* 1873, n° 48 du 8 juin, p. 3.

4. La nostalgie du passé: exaltation de la simplicité

Lorsqu'est examinée dans la presse la question de l'évolution des habitudes alimentaires, la comparaison se fait le plus souvent au détriment du présent.

Un article du *Walliser Bote* met en cause l'évolution économique: «Ehemals, bevor das vielgepriesene Touristenleben begonnen, kleideten sich die Berg- und Thalbewohner noch mit dem einfachen selbstverfertigten Landtuche; Fleisch, Milch, Käse und das schmackhafte selbstgebackene Schwarzbrot waren fast die einzigen aber sehr kräftigen Nahrungsmittel, den nervenangreifenden Kaffee kannte man kaum dem Namen nach. Wein und «Brants» wurden sehr selten verkostet. [...] Man lebte hauptsächlich von Milch, Fleisch und Brot und dabei hatte man nicht selten Riesen von Körperbau und Stärke. [...] Ehemals wurde der überflüssige Fleisch- Käse- Butter- und Wollenertrag an Geld gebracht; damit konnten Zinse und Schulden bezahlt werden.»

L'auteur regrette que l'élevage des moutons régresse au profit de celui des chevaux qui ne donnent ni lait, ni fromage, ni beurre, ni viande, ni laine, et il ajoute: «Durch den Verkauf des Heues verlieren die Güter die nöthigen Nahrungs- und Düngerstoffe; das Fleisch und die Milch ihre nährende Kraft. Daher das Sprichwort «Mageres Gut, galtes Heu». Man sagt: die Zeiten haben sich geändert, das Volk hat sich vermehrt, man muss verdienen, viel Geld verdienen, um durchzukommen»¹⁸⁴.

En automne 1880, Alexandre de Torrenté s'intéresse à l'état sanitaire déplorable des recrues valaisannes et il compare le passé et le présent: «On usait et on abusait, parfois il est vrai, de spiritueux, mais ceux-ci n'étaient au moins pas falsifiés ou sophistiqués. On ignorait alors, il est vrai, l'existence de l'*Absinthe*, des *Magenbitter*, des *Elixirs de longue vie*, de la *Fuchsine* et compagnie du charlatanisme éhonté qui fait aujourd'hui nos délices.

» Ce fut le temps heureux où le lait et le vin étaient purs, à bon prix et accessibles à toutes les bourses! Aujourd'hui, le lait comme le vin pur ne sont plus guère que des articles de luxe ou de commerce. Le lait condensé a remplacé le lait naturel et nous recevons le plus souvent en échange de nos produits... de la pacotille!

» Nous sommes redevables de grands bienfaits au vaste courant commercial qui souffle sur nos alpes: facilités merveilleuses de transport, voies et constructions magnifiques, brillants salons, vêtements surfins et vendus pour rien, commodités et articles recherchés, hautes nouveautés de tout genre, rien ne manque aujourd'hui, et nous sommes aussi redevables à ce vaste courant du commerce, de beaucoup d'immenses misères visibles et latentes dans le sein des familles!»¹⁸⁵

¹⁸⁴ *Walliser Bote* 1880, n° 7 du 14 février, p.3.

¹⁸⁵ *Le Villageois* 1880, nos 19-20 du 20 octobre, pp. 148-149.

La sobriété, l'esprit d'économie d'autrefois sont mis en parallèle avec le goût immodéré du luxe et le gaspillage d'aujourd'hui: autrefois, nos pères «travaillaient, mais ils économisaient et ils vivaient sobrement. Ils se nourrissaient, s'habillaient même presque exclusivement du produit de leur ferme et de leurs troupeaux. [...] Voilà ce que nous voyons encore dans nos vallées où les mœurs antiques sont conservées.

» De nos jours, dans les plaines surtout¹⁸⁶, on a peu à peu abandonné, du moins sur plusieurs points, ces usages conservateurs et économiques; on s'adresse au marché, c'est plus commode. D'autre part, on s'est créé des besoins nouveaux: les produits coloniaux, café, etc. sont les bienvenus de toutes les classes de la société; la boisson et le luxe ont pris des proportions inouïes jusqu'à présent: le jeu, les dépenses pour fêtes civiles, voyages non justifiés, journées perdues au travail leur font cortège. C'était le progrès! Mais progrès à reculons; on s'est saigné¹⁸⁷.

Avec la même nostalgie qui exalte, par ailleurs, la simplicité, l'authenticité, le naturel de l'idéal vestimentaire féminin, on célèbre les vertus de la frugalité, de la sobriété, du naturel d'autrefois sur la table familiale. On le sent tout au long des condamnations de la falsification et de la sophistication des aliments.

La véritable planche de salut (notamment du déficit de la balance commerciale) est le «retour à la simplicité et à la frugalité, retour à la simplicité des mœurs, de la nourriture, de l'habillement et des jouissances personnelles, réduction d'une foule de fêtes populaires plus ou moins vaniteuses et surchargées de faux frais, qu'on s'habitue de nouveau à ces douces et charmantes soirées passées dans le sein de la famille. Il est du devoir du clergé, du personnel enseignant, des sociétés d'utilité publique de favoriser spécialement en paroles et en action, cette grande œuvre de rénovation»¹⁸⁸.

Le citadin exalte les coutumes patriarcales: «Allez donc, clubistes, allez visiter la vallée d'Anniviers, allez-y porter l'aisance et l'abondance; mais surtout n'y portez pas ces habitudes de luxe et de vie facile qui n'ont que trop envahi déjà les contrées fréquentées par les étrangers. Laissez à ces braves gens leur simplicité et leurs mœurs hospitalières, ces qualités qu'on aime tant à rencontrer chez les populations de nos Alpes et qui sont encore l'un des plus grands attraits de cette pittoresque vallée». C'est là le conseil de Charles Eberhardt, de Genève, rédacteur de l'*Echo des Alpes*¹⁸⁹.

¹⁸⁶ En 1871, le *Villageois* exalte les «mœurs aussi innocentes que pures» et les «habitudes sobres et régulières» de la population montagnarde ce qui fait (à côté de l'influence du climat plus salubre) qu'elle est «plus vigoureuse, mieux constituée, plus haute de taille et en outre beaucoup plus alerte que celle de la plaine». (*Le Villageois* 1871, n° 6, pp. 94-95).

¹⁸⁷ *L'Ami du peuple* 1880, n° 11 du 4 mars, p. 2.

¹⁸⁸ *Le Villageois* 1879, nos 18-19 du 1^{er} novembre, p. 142, *L'alimentation du peuple*, notice du forestier MEISEL, d'Aarau.

¹⁸⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 54 du 7 juillet, p. 3. Article sur le Val d'Anniviers, tiré du n° 2 de l'*Echo des Alpes*.

Car si au moins les changements apportaient le bonheur! Un correspondant écrit de Champéry au *Confédéré* le 13 août 1880 pour exprimer ses doutes à ce sujet: «par l'exemple de l'élément venant du dehors qu'apportent jusqu'aux sommets les plus élevés les caisses et les exigences des étrangers, ces idées [*de luxe*], comme les liserons dont on ignore la racine, se propagent sans qu'on s'en doute et créent des besoins, des penchants, naguère inconnus.

«Ainsi, là où il n'y avait que de simples chalets, s'élèvent des édifices en pierre, là où on ne parvenait qu'à pied, fument des chemins de fer, là où on ne buvait que du lait et de la crème, on trouve vin et liqueurs, et dans l'endroit où l'on devrait chercher *la branche de sapin restauratrice*, les salles à boire se multiplient attirant ceux-là mêmes pour qui l'air pur et tonique de la contrée remplaçait avec avantage le vin et qui ignoraient ce que c'était que de perdre leur temps devant des bouteilles.

» Tous ces progrès de la civilisation sont-ils pour le bonheur de nos montagnes qui naguère s'en passaient fort bien? Si j'avais à me prononcer, je dirais que je ne le crois pas. A mon avis, la contrée qui garde sa simplicité et sa bonhomie au contact de la civilisation moderne est bien heureuse»¹⁹⁰.

¹⁹⁰ *Confédéré* 1880, n° 33 du 13 août, p. 1.

III

Les problèmes de la ménagère

1. L'eau potable

Comment se représenter la quotidienneté fastidieuse de l'approvisionnement ménager en eau potable dans les années 1870? On pourrait s'étonner de constater que, pas une seule fois, la presse ne plaint, en ce domaine, la condition des ménagères. Mais chacun n'était-il pas semblablement réduit à supporter la même contrainte?

Il est impossible, par les journaux, de savoir à qui, de l'homme ou de la femme, incombait la charge essentielle, monotone et toujours répétée, d'apporter de l'eau dans la cuisine. Tout ce que l'on apprend (par le *Bulletin officiel* du 10 février 1871), c'est qu'il existait à Sion un «distributeur d'eau» nommé Widen, à qui le juge délivre acte de carence, le 6 septembre 1870, au préjudice de Guillaume Stucky...¹⁹¹

Certes, on évoque souvent le problème de l'eau potable, particulièrement pour la ville de Sion, mais on le fait surtout sous l'angle polémique et partisan, et les préoccupations féminines sont passées sous silence. Et pourtant! Ne peut-on, à l'énoncé de l'état lamentable de l'eau, de la propreté des rues et de l'hygiène publique, se demander: que faisaient les femmes avec cette eau putride (ou en l'absence d'eau), avec ces rues sales (ou cette absence d'égouts)? Quelle eau mettaient-elles dans leurs casseroles? Où déversaient-elles les eaux usées? Quelle saleté transportait-on de la rue dans la maison? Peut-on imaginer la noria sans fin des pots à eau, marmites, seaux à récupérer, seaux à ordures ou pots de chambre?

La situation du chef-lieu du canton est véritablement catastrophique: manque de points d'eau, manque d'égouts, eau parfois putride, saleté des rues... La question de l'eau est un leitmotiv des revendications populaires et même un objet de polémique¹⁹².

¹⁹¹ La *Gazette du Valais* du 14 juin 1870, n° 71, p. 4, insère une annonce des établissements Lullin et Compagnie, Usine de la Coulouvrenière, à Genève, et qui aura peut-être fait rêver nos ménagères en proposant: «Conduite d'eau. Etablissement de distribution d'eau pour les communes et les particuliers. Fourniture à prix avantageux des tuyaux de conduite en fonte garantis pour fortes pressions, et des divers appareils de canalisation. Approvisionnement constant en magasin. Pompes. Norias. Pompes à chapelet. Béliers hydrauliques, etc.»

¹⁹² Voir à ce sujet *Gazette du Valais* 1870, n° 114 du 23 septembre, p. 3; 1873, n° 101 du 24 août, p. 3; *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 52 du 30 avril, pp. 2-3; n° 61 du 23 mai, p. 3; n° 114 du 3 octobre, p. 1; n° 116 du 8 octobre, p. 2; n° 119 du 15 octobre, p. 2; n° 136 du 26 novembre, p. 2; 1876, n° 36 du 26 mars, p. 2; n° 44 du 14 avril, p. 1; n° 46 du 19 avril, p. 2; n° 48 du 23 avril, p. 2; n° 52 du 3 mai, p. 2; n° 126 du 22 octobre, pp. 1-2; n° 130 du 1^{er} novembre, p. 2; 1877, n° 77 du 1^{er} juillet, p. 3; *Confédéré* 1870, n° 76 du 22 septembre, p. 2; n° 102 du 22 décembre, p. 2; 1875, n° 90 du 11 novembre, p. 2; 1876, n° 32 du 20 avril, p. 2; 1877, n° 26 du 29 juin, p. 2; *Le Villageois* 1879, n° 8-9 du 15 juin pp. 62-63.

En mars 1876, on constate que «non seulement aucune mesure n'est prise à l'effet de maintenir la salubrité des eaux, mais [*qu*]une administration locale de police sanitaire n'existe même pas. [...] Tout est positivement à créer dans ce domaine au chef-lieu valaisan; il y a un système d'égouts à modifier ou à introduire; des bains publics à établir: [...] des fontaines à rendre salubres; des rues à assainir; un balayage à organiser, etc. C'est une nomenclature qui ne finit pas»¹⁹³.

En novembre de la même année, A. se plaint avec véhémence: «L'on respire à titre antiputride l'ammoniaque à plein nez! l'eau n'est pas toujours potable dans plusieurs quartiers! les égouts brillent par leur absence, les N.N. de rigueur et les bouillons des fontaines manquant de réservoirs suffisants font place au fumier dans la rue selon les saisons»¹⁹⁴.

L'été suivant, un «*buveur d'eau*, au nom de plusieurs», «pauvre diable, forcé de griller en plaine» émet le «vœu d'avoir à Sion, surtout pendant les chaleurs, une eau potable; voilà tout»¹⁹⁵.

On reste songeur à la lecture d'un article de X. sur l'établissement des soupes pour les pauvres, à la Majorie, à Sion. L'auteur regrette que cette cuisine n'ait pas pu s'établir près de la promenade et de la maison Ambuel, car entre autres avantages, «ce bâtiment se fût d'autant mieux prêté à ce but, qu'il se trouvait à proximité d'une fontaine et que l'on pouvait ainsi se procurer plus facilement l'eau nécessaire à la fabrication de la soupe» (140 à 150 litres par jour!)¹⁹⁶.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les Sédunois devront «aller chercher leur eau domestique au moyen de seaux ou autres récipients» aux fontaines publiques¹⁹⁷. Ce ne sera qu'au début de 1897 que les premières canalisations apporteront dans les maisons de la capitale de l'eau filtrée de la Borgne...

Pendant ce temps, les ménagères, dans leur cuisine... Silence.

2. La lutte contre les parasites

Avant même les récoltes, il faut songer à protéger les produits du jardin potager contre les parasites. Les moyens nous paraissent bien rudimentaires!

Ainsi, les ménagères auront-elles suivi les conseils du *Villageois* pour lutter contre les chenilles? «Semer autour du carré des choux une bordure de chanvre. L'odeur de cette plante éloigne les chenilles. Moyen que nous recommandons surtout dans les cultures alpestres comme aux Mayens par exemple»¹⁹⁸.

¹⁹³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 36 du 26 mars, p. 2.

¹⁹⁴ *Ibidem* 1876, n° 130 du 1^{er} novembre, p. 2.

¹⁹⁵ *Confédéré* 1877, n° 26 du 29 juin, p. 2.

¹⁹⁶ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 15 du 21 février, p. 2.

¹⁹⁷ Jean STEIGER, *Services Industriels de Sion*, 1907-1982, p. 12.

¹⁹⁸ *Le Villageois* 1874, n° 12, p. 95.

Auront-elles essayé de détruire les vers blancs selon le procédé «utilisé avec succès par M. Gressent, horticulteur», en enfouissant des déchets de laine comme du fumier, car «tant qu'il y aura de la laine dans le sol, il n'y aura plus de vers blancs»? ¹⁹⁹

Auront-elles chassé les fourmis en répandant des feuilles d'absinthe ou de lavande, en semant du marc de café bouilli et séché ou en plaçant un vase contenant de l'huile de genièvre ²⁰⁰?

La lutte contre les hannetons est plus compliquée: «le soir, on place au milieu du verger un vieux tonneau défoncé dont les douves intérieures sont enduites de goudron liquide. *Au fond du tonneau, on place une veilleuse allumée.* Les insectes de toutes espèces, attirés par la lumière, se précipitent autour d'elle, se frappent contre les parois du tonneau, les pattes et les ailes sont tachées de goudron et les hannetons tombent au fond du tonneau qui sert d'hécatombe [*sic*] aux victimes» ²⁰¹.

3. La conservation des aliments

La conservation des aliments est probablement le souci le plus important de la ménagère des années 1870, c'est en tout cas celui auquel la presse fait le plus souvent allusion. Certes, la décennie voit apparaître l'usage du frigorifique, comme l'annonce la *Nouvelle Gazette du Valais* du 26 août 1877: «Pour la première fois, on a vendu lundi à Paris de la viande de bœuf et de mouton, importée par le *Frigorifique*. Cette viande a 105 jours. Extérieurement elle est noire, à l'intérieur, elle est fraîche et de belle apparence. [...] On faisait littéralement queue à la porte. Toutes les personnes qui en avaient acheté paraissaient très satisfaites et du bon marché et de la qualité» ²⁰².

Mais, dans les cuisines valaisannes, il faut se contenter d'autres moyens de conservation, imposant diverses contraintes.

Il faut consommer les aliments au moment où la nature les fournit.

Il faut engranger ce qui se conserve: céréales, pois, fèves.

Il faut apprêter les aliments pour les conserver (fabrication du fromage, du pain, des confitures, des sirops, des saucisses, etc.).

Le *Villageois* du 1^{er} août 1877 place le Valais à la tête du progrès en matière de boucanage des viandes. «Sous ce rapport, le Valais est à la tête des pays civilisés. Les innovations ou inventions qui consistent à établir des chambrées soumises à une action régulière de la fumée et de l'air ambiant, invention dont on fait grand bruit à cette heure pour conserver la viande, sont de vieux et immémoriaux usages fort respectés

¹⁹⁹ *Ibidem* 1872, n° 1, p. 12.

²⁰⁰ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 85 du 19 juillet, p. 3.

²⁰¹ *Le Villageois* 1874, n°s 10-11, p. 86.

²⁰² *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 101 du 26 août, p. 3.

et maintenus dans nos antiques demeures [...]. Il est difficile, en effet, de trouver en Europe des viandes salées mieux conservées et plus friandes que celles des intelligents et soigneux montagnards du Valais»²⁰³.

Certains conseils donnés par les journaux ne concernent que le maintien du goût ou de l'arôme des aliments, comme cette manière de conserver au café son arôme parfait «en le saupoudrant de sucre un moment avant de le sortir du grilloir. Pour une livre de café une once de sucre est amplement suffisante»²⁰⁴.

Parfois, la presse s'oppose au gaspillage. On a tort de jeter sur le fumier les plantons de choux invendus en mai, explique le *Villageois* aux cuisinières, en 1872: «C'est un excellent légume à cuire avec de la viande salée ou mieux encore avec du lard»²⁰⁵.

D'autres conseils sont utiles à la ménagère pour récupérer des aliments qui semblent altérés. Ainsi, on fera revenir le lait tranché en y ajoutant un peu de soude fine²⁰⁶. On pourra consommer des fruits gelés en les mettant deux à trois jours dans de l'eau glacée (le mieux serait sous le réservoir d'une fontaine) ce qui leur fera reprendre leur saveur, sans toutefois leur permettre de se conserver longtemps²⁰⁷. L'utilisation des pommes de terre gelées est possible et même ces légumes ont «plus d'amidon et d'azote et sont plus nourrissants que les pommes de terre non gelées»²⁰⁸. Pour les rendre «plus mangeables», il faut bien les laver et les laisser sécher dans un endroit clos, où il y a un courant d'air et une température de 2 à 3°. Après 5 jours, on peut les cuire et les manger et on les trouvera d'un très bon goût²⁰⁹. On peut aussi plus simplement les laver en 5 minutes «dans une seille remplie d'eau fraîche avant de les faire bouillir dans la marmite»²¹⁰.

Parfois, la presse vient au secours des ménagères en leur expliquant certains procédés chimiques de conservation. Le *Villageois* du 25 décembre 1875 et la *Nouvelle Gazette du Valais* du 15 août 1877 démontrent les avantages de l'acide salicylique («salicylique» ou «salylicique» suivant les journaux) pour conserver la viande, les œufs, le lait, le beurre, les confitures, les sirops²¹¹ ou comme moyen d'empêcher la putréfaction de la viande et pour la conservation du bouillon, du lait, etc. cet acide étant sans odeur et sans danger pour la santé²¹².

²⁰³ *Le Villageois* 1877, n^{os} 13-14 du 1^{er} août, pp. 109-110, *Le boucanage des viandes ou la méthode de conserver et de fumer la viande*. Sur le porc et le bœuf séchés, voir aussi *Le Villageois* 1873, n^o 8 du 28 avril, p. 64 et n^{os} 21-22 du 15 novembre, p. 174.

²⁰⁴ *Ibidem* 1871, n^o 1, p. 16.

²⁰⁵ *Ibidem* 1872, n^o 6, p. 79.

²⁰⁶ *Ibidem* 1874, n^{os} 15-16, p. 126.

²⁰⁷ *Ibidem* 1872, n^o 2, p. 31.

²⁰⁸ *L'Ami du peuple* 1880, n^o 43 du 24 octobre, p. 4.

²⁰⁹ *Ibidem*.

²¹⁰ *Le Villageois* 1880, n^{os} 7-8 du 30 avril, p. 63; voir aussi *L'Ami du peuple* 1880, n^o 4 du 25 janvier, p. 4.

²¹¹ *Le Villageois* 1875, n^{os} 23-24 du 25 décembre, pp. 189-190.

²¹² *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n^o 96 du 15 août, p. 3.

Dans un article intitulé *Ein Nothelfer für Hausfrauen*, du 10 juin 1876, le *Walliser Bote* vante l'utilisation du natron en cuisine. On trouve cette poudre pour quelques centimes dans toutes les pharmacies et elle fait merveille pour que le lait ne tourne pas, pour redonner un goût de fraîcheur au beurre ou à la graisse rance, pour la cuisson des légumes, pour donner au café et au thé un goût plus fort et meilleur, pour la pâtisserie²¹³. Pour empêcher le lait de tourner, sans en altérer le goût, «il suffit de verser une cuillerée à café de *carbonate de natron* dans un litre de lait [...]. Pour le beurre ou le saindoux rance, on dissout le natron, et le goût du rance disparaît moyennant l'immersion de ces matières altérées dans l'eau saturée de natron»²¹⁴.

Les journaux donnent aussi des recettes simples, économiques et à la portée de tous pour conserver les pommes de terre, le beurre, les œufs, les raisins, les tomates, la viande fraîche²¹⁵.

On promet une conservation possible du beurre pendant trois ou quatre ans, des œufs et des raisins pendant des mois, des tomates pendant plusieurs années. Les agents conservateurs utilisés sont rudimentaires: nitre, sucre, sel, huile de lin, vinaigre, huile d'olive, de même que les récipients nécessaires: lit de charbon pour les pommes de terre, couche de son pour le raisin, bocal pour les tomates, vase en porcelaine, en terre ou en pierre pour la viande fraîche.

Pour les asperges, les choses se compliquent un peu, puisqu'on propose de les placer dans de véritables boîtes de conserve en fer blanc dont il faudra ensuite fermer hermétiquement le couvercle par une goutte de soudure²¹⁶.

Il n'est malheureusement pas possible de savoir si et dans quelle mesure nos ménagères tenaient compte des suggestions des journaux et si elles en étaient satisfaites. Elles travaillaient dans leur cuisine. Silence.

²¹³ *Walliser Bote* 1876, n° 24 du 10 juin, p. 3 et *Confédéré* 1876, n° 65 du 13 août, p. 3.

²¹⁴ *Le Villageois* 1876, nos 17-18 du 20 août, p. 112.

²¹⁵ Pour les pommes de terre, voir *Le Villageois* 1877, nos 3-4 du 20 février, p. 31 et 1880, nos 19-20 du 20 octobre, p. 154; pour le beurre, voir *Confédéré* 1875, n° 90 du 11 novembre, p. 3 et *Le Villageois* 1873, nos 15-16, p. 134; pour les œufs, voir *Confédéré* 1876, n° 41 du 21 mai, p. 3, article tiré de *Der Prakt. Land.*; pour les raisins, voir *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 124 du 19 octobre, p. 3; pour les tomates, voir *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 81 du 9 octobre, p. 3 et *Confédéré* 1880, n° 41 du 8 octobre, p. 3; pour la viande fraîche, voir *Le Villageois* 1880, nos 11-12 du 15 juin, p. 95.

²¹⁶ *Le Villageois* 1877, nos 15-16 du 1^{er} septembre, p. 127.

IV

Les problèmes de la consommatrice

Trois denrées de première nécessité sont la cause de problèmes pour les consommatrices: les produits laitiers, le pain, la viande.

1. Quelques produits mis en cause

Les produits laitiers: approvisionnement et qualité

L'approvisionnement en lait rencontre parfois des difficultés. Ainsi, en novembre 1870, Sion connaît une pénurie de lait: «A l'endroit de la pénurie du lait, Sion, au grand émoi de ses habitants, tourne à la ville assiégée. On ne voit que des servantes courant, d'un air affolé, à la recherche de l'introuvable liqueur. On fait queue à la porte des débitants. Les déjeuners, manquant de base, sont en retard sur toute la ligne. Les plats doux s'enfoncent dans la nuit du passé. Les maris sont encore moins aimables que de coutume, à cause des changements de tous genres auxquels ils doivent se prêter. Bref, on ne rencontre plus que des gens aigris, associant, dans la mauvaise humeur, leurs ménagères et les Prussiens, comme s'ils étaient, ces derniers surtout, pour quelque chose dans leurs mécomptes culinaires!

» Au prix où le lait se vend [25 centimes le litre $\frac{1}{2}$], nous ne comprenons pas comment il se fait qu'on ne s'organise pas, dans certaines communes rurales sises sur la ligne du chemin de fer, comme par exemple à Saint-Léonard, Ardon, etc. pour en envoyer chaque soir quelques bouteilles pleines? Les producteurs trouveraient facilement à Sion les détaillants qui se chargeraient du débit. Le lait deviendrait ainsi moins rare et plus accessible aux petites bourses.

» Tous ceux qui ont voyagé en chemin de fer hors du pays savent que cette manière de faire voyager le lait est pratiquée sur une grande échelle dans le voisinage de tous les centres de population un peu importants. On a une voie ferrée pour s'en servir: et c'est ce que nous ne faisons encore qu'à moitié»²¹⁷.

D'autre part, la qualité des fromages laisse à désirer, faute de connaissances suffisantes dans leur fabrication.

En 1867, la fabrication du fromage et des autres produits du lait sont loin d'avoir en Valais «l'importance qu'ils méritent», les procédés de fabrication n'utilisent pas les découvertes connues ailleurs en la matière et le prix de revient en est parfois prohibitif.

Du 1^{er} au 12 septembre 1867 se tient à Berne une exposition des produits du lait de la Suisse, mais malgré l'appel lancé, aucun producteur valaisan ne s'y présente. «Pour ne pas laisser la place du

²¹⁷ *Gazette du Valais* 1870, n° 142 du 27 novembre, p. 3.

Valais inoccupée, nous avons dû [*lit-on dans le Rapport de gestion du Conseil d'Etat*] exposer quelques pièces de fromage vieux dont un choix excellent, embrassant une période de 100 années et datant de 1750 à 1850, nous avait été fait par les soins de M. Gaudin, président d'Evolène». Il est regrettable, poursuit le *Rapport* «que nos populations, trop éloignées de ce champ d'expérience, n'aient pu le mettre à profit au moins pour s'éclairer sur les perfectionnements introduits dans cette fabrication. [...] Tant que les laiteries n'auront pas reçu plus de développement dans notre pays, et que l'on ne cherchera pas à former de meilleurs fruitiers, nous ne pourrons pas rivaliser avec nos confédérés pour la fabrication du fromage»²¹⁸.

Dans son *Rapport* annuel pour 1869, le Département de l'intérieur constate que «la confection des fromages pourrait être beaucoup mieux soignée. Malheureusement, la consommation intérieure absorbe tout ce qui, bon ou mauvais, sort des laiteries; les producteurs, certains de trouver l'écoulement dont ils ont besoin, mettent dès lors peu d'intérêt à améliorer les vieux procédés»²¹⁹.

Le lait n'était pas toujours propre. Il n'était pas non plus toujours pur: ainsi, à Sion, on «l'apporte souvent [*dans les boutiques*] additionné d'une forte quantité d'eau, ce dont on pourrait facilement se convaincre si les éprouvettes étaient un peu plus connues»²²⁰. La *Nouvelle Gazette du Valais* donne «un moyen infailible et à la portée de tous de s'assurer de la qualité de ce liquide» (moyen tiré d'une revue française de chimie): «Il suffit de plonger dans le lait une aiguille à tricoter et de l'en retirer verticalement. Si un peu de lait reste attaché à l'aiguille, c'est preuve que le lait n'est pas falsifié; si, au contraire, l'aiguille, en se retirant, n'emporte aucune matière blanchâtre, on peut être sûr que le lait contient un mélange d'eau»²²¹.

Le pain: prix et poids

Le prix du pain varie selon les localités et le prix de la livre accuse des différences de 2 à 5 centimes, pour un prix maximum de 24 centimes²²². Les moyens de communication faisant défaut, on ne voit pas comment les ménagères auraient pu tenir compte de ces disparités pour ménager leur budget. Elles étaient condamnées à s'approvisionner au marché local. Mais l'injustice de cette situation n'échappe pas à la

²¹⁸ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1867, pp. 47-48.

²¹⁹ *Ibidem* 1869, Département de l'intérieur, pp. 90-91. Voir aussi *ibidem* 1877, p. 39, *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 22 mai 1877, p. 8 et pp. 34-35.

²²⁰ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 50 du 28 avril, p. 2. On trouve à la station laitière de Lausanne des éprouvettes de lait qui permettent «aux ménagères de s'assurer instantanément si on leur fournit du lait pur ou frelaté». (*Le Villageois* 1877, n°s 21-22 du 10 décembre, p. 175).

²²¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 50 du 28 avril, p. 2.

²²² Voir au début de ce chapitre les variations de prix pour les autres denrées.

presse. Ainsi, dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 18 janvier 1878, X. se plaint de la cherté du pain à Sion où l'on doit payer 50 centimes le kilo de pain blanc et 45 centimes le kilo de bis, «pendant que partout ailleurs le prix en a sensiblement baissé».

Alexandre de Torrenté déplore, en février de la même année, que le prix de la livre de pain ait passé à Sion de 19 centimes en 1850 à 25 centimes en 1878, alors que le prix de la farine s'est maintenu à 15 centimes la livre ²²³.

Les disparités subsistent tout au long de la décennie. *L'Ami du peuple* constate en janvier 1880: «Pour ce qui concerne notamment le poids du pain, il serait à désirer que même la police de la capitale veillât d'autant plus activement à ce que cet aliment ait le poids accusé que le prix du pain est relativement élevé à Sion» (50 centimes le kilo, alors qu'il est de 38 centimes à Monthey). «L'on voudra bien admettre qu'une différence de 12 centimes sur un kilo est par trop sensible [...]» ²²⁴

Le poids du pain est aussi un sujet de discussion. L'habitude est alors de vendre le pain au poids. Ainsi voit-on demander dans le *Bulletin officiel* du 25 février 1870 qu'un boulanger vienne vendre du pain «sur le marché de Sierre au poids» ²²⁵. Cette façon de faire est, du reste, réglemantée par un arrêté de 1868 ²²⁶.

Mais cet arrêté n'est pas respecté dans le Centre et le Haut-Valais, comme le constate le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1870: «Dans le Bas-Valais, il ne viendrait à l'esprit de personne, pas plus des boulangers que des consommateurs, de vendre ou d'acheter du pain autrement qu'au poids. Chacun veut en avoir pour son argent. Il ne sort pas des débits une livre qui ne soit bien et dûment pesée. Dans le Centre et le Haut-Valais, les acheteurs sont de meilleure composition: ils se contentent, depuis un temps immémorial, de l'apparence du poids. La vente du pain y a lieu, en réalité, à la pièce. La marchandise n'ayant à peu près jamais le poids que sa forme indique, il s'en suit que, sur les deux tiers de notre territoire, un aliment de première nécessité est payé plus cher que les gens ne pensent le faire et que les mercuriales ne le font supposer. Chose étrange! La même population qui n'achèterait pas, une fois l'an, le moindre objet sans le faire auner ou mesurer, se prête tous les jours à une pure fiction dont elle pâtit grandement. Quelques boulangers mis à l'amende, au besoin quelques boutiques fermées d'office suffiraient pour faire respecter l'arrêté» ²²⁷.

²²³ *Le Villageois* 1878, nos 3-4 du 28 février, p. 29, article repris par la *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 31 du 13 mars, p. 2.

²²⁴ *L'Ami du peuple* 1880, n° 2 du 11 janvier, p. 4.

²²⁵ *Bulletin officiel* 1870, n° 8 du 25 février, p. 63.

²²⁶ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1870, pp. 78-79.

²²⁷ *Ibidem*.

Mais la situation n'évolue pas, puisqu'en 1878, un article de la *Nouvelle Gazette du Valais* se plaint: «A l'heure présente [...] certains boulangers ne pèsent pas encore le pain, en vertu sans doute du principe de liberté de commerce inscrit à l'article 31 de la Constitution fédérale»²²⁸.

En janvier 1880, on croit devoir rappeler, dans l'*Ami du peuple*, l'existence d'une loi «astreignant les débitants de pain à peser le pain en présence de l'acheteur et à compléter le poids s'il y a lieu. Nous connaissons maintes localités où cette loi, toute en faveur de la classe pauvre, reste lettre morte»²²⁹.

Un correspondant du *Walliser Bote* fustige, en septembre de la même année, le scandale des boulangers qui ne donnent jamais le poids exact de pain. Il lui semble que, dans le Haut-Valais où l'on mange du pain noir plus qu'ailleurs en Suisse, on devrait oser exiger d'obtenir au moins le poids juste pour le pain de froment. Mais si l'on rend les boulangers d'ici attentifs à ces manquements, ils répondent toujours: «Die Bauern fressen den D... gern genug»... Le pauvre peuple des campagnes est obligé de manger du pain et où doit-il en acheter si ce n'est chez le boulanger, car les gens ne peuvent pas cuire leur pain eux-mêmes. Le correspondant est sûr que l'un ou l'autre lecteur se dira: c'est lié aux coutumes locales; mais les coutumes doivent aussi s'occuper du bien-être des gens. Appel est donc lancé aux citoyens pour qu'ils veillent au bien-être du peuple²³⁰.

La question du poids du pain ne semble donc pas avoir été résolue en 1880.

La viande: prix et qualité

La lecture des journaux fait entrevoir diverses préoccupations concernant la viande. Comme pour le pain, les problèmes ne trouvent pas de solutions avant 1880, du moins ne sont-elles pas rapportées par la presse.

D'après le *Villageois*, en 1873, la consommation de viande tient une place importante dans l'alimentation: «Aujourd'hui, la viande est employée, de plus en plus, dans les ménages et même la classe ouvrière ne veut et ne peut plus se passer de ce genre de nutrition»²³¹.

²²⁸ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 88 du 26 juillet, p. 3.

²²⁹ *L'Ami du peuple* 1880, n° 2 du 11 janvier, p. 4.

²³⁰ *Walliser Bote* 1880, n° 39 du 25 septembre, p. 3.

²³¹ *Le Villageois* 1872, n° 1, pp. 6-7. La statistique du bétail abattu à Sion en 1872 fait apparaître que chaque habitant (la ville en compte alors 4895) a consommé cette année-là 57 livres de viande, sans compter la viande des porcs évaluée à 900 quintaux, cf. *Le Villageois* 1873, n° 10, p. 87.

Mais une première interrogation s'élève: «La surveillance et les règlements sur la vente de cet objet ne laissent-ils rien à désirer?»²³² «Malheureusement, le contrôle du poids n'est pas sérieux et celui de la marchandise laisse beaucoup à désirer»²³³.

D'autre part, les bouchers de Sion contestent la taxe sur la viande et, par une pétition du 29 mai 1869, ils demandent son abolition. La question est alors débattue au Grand Conseil qui maintient sa position.

Mais les bouchers de Sion ne semblent pas se l'être tenu pour dit, puisqu'en juillet 1872, ils se mettent en grève, «au grand effroi des ménagères. Ils ont cependant consenti à la vente, mais sans tenir compte de la taxe fixée par la municipalité»²³⁴.

C'est le *Confédéré* qui nous renseigne sur l'issue de cette grève qui n'a duré qu'un demi-jour: «L'administration locale a consenti à titre d'essai, à laisser à ces industriels toute liberté sous le rapport de la taxe de leur marchandise. Elle s'est naturellement réservé et a même renforcé les mesures de précaution déjà prises pour parer aux inconvénients qui pourraient résulter, en cette saison de l'année surtout, de la vente de pièces non contrôlées»²³⁵.

Le dernier point, le plus intéressant sans doute soulevé sur la question de la viande, permet d'approcher un peu le mode de vie quotidien où les pauvres, selon Alexandre de Torrenté, sont défavorisés. Il se rapporte au fait qu'il n'existait alors «qu'une seule et unique taxe pour tous les morceaux du même animal».

«Ce procédé [*pense Alexandre de Torrenté*] est nuisible aux consommateurs, qui ne peuvent pas se procurer ce qu'ils désirent obtenir, d'après l'état de leur bourse et des besoins du ménage. Le riche ne peut choisir, en payant son prix réel, le morceau de son goût, et le pauvre se trouve dans l'impossibilité d'acheter de la viande à un prix modéré. [...] Mais qui mange les bons morceaux? C'est le riche qui en profite et il est juste qu'il paye à proportion de la valeur. Voilà du socialisme qui ne sera pas du tout antipathique à nos institutions et à nos mœurs. [...] Notre système actuel consacre surtout une injustice des plus violentes envers les pauvres. [...] Le boucher ne peut pas vendre 80 centimes la livre ce qui vaut au moins 1 fr., mais il vendra également à 70 centimes ce qui, en réalité, ne vaut pas 25 centimes.» Aussi Alexandre de Torrenté demande-t-il que le prix de la viande soit fixé «selon la qualité plus ou moins bonne de chaque pièce ou morceau»²³⁶.

²³² *Le Villageois* 1872, n° 1, p. 7.

²³³ *Ibidem* 1873, n° 10, p. 87.

²³⁴ *Gazette du Valais* 1872, n° 81 du 14 juillet, p. 3.

²³⁵ *Confédéré* 1872, n° 37 du 18 juillet, p. 1.

²³⁶ *Le Villageois* 1872, n° 1, pp. 7-8, 12, *Du débit de la viande fraîche dans les boucheries*.

En 1875, le député Beck proposera une autre solution pour «mettre un terme aux prix exagérés des bouchers, dont il respecte l'état, mais ne peut pas être l'esclave», à savoir l'autorisation du colportage de la viande. Mais M. Walther, chef du Département de l'intérieur, lui rappelle à ce sujet qu'il y a une loi fédérale sur les épizooties qui interdit ce genre de colportage²³⁷.

2. Les solutions proposées

La première démarche, dans cette société plus de subsistance et de survivance que de consommation, est celle de l'entraide et de l'assistance. Celle-ci fait appel, plus qu'aux droits des déshérités, à la charité des nantis. L'on voit cependant s'esquisser déjà une certaine sensibilisation à la question de la défense des consommateurs.

L'assistance

L'entraide sociale revêt un caractère empirique et paternaliste. Elle est le fait soit de l'autorité politique, soit de particuliers.

Parfois, le gouvernement se contente d'autoriser l'organisation de collectes pour les plus démunis; ainsi «les victimes de la trombe d'eau et de la grêle qui ont ravagé les récoltes du village d'Eyson, commune de Saint-Martin, les 11 et 12 août» 1879 pourront-elles faire une collecte dans le district d'Hérens²³⁸.

Parfois, l'autorité intervient pour pallier la pénurie de certaines denrées. En 1872, lorsque la pomme de terre manque dans plusieurs parties du pays, le Département de l'intérieur achète en Allemagne des approvisionnements «de cette denrée alimentaire de première nécessité» dont il vend environ 13 600 mesures pour une vingtaine de milliers de fr., surtout à Martigny, St-Maurice et Monthey²³⁹.

Les pommes de terre sont vendues par les soins de la *Société sédunoise d'agriculture*, à la cave de l'Evêché, et le transport est gratuit sur le parcours du chemin de fer de la ligne d'Italie. Le prix de vente est de 1 fr. 40 alors que les mercuriales le fixent à 1 fr. 50 à Sion, 1 fr. 70 à Martigny-Bourg et 1 fr. 80 à Monthey²⁴⁰.

²³⁷ *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 18 août 1875, pp. 195-196.

²³⁸ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 103 du 20 décembre, p. 3.

²³⁹ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1872, Département de l'intérieur, p. 63.

²⁴⁰ *Bulletin officiel* 1873, n° 3 du 17 janvier, p. 2; voir aussi *Le Villageois* 1873, nos 18-19, p. 148.

L'entraide est parfois le fait de particuliers. Par exemple, en mars 1880, «des personnes qui s'intéressent à la classe pauvre de la ville de Sion, prient les propriétaires de jardins qui seraient disposés à les louer, de bien vouloir s'adresser à M. Haverländre, sellier en cette ville, – où elles pourront prendre connaissance des conditions de cette location»²⁴¹.

D'autre part, l'essentiel de la vie sociale de la citadine plus favorisée, se résume à récolter de diverses manières de l'argent pour les pauvres.

Un exemple intéressant de la mentalité paternaliste de l'époque est donné par X. dans l'article *De l'établissement des soupes pour les pauvres à Sion*, paru dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 21 février 1880²⁴², et dont la fondation est revendiquée par le *Pius Verein*, les sociétés de chant et de gymnastique, la société du *Grütli*, le *Club Alpin*, la *Valéria* (musique de la ville), le conseiller municipal Germain Arlettaz avec l'aide de la municipalité et du Conseil d'Etat²⁴³.

«A l'entrée de la cuisine, nous trouvons une foule de gens de tout âge depuis le vieillard jusqu'à l'enfant. Tous sont munis d'un bidon. En pénétrant dans la cuisine, notre regard se porte sur un énorme fourneau à côté duquel se tient une cuisinière qui, munie d'une cuillère d'un mètre de long la plonge dans un vaste chaudron dans lequel cuisent 80 à 100 litres de soupe. Sur le fourneau sont déposés deux vases de dimensions ordinaires et déjà pleins de soupe, de telle manière que la quantité réelle de cet aliment s'élève de 140 à 150 litres. Le conseiller municipal de service (car chaque membre de la commission a sa semaine) prend alors une cuillerée, l'emplit de soupe, goûte celle-ci et après s'être convaincu qu'elle est bonne nous la présente afin que nous puissions à notre tour émettre notre avis. Nous dirons en toute sincérité que la soupe aux pommes de terre est excellente, car il s'y trouve une grande quantité de riz et de pain. Un autre jour il nous est donné de goûter de la soupe au riz, de la soupe aux fèves, de la soupe à la farine, de la soupe à la polenta, voire même de la soupe dite *à la bataille*, car il y a pour chaque jour de la semaine un genre différent. Pendant la dégustation de la soupe que chaque visiteur étranger peut goûter, des groupes de pauvres gens se sont réunis dans la spacieuse cuisine et ils se réjouissent visiblement en nous entendant louer la bonne qualité et la saveur de leur soupe.

²⁴¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 20 du 10 mars, p. 3.

²⁴² Des soupes pour les pauvres sont offertes aussi dans d'autres villes suisses. Ainsi, Coire et Zoug ont établi «des cuisines populaires où l'on délivre la ration de soupe avec un peu de viande, au prix de 4 centimes la ration» (*Le Villageois* 1872, n° 1, p. 14).

²⁴³ Voir *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 13 du 12 février, p. 2; n° 103 du 20 décembre, p. 3; 1880, n° 15 du 21 février, p. 2; n° 23 du 20 mars, pp. 2-3; *Confédéré* 1880, n° 10 du 5 mars, pp. 1-2; n° 53 du 31 décembre, p. 2; *L'Ami du peuple* 1879, n° 8 du 16 février, p. 2; *Walliser Bote* 1879, n° 7 du 15 février, p. 3.

» L'on procède ensuite à la distribution de celle-ci. Le conseiller de la semaine prend une liste portant les noms des *pensionnaires* ainsi que l'indication de la quantité de soupe à donner à chacun d'eux ou à chaque famille. Un coup d'œil jeté sur cette liste nous la montre couverte de noms allemands, français, italiens et surtout de ceux appartenant à la partie supérieure du canton. Pendant ce temps, une cuisinière habile et dévouée échange sa grosse cuiller contre une *poche* de la contenance d'un litre qui lui servira en même temps pour mesurer la soupe. Chaque pauvre a ainsi son tour et aucun ne sort sans sa part, car la quantité de soupe n'étant pas limitée peut au besoin être augmentée par la provision restante de pain ou de viande. Pendant la distribution nous avons le loisir d'examiner la cuisine dans laquelle nous voyons ici de grandes caisses pleines de pommes de terre et de divers autres légumes, dons de personnes bienfaitantes, là nous remarquons des provisions de riz, de farine, de maïs, de sel, etc., autant de dons en nature faits pour la plupart par des âmes charitables. Nous y découvrons également une bonne provision de bois généreusement offert par la Municipalité pour la cuisson de la soupe ainsi que les divers ustensiles nécessaires à une cuisine.»

La soupe, «nourriture saine et savoureuse», est servie tous les jours de 11 heures à midi, le dimanche excepté, du 1^{er} décembre au 1^{er} mai. En 1880, 180 personnes (dont 40 enfants) en bénéficient journellement, ce qui représente environ le 3,6 % de la population sédunoise. Les rations sont fixées à un litre de soupe pour les personnes âgées de plus de 15 ans et à un demi-litre pour celles au-dessous de cet âge.

L'art. 1 du *Règlement pour la cuisine des pauvres de la ville de Sion* précise que «toute famille ou personne indigente habitant la ville de Sion pourra être admise par la commission de bienfaisance à participer gratuitement, pour toute la durée ou pour un certain temps à cette cuisine économique», et l'art. 2 que «ne seront toutefois admises que les familles ou les personnes qui malgré leur travail ne pourront pas satisfaire à leurs besoins». Ces soupes sont aussi accessibles aux classes de la population «qui ne sont pas pauvres mais qui aspirent à l'économie et surtout à une saine, propre et agréable confection du potage». Le prix en est alors de 10 centimes par litre²⁴⁴.

Des personnes non domiciliées en notre ville pourront se procurer des rations au moyen d'un bon délivré par le président de la municipalité ou par la commission de bienfaisance.

Cette institution remplace les dons en argent et en vivres précédemment faits. Elle permet donc aux donateurs de gérer la charité dans le sens utile qu'ils estiment le meilleur pour les assistés. Elle constitue aussi une méthode indirecte de lutter contre la mendicité à domicile qui est interdite et dont les contrevenants sont punis selon la loi.

²⁴⁴ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 103 du 20 décembre, p. 3, Alexandre DE TORRENTÉ, *L'aurore de l'indépendance helvétique*.

La *Nouvelle Gazette du Valais* du 21 février 1880 constate que «cet établissement a jusqu'ici bien fait son chemin et qu'il a pris sans grand renfort de réclame un développement réjouissant»²⁴⁵.

Vers l'organisation des consommateurs

Les consommatrices des années 1870 ne peuvent pas, vivant dans un système de production très proche de l'autarcie économique, être comparées à celles qui, aujourd'hui, dépendent d'un système d'échanges extrêmement diversifié.

Productrices, les ménagères de 1870 ne songent guère à tirer parti des avantages d'un groupe organisé, même pas pour la vente de leurs produits. On le voit dans cette description des habitudes marchandes: «Autrefois, à cause du mauvais état des communications, qui obligeaient à tout transporter à bras, il fallait beaucoup de monde pour approvisionner un marché. Tous les ménages avaient des membres à la foire pour les ventes et achats. Aujourd'hui il en pourrait être autrement. N'est-il pas en effet ridicule que des centaines de ménagères viennent à Sion d'une commune située à plusieurs lieues de distance, portant chacune deux livres de beurre, quelques *cocons* et d'autres choses pareilles, puis reviennent, le soir, avec quelques modestes provisions. Elles ont toutes perdu leur journée, vu des occasions de dépenses, et pour une chose, que deux ou trois par village auraient pu faire tout aussi bien pour toutes. Supposez, en effet, que ces ménagères se fussent concertées avec une personne ayant un char et un cheval, se prêtant à faire la vente pour toutes, à faire à la ville les achats pour toutes. Cette personne, avec une légère provision sur les ventes et les achats, serait amplement dédommée de ses dépenses et de ses peines, et cent ménagères seraient restées à leurs travaux et à leurs soins de ménage. Ce serait un temps mieux employé, une économie de dépense et une augmentation du travail produit.

» Le public n'est pas encore préparé à la réalisation de cette idée. Nous la jetons en passant parce qu'elle est préconisée dans d'autres pays, par des hommes soucieux de la prospérité des campagnes, et que nous lui croyons un avenir»²⁴⁶.

Une certaine sensibilisation à la question de l'association pour la défense d'intérêts communs s'esquisse cependant déjà: l'on voit souhaiter la création et même parfois l'on voit naître des sociétés de consommation.

²⁴⁵ *Ibidem* 1880, n° 15 du 21 février, p. 2, X. *De l'établissement des soupes pour les pauvres à Sion.*

²⁴⁶ *Confédéré* 1878, n° 36 du 6 septembre, p. 1. *Question économique*, réflexions tirées d'une série d'articles de la *Liberté*.

Les fruiteries et les laiteries

Le *Villageois* réclame l'établissement de bonnes fruiteries dont les bénéfiques seraient: économie, augmentation des produits, accroissement de leur valeur et de leur qualité. La sagesse des femmes est ici opposée à la mentalité masculine parfois obnubilée par le désir de voir son cheptel l'emporter dans les combats de reines: «Et la ménagère avec ses économies finit souvent par l'emporter dans ces cas sur la misérable gloriole des reines ou des bovaires qui domine son mari»²⁴⁷.

A plusieurs reprises, dans la décennie, on réclame la création de laiteries, comme on en a vu s'établir dans la «plaine suisse» depuis 1820: «Ces institutions bienfaisantes ont eu à lutter, au début, contre de nombreux préjugés. On objectait entre autre que la fabrication du beurre et du fromage laisserait beaucoup à désirer, dans de pareilles conditions. Les ménagères s'opposèrent aussi avec vigueur à l'établissement de ces laiteries communes. Mais lorsqu'elles virent les jolies piles d'écus que rapportait le fruit mis en commun, et vendu à un beau prix, elles ne se firent plus tirer l'oreille. Dès lors les laiteries se sont multipliées et perfectionnées notamment dans la plupart des cantons»²⁴⁸. Dans ce domaine, le Valais est en retard. Ainsi, une laiterie sédunoise s'établit bien en 1830 (avec MM. de Lavallaz, de Riedmatten et Beeguer)²⁴⁹ mais elle n'existe plus dans les années 1870, comme le regrette X. dans le *Confédéré* du 27 avril 1877: «Dans le temps, nous avions à Sion une laiterie. Hélas! ce temps n'est plus! [...] Sans compter l'agrément de trouver à toute heure du jour du lait frais et de bonne qualité, ce qui n'est pas un mince avantage pour les ménagères, on pouvait obtenir en même temps beurre, séret, etc. [...] Tandis que maintenant chaque boutiquier est obligé, pour ainsi dire, d'avoir ses pratiques pour le lait, à moins de courir le risque de voir sa boutique déserte»²⁵⁰. Un appel est lancé à la *Société sédunoise d'agriculture* en faveur de la création d'une laiterie.

Une année plus tard, le 28 avril 1878, un article non signé demande dans la *Nouvelle Gazette du Valais* l'établissement d'une laiterie à Sion et à Monthey: «L'utilité, nous dirons même la nécessité d'un établissement de ce genre se fait sentir toujours davantage dans notre capitale,

²⁴⁷ *Le Villageois* 1873, n° 2, pp.9-10. Sur la question des laiteries, voir aussi *Annales valaisannes* 1988, pp. 147-148.

²⁴⁸ *Ibidem* 1879, n°s 20-21 du 1^{er} décembre, p. 163, conférence de M. SCHATZMANN sur *Le développement de l'industrie laitière et son avenir*.

²⁴⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 43 du 29 mai, p. 3.

²⁵⁰ *Confédéré* 1877, n° 17 du 27 avril, p. 2.

où les ménages doivent se pourvoir de lait, qui chez des particuliers, qui dans des boutiques ²⁵¹ où on l'apporte souvent additionné d'une forte quantité d'eau [...]» ²⁵².

Cependant, dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 6 août 1879, M. Werlen, rue du Collège 2, annonce que dans sa «laiterie et débit de café au lait», on peut se procurer en tout temps du *beurre frais* fabriqué dans l'établissement même, de la crème et du véritable quinancer [...].

Il n'y a guère d'autres précisions sur les laiteries dans la presse. On voit seulement le *Villageois* du 31 janvier 1880 annoncer que «Sierre a voté la fondation d'une laiterie à établir selon les sages avis de M. Schatzmann» ²⁵³. Et le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1880 fait mention de l'inauguration de plusieurs laiteries ²⁵⁴.

La boulangerie économique

Un moyen de lutter contre la cherté du pain est, évidemment, de le cuire soi-même: «Puisque la main d'œuvre des boulangers a quadruplé de prix [*remarque Alexandre de Torrenté*], il est surtout regrettable que l'on ne fasse plus comme autrefois du pain de ménage, façonné à la maison [...]» ²⁵⁵.

On peut aussi fonder une boulangerie économique. C'est ce que préconise Alexandre de Torrenté qui met, dans ce but, 200 fr. (représentant 20 actions de 10 fr.) au service des organisateurs d'une société de consommation à Sion ²⁵⁶.

La *Nouvelle Gazette du Valais* du 18 janvier 1878 nous apprend que plusieurs familles sont sur le point de répondre aux offres de service d'une «société de consommation d'un canton voisin, laquelle s'engage de rendre *franco* à Sion et à un prix inférieur, le pain qui leur sera nécessaire» ²⁵⁷. Mais la boulangerie économique se fait attendre. En janvier 1880, on peut lire dans l'*Ami du peuple* que «MM. les boulangers de la capitale abusent de leurs clients au point de faire désirer vivement l'établissement d'une *boulangerie économique*» ²⁵⁸.

²⁵¹ Ainsi, M^{me} Bruchez, épicière, rue de Loèche, Sion, en vend à 25 centimes le pot (1 litre 1/2) (*Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 36 du 5 mai, p. 4), annonce rectifiée dans le n° 38 du 12 mai suivant, p. 4: «Au lieu de M^{me} Bruchez, comme on l'a fait annoncer dans la *Nouvelle Gazette du Valais*, c'est M^{me} Antoine de Riedmatten qui vend du lait à 25 centimes 1 1/2 litre».

²⁵² *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 50 du 28 avril, p. 2.

²⁵³ *Le Villageois* 1880, nos 1-2 du 31 janvier, p. 16.

²⁵⁴ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1880, Département de l'intérieur, pp. 33-34.

²⁵⁵ *Le Villageois* 1878, nos 3-4 du 28 février, p. 29, article repris par la *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 31 du 13 mars, p. 2, et par le *Confédéré* 1878, n° 11 du 15 mars, p. 2.

²⁵⁶ *Le Villageois* 1878, nos 3-4 du 28 février, p. 29.

²⁵⁷ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 8 du 18 janvier, p. 2.

²⁵⁸ *L'Ami du peuple* 1880, n° 2 du 11 janvier, p. 2.

Le 7 février 1880, Alexandre de Torrenté relance la balle en proposant à la *Société sédunoise d'agriculture* et à la *Société industrielle* de se placer à la tête d'une Société de consommation pour faire l'article «pain des boulangeries des familles sédunoises». Pour l'imaginaire sédunois, il ne s'agit pas seulement ici d'une question économique, mais aussi d'une œuvre de régénération nationale, car la santé du peuple et son équilibre entretiennent tout l'Etat. Ce pain sera évidemment le pain noir, suivant les préceptes de la sagesse des montagnards. «La simplicité des mœurs, l'alimentation rationnelle réagiraient avantageusement sur l'aisance et sur le bien-être de nos ménages». Il s'agirait d'un pain «bourraté soigneusement manipulé et dont le seigle noir, notre produit national de panification par excellence, devrait constituer l'élément principal». Ce pain reviendrait à 12 centimes la livre, soit la moitié de ce qu'il coûte alors. Alexandre de Torrenté cite les sociétés de consommation «de Bex et d'Aigle, par exemple». Mais il ne s'en tient pas aux bons conseils: «Pour la mise en cause projetée de régénération, le soussigné offre une légère obole de cent francs en actions souscrites et payées au premier appel».

«Veuille le Tout-Puissant [*dit-il en conclusion*] que la postérité ne dise pas de notre cité contemporaine: *Auri, honorum et stultiorum sacra fames*»²⁵⁹.

Les sociétés de consommation

Ces sociétés restent, le plus souvent, à l'état de projets. En 1874, Alexandre de Torrenté souhaite la création de boucheries coopératives pour faire baisser les prix²⁶⁰. La *Nouvelle Gazette du Valais* du 18 février 1880 publie un article démontrant la nécessité de créer une société de consommation à Sion et annonçant un projet de la *Société sédunoise d'agriculture* et de la *Société industrielle*²⁶¹ et le 27 février suivant, le *Confédéré* reprend la nouvelle: «La *Nouvelle Gazette du Valais* annonce que la *Société sédunoise d'agriculture* a décidé d'inviter à une conférence le comité de la *Société industrielle* pour aviser en commun à l'établissement d'une société de consommation dans la localité. Nous souhaitons bonne chance aux initiateurs de cette entreprise qui a partout où elle est mise en pratique les résultats les plus heureux pour les consommateurs»²⁶².

Mais la seule réalisation concrète de la décennie est annoncée dans le *Bulletin officiel* du 20 janvier 1871 qui enregistre la constitution, le 26 décembre 1870, de la *Société de consommation de St-Maurice*, aux actions de 50 fr. et qui commence son activité le 1^{er} février 1871 avec

²⁵⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 11 du 7 février, p. 3, *Le pain quotidien*.

²⁶⁰ *Le Villageois* 1874, n°s 21-22, p. 167.

²⁶¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 14 du 18 février, p. 2; n° 16 du 25 février,

p. 2.

²⁶² *Confédéré* 1880, n° 9 du 27 février, pp. 2-3.

les administrateurs Maurice de Bons, Pierre-Marie Favre, Aimé-Louis Sarrasin, Louis Gex, Ernest Bertrand, Louis Raboud, Charles-Auguste de Bons²⁶³.

Une nouvelle voie est cependant ouverte, dont l'importance ne cessera de grandir, mais dont l'histoire reste à écrire.

²⁶³ *Bulletin officiel* 1871, n° 3 du 20 janvier, p. 17.

V

La ménagère et la santé

Il a paru utile de prolonger le chapitre de l'alimentation par une ouverture sur la question de la santé dont on sait le lien avec le mode d'alimentation et où les mères de famille sont fortement impliquées. Comme le dit Alexandre de Torrenté, «*il est un fait certain, c'est qu'il vaut mieux prévenir les maladies que d'avoir à les guérir* et qu'à ce point de vue le rôle des cuisiniers doit être considéré comme aussi important que celui des pharmaciens. Du moment qu'on exige des connaissances pour guérir, pour rétablir notre santé, pourquoi ne demanderait-on pas des connaissances alimentaires à ceux qui doivent assurer la conservation de notre santé?»²⁶⁴

D'après la *Nouvelle Gazette du Valais* du 18 août 1878, «une cuisine substantielle dispense presque toujours de recourir à la pharmacie».

Apprenez aux filles, lit-on dans le même journal, le 6 avril 1877, «la cuisine qui, fonctionnant avec ordre et propreté, épargnera bien des accidents et des courses au médecin et à l'apothicaire».

1. La situation sanitaire du canton

L'organisation sanitaire du canton est bien rudimentaire. D'après le *Walliser Bote* du 15 mai 1880, le Valais ne compte alors que 25 médecins patentés (4 dans les districts de Martigny, Sion et Viège, 3 à Monthey et Loèche, 2 en Entremont et à Sierre, 1 à St-Maurice, Brigue et Conches, aucun dans les districts de Conthey, d'Hérens et de Rarogne)²⁶⁵.

²⁶⁴ *Le Villageois* 1875, nos 21-22 du 30 novembre, p. 172, Alexandre DE TORRENTÉ, *De la conservation des vivres et des aliments*.

²⁶⁵ On ne fait guère état dans la presse d'une quelconque spécialisation des médecins, si ce n'est que la *Nouvelle Gazette du Valais* du 7 janvier 1880, p. 4, signale que le D^r Schlacht, «médecin-chirurgien et accoucheur», tient ses consultations à la maison Derameru, à Sion, de 8 à 10 h. le matin et de 2 à 3 h. l'après-midi. Dans l'article nécrologique qu'il consacre au D^r Andreas Weissen, le *Walliser Bote* du 31 juillet 1880 précise qu'il était un homme «*der seine glückliche Hand in den kritischen Momenten der Frauenwelt auch gehörig zu führen verstand*». Il n'y a pas d'autres précisions sur les soins gynécologiques, à part ceux dispensés par les sages-femmes. A ce sujet, voir *Annales valaisannes*, 1988, pp. 159-166. Les soins dentaires sont alors assurés par des chirurgiens ambulants, comme M. Levier Greiff, de Vevey (*Gazette du Valais* 1870, n° 67 du 5 juin, p. 4); le D^r A. Cerf (*Gazette du Valais* 1871, n° 54 du 7 mai, p. 4); le D^r Cané, de Genève (*Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 8 du 19 janvier, p. 4); M. Martinet, de Montreux (*Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 128 du 27 octobre, p. 4; n° 135 du 14 novembre, p. 4; 1880, n° 41 du 22 mai, p. 4; n° 99 du 11 décembre, p. 4) qui exercent très temporairement (de un à trois jours) leur art dans les hôtels du canton: Hôtel des Alpes, à Monthey; Hôtels des Alpes et du Cygne, à St-Maurice, Hôtel Morand et Hôtel de la Poste, à Martigny, Hôtels du Lion d'Or et de la Poste, à Sion.

D'après Alexandre de Torrenté, Sion, St-Maurice et Brigue sont, en 1866, «les seules localités où existe un personnel spécial consacré aux soins à donner aux pauvres et aux malades». Il signale «comme une des lacunes les plus regrettables l'absence de tout hospice cantonal pour les malades et les infirmes»²⁶⁶.

La situation est si précaire que l'on voit, le 21 mai 1872, la Commission du Grand Conseil proposer, au chapitre de la santé publique, que «les communes en cas d'épidémie soient astreintes à procurer à leurs ressortissants les soins d'un médecin», ce qui est adopté par l'assemblée²⁶⁷.

En hiver 1878-1880, lorsqu'une épidémie opiniâtre et générale de rougeole sévit dans les communes de Sembrancher et de Vollèges, il serait à désirer «que ces populations agricoles, presque privées des secours de l'art, reçussent quelques prescriptions hygiéniques et curatives du conseil de santé»²⁶⁸.

L'absence de personnel médical et soignant est évidemment à mettre en parallèle avec la pratique à grande échelle de l'exercice illégal de la médecine. Des cas individuels sont parfois relevés. En 1869, une «femme étrangère qui exerçait illégalement la médecine et qui était d'ailleurs sans papiers de légitimation, a été mise à l'amende et renvoyée du canton»²⁶⁹.

Le *Walliser Bote* du 14 août 1880 met en garde contre un faux médecin, Engster.

Le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1875 mentionne que beaucoup d'empiriques exercent alors la médecine dans le Val d'Illiez, «au grand détriment de la santé publique», abus qui se constate aussi «dans la plupart des autres districts»²⁷⁰.

En 1879, d'après certains médecins, «nombre de personnes, de femmes et même d'ecclésiastiques [...] pratiquent induement [*la médecine*]. Il est du reste très difficile de combattre légalement cette coutume; par expérience, le Département de l'intérieur a pu se convaincre que l'on n'aboutit guère dans les démarches que l'on fait dans ce but»²⁷¹.

²⁶⁶ Alexandre DE TORRENTÉ, *Quelques moyens de combattre le paupérisme dans un pays essentiellement agricole*. Rapport présenté le 25 septembre 1866 à la Société suisse d'utilité publique, Zurich.

²⁶⁷ *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 21 mai 1872, p. 6.

²⁶⁸ *Confédéré* 1880, n° 8 du 20 février, p. 1.

²⁶⁹ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1869, Département de l'intérieur, p. 79.

²⁷⁰ *Ibidem* 1875, Département de l'intérieur, p. 25.

²⁷¹ *Ibidem* 1879, Département de l'intérieur, pp. 21-22. Si l'on peut s'inquiéter des dangers de la médecine illégale, que dire des promesses de certains médecins, telle celle que «Felix Theiler, Doktor in Gondo», insère dans le *Bulletin officiel* du 5 mai 1871, p. 170: «Öffentliche Anzeige. Wer eine Art Krankheit hat, der komme nur zu mir, ich werde ihm die Gesundheit wieder geben und sein Leben verlängern», ou de celle du Dr. O. Killisch, à Berlin, Mittelstrasse 6 qui «guérit par correspondance» les «crampes épileptiques (épilepsie)». «Plus de cent personnes déjà guéries» (*Gazette du Valais* 1870, n° 67 du 5 juin, p. 4).

Le texte publié par Marianne Michaud, de Bagnes, ouvre des perspectives sur des façons parallèles de se traiter. Elle se fait «un devoir de porter à la connaissance de l'honorable public, qu'ayant souffert plusieurs années d'une tumeur chancreuse au sein gauche, et qu'après avoir consulté tour à tour nombre de médecins et fait usage de leurs médicaments, sans effet avantageux, au moment où les médecins désespéraient de sa guérison, elle eut recours au traitement de M. François Peney, à Monthey, et que par ce moyen elle obtint en peu de jours et à peu de frais une guérison radicale»²⁷².

Les maladies signalées comme les plus fréquentes en Valais par les *Rapports de gestion du Conseil d'Etat* sont révélatrices surtout de mauvaises habitudes et conditions de vie et de la dureté de l'environnement naturel: pneumonies, pleuropneumonies et rhumatismes²⁷³. Des cas de typhus sont signalés en 1875, 1876 et 1877. Parfois aussi, ce sont des maladies contagieuses qui, en l'absence de règles d'hygiène et de moyens de défense suffisants, font des ravages: rougeole en 1875, 1877 et 1880, scarlatine en 1876 et 1877, croup et coqueluche, notamment en 1880, et gale en 1878.

Quant à la redoutable petite vérole, ou variole, importée en Valais en 1871 par des internés français et des soldats à la frontière, elle est combattue tout au long de la décennie par des campagnes de vaccination.

Une certaine évolution des mentalités semble s'être dessinée face à la question de la vaccination contre la petite vérole, sans que l'on puisse cependant en déterminer les raisons: pression des amendes infligées aux parents récalcitrants, angoisse de la maladie, amélioration de l'information? La position des femmes sur le sujet n'est exprimée nulle part.

Les autorités se montrent soucieuses de propager le système de la vaccination. L'Etat se fournit du vaccin naturel dans un établissement de Bâle²⁷⁴ et les frais de vaccination sont entièrement à la charge des communes²⁷⁵. En 1871, une vaccination générale est ordonnée et les populations «se sont présentées avec empressement», «contrairement au passé, où on ne parvenait qu'au moyen des amendes à faire conduire les enfants à la vaccination». La vaccination des enfants nouveau-nés a lieu tous les deux ans et «le contrôle a été assez régulier» en 1877, «sauf à Sion où beaucoup de parents n'ont pas présenté leurs enfants parce qu'ils étaient sans doute déjà vaccinés par d'autres médecins ou par les sages-femmes»²⁷⁶.

²⁷² *Gazette du Valais* 1874, n° 117 du 2 octobre, p. 4.

²⁷³ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1872, 1874 et 1875.

²⁷⁴ *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 16 août 1875, p. 176.

²⁷⁵ *Ibidem*, 19 mai 1871, p. 23.

²⁷⁶ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1877, Département de l'intérieur, p. 34. Sur la vaccination, voir aussi *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 3 juin 1873, p. 245; 19 mai 1874, p. 7; 16 août 1875, p. 175; *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1875, Département de l'intérieur, p. 25.

La *Nouvelle Gazette du Valais* du 5 mai 1880 relève une inégalité de traitement en matière de vaccination, selon les sexes. Le journal constate que c'est «une excellente chose» de vacciner immédiatement les recrues appelées, avant même que le conseil de révision ait statué sur leurs aptitudes physiques, «mais le procédé n'est pas entièrement satisfaisant, attendu que 250 à 300 000 jeunes filles ne profitent pas de cette vaccination fédérale, tout en n'échappant pas à la maladie».

2. Les femmes et les soins aux malades

Instruction et conseils

Comment les mères réagissaient-elles aux maladies du temps? Quelle instruction possédaient-elles en ce domaine? De quelle aide extérieure et de quels moyens disposaient-elles?

La part de la tradition orale et des coutumes locales nous échappe ici totalement.

On peut supposer qu'en l'absence d'autres possibilités, les conseils des anciens et les remèdes de bonne femme tenaient une place importante dans l'éventail des soins.

Le rôle de l'école semble avoir été réduit à la diffusion de règles strictement élémentaires d'hygiène. C'est ainsi que l'art. 28., chap. IV *Devoirs du personnel enseignant*, du *Règlement pour les écoles primaires* de 1874, indique que «les parents ou tuteurs dont les enfants ont été reconnus mal propres, sont exhortés avec force par la commission. On renverra de l'école les enfants atteints de maladies éruptives ou contagieuses. La commission fixera dans ce cas un temps suffisant pour que les parents puissent mettre leurs enfants en état de reparaitre».

Lorsque des cas de gale sont signalés, en 1878, le Département de l'instruction publique envoie une circulaire aux communes pour isoler les enfants sains des malades et prendre des précautions analogues envers des enfants «dont la trop grande malpropreté pourrait causer des désagréments à ceux avec lesquels ils se trouvent en contact, cela afin de prouver aux parents qui envoient leurs enfants à l'école que, si nous ne négligeons rien pour leur instruction, nous faisons aussi la part de leur vie physique»²⁷⁷.

C'est par la formation des institutrices que les autorités espèrent faire progresser les connaissances de la population; ainsi l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* de 1873 introduit-il des cours d'hygiène dans le programme des élèves-institutrices.

²⁷⁷ *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1878, Département de l'instruction publique, p. 22; *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 40 du 17 mai, p. 1.

Sans doute l'instruction doit-elle lutter alors contre de nombreux préjugés. Ne voit-on pas, en 1880, A. F. signer un article dans le *Confédéré* où il souhaite que «chaque commune soit un foyer de lumières non un réceptacle de superstitions qui, sous prétexte de décence, font négliger les règles de l'hygiène – comme si Dieu avait fait de l'homme un être immonde»²⁷⁸.

D'autre part, les mères pouvaient trouver quelques conseils dans les journaux et les revues. On peut douter cependant qu'elles aient été nombreuses à acheter l'*Almanach des jeunes mères et des nourrices* ou à s'abonner à la *Gazette des dames* (offrant notamment à côté d'une chronique parisienne, de causeries sur la mode et de distractions littéraires, des conseils médicaux) ou au *Journal des jeunes mères* (vauté par la *Nouvelle Gazette du Valais* en 1874 et où elles pouvaient puiser des conseils d'hygiène et d'éducation morale).

Qui dira si nos aïeules connaissaient la *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie* du Dr Louis Bouvier, paru en juillet 1877 chez Grosset et Trembley, à Genève (fr. 10.– pour un ouvrage broché, de 800 p.) et que recommande la *Nouvelle Gazette du Valais* au botaniste, à l'instituteur et à «la mère de famille qui, dans sa sollicitude de chaque jour, réclame une notion exacte et précise sur les effets des plantes qu'elle a sous la main»²⁷⁹?

Les journaux du canton dispensent quelques suggestions en matière d'hygiène autre qu'alimentaire. On y trouve parfois le reflet de certains préjugés, comme celui-ci: «M. Pompery est un bossu, un être difforme que doivent éviter soigneusement les femmes enceintes qui veulent échapper à tout accident prématuré»²⁸⁰.

D'autres textes nous paraissent un peu hermétiques, comme celui faisant allusion à une brochure sur le sel publiée par Alexandre de Torrenté et «destinée à enseigner aux mamans qu'elles peuvent avoir une descendance de taille colossale, à condition de bien saler les marmots»²⁸¹.

Certains conseils révèlent des manières de vivre. Ainsi est-il déconseillé de paqueter dans des couvertures de plume ou des vêtements chauds pendant les chaleurs d'été les petits enfants dans leurs chars de promenade (les mots poussette et pousse-pousse n'existent pas encore). Ce «paquetage peut amener la suppression de la transpiration, et à sa suite, de graves maladies [...]»²⁸².

²⁷⁸ *Confédéré* 1880, n° 26 du 25 juin, p. 2. A la séance du Grand Conseil du 26 mai 1873, le député Beck se dit «étonné de voir combien dans nos écoles on néglige les principes d'hygiène, science qui nous apprend à conserver la santé».

²⁷⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 59 du 18 mai, p. 2.

²⁸⁰ *Ibidem* 1876, n° 81 du 9 juillet, p. 3.

²⁸¹ *Confédéré* 1875, n° 58 du 22 juillet, p. 1.

²⁸² *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 101 du 26 août, p. 3 et 1879, n° 95 du 11 août, p. 2.

Il faut aussi éviter les «chairs d'enfants garnis de toile vernie grise» qui, contenant une «proportion plus ou moins grande de céruse de plomb métallique» peut produire «une altération grave de la santé» lorsqu'elle est introduite dans les voies respiratoires. Il faut leur préférer les chairs à toile vernie brune, l'ocre n'étant nullement vénéneux»²⁸³.

L'*Ami du peuple* du 25 janvier 1880 explique: «Les mamans sont en général portées à envelopper le cou de leurs enfants de chauds fichus de laine; c'est une très mauvaise habitude. Il faut tenir chaudement les pieds et les jambes, les bras et les mains, mais non pas le cou. Aucune partie du corps ne supporte aussi bien d'être découverte.»

Les produits pharmaceutiques

Les mères de famille pouvaient aussi trouver dans les journaux des annonces vantant les bienfaits de produits pharmaceutiques dont certains touchaient de près au domaine de l'alimentation.

L'aliment Quillet, au lait, donne «les plus beaux résultats pour le développement des forces musculaires» des petits enfants. «Les médecins spécialistes l'ordonnent partout pour suppléer à l'insuffisance du lait maternel. Les bébés ne le refusent jamais et prospèrent à vue d'œil. Chaque mère soucieuse de la santé et de la vigueur de son enfant en fait un usage constant les 12 premiers mois»²⁸⁴.

La farine mexicaine du D^r Benito del Rio est «un agent curatif des plus sérieux et dont les résultats sont toujours constants. C'est un aliment fortifiant réparateur par excellence». On l'utilise «pour la guérison de l'épuisement prématuré, de la consommation, des phtisies de la gorge et des poumons, de la bronchite chronique et du catarrhe pulmonaire, de l'anémie, des maladies de langueur, des os et des scrofules, de l'épuisement des nourrices, des enfants et des vieillards»²⁸⁵.

Les extraits de malt du D^r Wander, à Berne, chimiquement purs, sont utilisés contre les affections des organes de la respiration; au fer, contre la chlorose (*sic*), l'anémie et la faiblesse générale; à l'iodure de fer, contre la scrophulose (*sic*), les dartres et la syphilis; à la quinine, contre les affections nerveuses, l'asthme et la coqueluche: au phosphate de chaux, contre les affections rachitiques, scrofuleuses, tuberculeuses. On les trouve aussi sous forme de vermifuge «très efficace, estimé pour les enfants»²⁸⁶.

Le pharmacien Barbezat, à Vevey, fabrique du «Sirop Barbezat, anti-convulsif, fortifiant, laxatif et rafraîchissant» qui «facilite la dentition et préserve les enfants de tous les malaises qui l'accompagnent»²⁸⁷.

²⁸³ *Ibidem* 1877, n° 103 du 31 août, p. 3.

²⁸⁴ *Ibidem* 1879, n° 64 du 9 août, p. 4.

²⁸⁵ *Ibidem* 1875, n° 146 du 21 décembre, p. 4.

²⁸⁶ *Ibidem*.

²⁸⁷ *Confédéré* 1879, n° 12 du 21 mars, p. 4.

Le sucre et les bonbons de malt sont «très recherchés contre les affections catarrhales»²⁸⁸.

Les bonbons au saccharure de fer de Koch-Stuppel (d'Alpirsbach) «sont employés avec succès contre les pâles couleurs, les défaillances, appauvrissement de sang, douleurs d'estomac et de poitrine, et, en général, contre toutes les maladies dont la guérison repose sur l'épuration du sang et l'amélioration des humeurs». Le saccharure de fer a été «nouvellement découvert par la chimie»²⁸⁹.

L'effet de la pâte pectorale d'herbes des Alpes, préparée par J. Deshusses, à Versoix et Genève (contre la toux, l'enrouement et le catarrhe violent ou chronique) «est constaté dans les rapports des médecins les plus réputés de l'Europe»²⁹⁰.

Les tablettes pectorales du D^r J.-J. Hold, à Heiden, sont, de plus, efficaces aussi contre l'asthme, les affections pulmonaires et les symptômes de la phtisie²⁹¹.

«On trouvera tous les matins à la confiserie de P. Brielmaier, rue de Conthey» notamment du sucre aux fleurs des Alpes pour le rhume²⁹².

Il faut se méfier des imitations de l'alcool de menthe de Ricqlès «infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête, excellent pour la toilette, la bouche et les dents»²⁹³.

Pour un «soulagement immédiat» et une «guérison complète de la goutte et rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos [*sic*], irritations de poitrine, maux de gorge, etc.» on peut acheter des rouleaux d'ouate rhumatismale à Fr. 1.- et à Fr. 0,60²⁹⁴.

H. Brauns et C^{ie}, pharmaciens à Sion, proposent du «vinaigre phéniqué, pour désinfecter les chambres des malades, de l'eau phéniquée à l'usage interne, du vinaigre des quatre voleurs, préservatif contre les maladies contagieuses»²⁹⁵.

L'horloger Ferdinand Senn, fils, à Brigue, vend des «elektrischen Ringe» à Fr. 3.- contre les migraines et les rhumatismes²⁹⁶.

Lorsque Ch.-L. de Bons énumère les achats indispensables «pour bien passer l'hiver et se tenir au chaud», il cite les «élixirs pour les vers, emplâtres et topiques»²⁹⁷.

²⁸⁸ *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 146 du 21 décembre, p. 4.

²⁸⁹ *Gazette du Valais* 1870, n° 113 du 21 septembre, p. 4.

²⁹⁰ *Ibidem* 1870, n° 71 du 14 juin, p. 4.

²⁹¹ *Ibidem* 1871, n° 142 du 8 décembre, p. 4; *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 89 du 1^{er} novembre, p. 4.

²⁹² *Gazette du Valais* 1872, n° 135 du 22 novembre, p. 4.

²⁹³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 71 du 4 septembre, p. 4.

²⁹⁴ *Gazette du Valais* 1870, n° 67 du 5 juin, p. 4.

²⁹⁵ *Ibidem* 1871, n° 54 du 7 mai, p. 4.

²⁹⁶ *Bulletin officiel* 1875, p. 224.

²⁹⁷ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 113 du 22 septembre, p. 3.

Tous ces produits se trouvent dans les commerces et pharmacies du canton. D'autres doivent être commandés à l'extérieur, comme la pommade anti-herniaire de Godefroy Stourzenegger, à Hérissau, «contre les hernies, les précipitations de la matrice et les hémorrhoides» [*sic*]; elle ne contient «aucune matière suspecte»²⁹⁸.

La pharmacie Darier, à Genève, promet:

«!!! Plus de goîtres!!!»

«Prompte guérison du goître sans les suites fâcheuses qu'occasionnent les préparations iodées par leur usage prolongé. Traitement facile et infaillible».

«Plus d'injections!»

«Les dragées Blot garanties sans mercure, infaillibles contre toutes les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques les plus invétérées, écoulements, maladies de la vessie, incontinence ou rétention d'urine, dartres, n'exigent ni privation ni régime»²⁹⁹.

De la même ville, la pharmacie A. Sauter offre des livres et guides homéopathiques, le «remède du comte Mattei» et des «médicaments anglais et américains»³⁰⁰. (Les globules du comte Mattei sont cités par la *Nouvelle Gazette du Valais* du 6 décembre 1879 au nombre des «remèdes secrets», avec la douce Revalessière et le régénérateur universel de M^{me} Allen. Or, d'après l'article 68 de la loi valaisanne de 1849 sur les remèdes secrets, il est «défendu de vendre ou d'annoncer des remèdes dont la composition est un secret, sans l'autorisation du conseil de santé»³⁰¹).

L'extrait végétal du D^r Schwaiger, de Vienne, à Fr. 5.- le flacon, «guérit en quatre semaines toutes les conséquences de l'*onanisme*, la faiblesse virile, les pollutions nocturnes ainsi que toutes les maladies vénériennes des deux sexes qui sont guéries en très peu de temps. Succès garanti»³⁰².

Si la médecine officielle est concurrencée par tout un courant parallèle d'«empiriques», les médicaments ont aussi un réseau parallèle de vente. C'est en tout cas ce que soutient le député Beck lors de la séance du Grand Conseil du 22 novembre 1877: «les pharmaciens devraient avoir seuls le droit de débiter des substances dangereuses; or, par un relâchement qui date de plusieurs années, bon nombre de personnes se font marchandes de médicaments. Il faut tenir la main ferme à la surveillance des dépôts de médicaments non autorisés.

²⁹⁸ *Gazette du Valais* 1871, n° 54 du 7 mai, p. 4.

²⁹⁹ *Ibidem* 1870, n° 71 du 14 juin, p. 4.

³⁰⁰ *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 146 du 21 décembre, p. 4.

³⁰¹ *Ibidem* 1879, n° 95 du 22 novembre, p. 3. La question des remèdes secrets sera inscrite à l'ordre du jour des débats aux Chambres fédérales en 1879 et 1880. Sur les remèdes secrets, voir aussi *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* pour 1877, Département de l'intérieur, p. 35; *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 99 du 6 décembre, p. 3; n° 105 du 27 décembre, p. 3; *Confédéré* 1880, n° 31 du 30 juillet, p. 2, d'après lequel «ces soi-disant remèdes secrets ne font pas la neuvième partie du mal que cause l'abus des boissons alcooliques».

³⁰² *Confédéré* 1880, n° 15 du 9 avril, p. 4.

«M. de Rivaz [*Conseiller d'Etat*] répond au préopinant que la surveillance est activée, qu'une visite générale des pharmacies va se faire, que la vente des médicaments a été sévèrement défendue»³⁰³.

3. Les remèdes de «bonne femme»

La presse nous donne quelques indications sur les procédés utilisés par les ménagères pour combattre la maladie avec les moyens du bord: cuisine, potager, prairie, forêt.

Cela nous permet d'entrevoir une partie des soucis de santé de la population et de constater la simplicité, voire la précarité des moyens de soins.

Les plantes sont les premiers fournisseurs de la «pharmacie» domestique et elles sont aussi objet de commerce et source de petits profits. Dans le *Bulletin officiel* du 25 juin 1869, on voit Joseph Follonier, de Sion, annoncer qu'il «paie pour les plantes sèches comme suit:

Pour fleurs de	bourrache vraie	à 35 centimes
	arnica	à 30 centimes
	pavots rouges	à 60 centimes
	sureau	à 25 centimes
feuilles	bella donna	à 20 centimes
	jusquian	à 20 centimes
	ciguë	à 20 centimes
	thrémoine non inondée	à 25 centimes
herbes	licopode	à 20 centimes
	thym	à 20 centimes
	pulmonaire de chêne	à 20 centimes
racine	valériane	à 25 centimes
	épinés-vinettes	Fr. 2.50.- à Fr. 3.- ³⁰⁴ .

Il paie aussi la grande absinthe Fr. 8.- «le quintal rendu à la gare de Sion»³⁰⁵.

Les journaux permettent de dresser un petit inventaire des moyens de lutte contre les atteintes à la santé.

Anorexie:

- ail (mais il est «contraire aux personnes nerveuses», il trouble la digestion des estomacs délicats et il détermine parfois la fièvre. «D'ailleurs, il communique à l'haleine une odeur anti-sociale». Il convient «aux tempéraments flegmatiques»³⁰⁶.

³⁰³ *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 22 novembre 1877, p. 51.

³⁰⁴ *Bulletin officiel* 1869, n° 26 du 25 juin, p. 180.

³⁰⁵ *Ibidem* 1869, n° 46 du 12 novembre, p. 324.

³⁰⁶ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 83 du 14 juillet, p. 3.

Apoplexie:

– jeter une poignée de sel dans la bouche du malade (recette vieille de 16 siècles)³⁰⁷.

Bronchite:

– sauge, romarin, lavande, hysope, lierre terrestre³⁰⁸.

Brûlure:

– plonger le membre brûlé dans la farine³⁰⁹;
– contre les brûlures d’allumettes phosphoriques: tremper le doigt ou la main dans l’eau salée³¹⁰;
– vin aigre³¹¹.

Calvitie, chute des cheveux:

– onguent d’abeilles desséchées et réduites en poudre et mélangées à de l’huile de lézard³¹². C’est un «excellent onguent dont l’action est vraiment surprenante. Les cheveux repoussent immédiatement».

Catarrhe:

– compresse chaude de purée de pommes de terre sur le cou avant de se coucher³¹³;
– catarrhe des bronches: sauge, romarin, lavande, hysope, lierre terrestre³¹⁴.

Circulation du sang:

– ail³¹⁵.

Cou, enrouement:

– compresse chaude de purée de pommes de terre sur le cou avant de se coucher³¹⁶.

Crampe du mollet:

– le peuple se sert d’un morceau de fer, d’une clef, par exemple, que l’on attache au mollet; romarin et mèche soufrée appliquée sur l’épiderme à titre préventif; «se laver comme il faut matin et soir» les mollets (c’est le «moyen le plus sûr»); compresse d’eau froide recouverte de flanelle pendant la nuit³¹⁷.

Croup:

– verser, goutte à goutte de la crème dans la gorge de l’enfant³¹⁸;

³⁰⁷ *Le Villageois* 1879, p. 183.

³⁰⁸ *L’Ami du peuple* 1879, n° 18 du 27 avril, p. 4.

³⁰⁹ *Ibidem* 1880, n° 48 du 28 novembre, supplément, p. 2.

³¹⁰ *Le Villageois* 1872, p. 14.

³¹¹ *Ibidem*, p. 88. La presse donne aussi des conseils pour éviter les accidents en manipulant les lampes à pétrole, voir *Nouvelle Gazette du Valais* 1877, n° 96 du 15 août, p. 3 et *Le Villageois* 1879, nos 20-21 du 1^{er} décembre, p. 168.

³¹² *Le Villageois* 1873, n° 1, p. 8.

³¹³ *Ibidem* 1875, p. 31.

³¹⁴ *L’Ami du peuple* 1879, n° 18 du 27 avril, p. 4.

³¹⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 83 du 14 juillet, p. 3.

³¹⁶ *Le Villageois* 1875, p. 31.

³¹⁷ *Ibidem*, p. 32.

³¹⁸ *L’Ami du peuple* 1880, n° 14 du 4 avril, p. 4.

- faire prendre d’heure en heure, une cuillerée à soupe de blanc d’œuf battu dans l’eau sucrée. Puis, après un jour et une nuit, faire boire un blanc d’œuf et un jaune délayés dans un litre d’eau tiède sucrée. En général, tout symptôme fâcheux disparaît en deux jours (recette prescrite en 1831 par le D^r Gay et appliquée «avec fruit» dans la famille d’Alexandre de Torrenté)³¹⁹;
- administrer toutes les cinq minutes un composé de sirop d’Ipecacouana et de dite poudre par cuillerée à café, jusqu’à ce que les vomissements commencent; alors seulement, faire boire un verre d’eau tiède³²⁰.

Débilité générale:

- bouillon de coq aux herbes³²¹.

Douleur:

- pavot blanc (en usage externe seulement, «à cause de la difficulté d’en établir les doses»)³²².

Dyscrasie:

- bouillon de coq aux herbes³²³.

Dysenterie:

- thé de racines de fraisiers³²⁴.

Erysipèle:

- sureau³²⁵.

Estomac:

- maladies chroniques: bouillon de coq aux herbes³²⁶.

Fièvre paludéenne:

- planter dans les régions marécageuses des tournesols qui préservent des fièvres paludéennes pendant la période de leur végétation³²⁷.

Goutte:

- infusion d’ortie³²⁸.
- fraises³²⁹.

Hydropisie:

- infusion de fleur d’aubépine³³⁰.

Insomnie:

- remplir l’oreiller de fleurs de houblon fraîches passées au four pendant un quart d’heure afin de détruire les insectes qui s’y trouveraient (recette anglaise)³³¹.

³¹⁹ *Le Villageois* 1879, p. 71 et *L’Ami du peuple* 1879, n° 28 du 6 juillet, p. 4.

³²⁰ *Le Villageois* 1875, nos 21-22 du 30 novembre, p. 174.

³²¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 33 du 24 avril, p. 4.

³²² *L’Ami du peuple* 1879, n° 18 du 27 avril, p. 4.

³²³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 33 du 24 avril, p. 4.

³²⁴ *Le Villageois* 1872, n° 7, p. 88.

³²⁵ *L’Ami du peuple* 1879, n° 18 du 27 avril, p. 4.

³²⁶ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 33 du 24 avril, p. 4.

³²⁷ *Le Villageois* 1878, nos 13-14, p.100.

³²⁸ *L’Ami du peuple* 1880, n° 9 du 29 février, p. 4.

³²⁹ *Le Villageois* 1872, n° 7, p. 88.

³³⁰ *Ibidem* 1880, p. 142.

³³¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 94 du 24 novembre, p. 3.

Intestins:

– inflammations: mauve, guimauve ³³².

Nervosité:

– camomille, tilleul ³³³.

Névralgie, rhumatisme:

– infusion de feuilles d'ortie séchées ³³⁴;

– Bügeleisen und Essig. «Man macht das Eisen so heiss, dass darangetropfte Essig verdampfen kann, und hüllt es dann in einen Wollenstoff ein, der vorher in Essig eingeweicht worden ist. So wird das Bügeleisen sofort an die schmerzhafteste Stelle gebracht. Die Anwendung des Verfahrens kann zwei oder drei Mal des Tages geschehen, in der Regel ist der Schmerz in 24 Stunden verschwunden und die Heilung vollständig».

Panaris:

– faire une pâte avec un escargot et sa coquille broyés et l'appliquer au doigt. Changer tous les deux jours au moyen de lotions d'eau chaude ³³⁵.

Plaie:

– plaie de fourche à fourrage: une once de sel et de beurre, faire fondre, appliquer en compresses tièdes ³³⁶;

– feuilles de géranium écrasées sur un linge en fil ³³⁷;

– plaie qui saigne: pour arrêter le sang, placer avec une bande un mélange de farine de seigle et de sel sur la plaie, laisser deux à trois jours. «On dit qu'on a ainsi sauvé la vie d'un cheval de prix qui saignait d'une artère» ³³⁸.

Poumons:

– maladies chroniques: bouillon de coq aux herbes ³³⁹.

Rhumatisme:

– voir sous névralgie;

– usage prolongé d'asperges (sous la réserve d'une abstention complète de tout acide dans les aliments) ³⁴⁰;

– faire bouillir des feuilles de chou rouge. Lorsqu'elles sont amollies, les poser l'une sur l'autre sur les parties endolories, «après quelques applications, les douleurs disparaissent totalement, assure-t-on» ³⁴¹.

³³² *L'Ami du peuple* 1879, n° 18 du 27 avril, p. 4.

³³³ *Ibidem*.

³³⁴ *Le Villageois* 1880, p. 80; *L'Ami du peuple* 1880, n° 9 du 29 février, p. 4.

³³⁵ *Le Villageois* 1872, p. 71.

³³⁶ *Ibidem* 1879, p. 71.

³³⁷ *Ibidem* 1875, p. 124.

³³⁸ *Confédéré* 1880, n° 25 du 18 juin, p. 3.

³³⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 33 du 24 avril, p. 4.

³⁴⁰ *Le Villageois* 1872, p. 112.

³⁴¹ *Le Confédéré* 1881, n° 2 du 11 janvier, p. 3.

Rhume:

- violette, mauve, guimauve ³⁴²;
- compresse chaude de purée de pommes de terre, mise sur le cou le soir avant de se coucher ³⁴³;
- humecter l'intérieur des narines avec de l'huile à manger, par une aspiration forte, répétée fréquemment; mettre le soir une couche de suif sur le nez; tisane de bourrache ou de plante pectorale ³⁴⁴;
- boire six à douze fois par jour une cuillerée à soupe de thé de sauge saturé de miel auquel on ajoute un peu de vinaigre (pour la gorge, se gargariser avec ce mélange) ³⁴⁵.

Scorbut:

- prévention: ail ³⁴⁶.

Spasmes:

- orchis militaris que l'on trouve en grand nombre à Champsec (Sion) et qui a les mêmes propriétés que l'Angraerum flagrans, orchidée africaine ³⁴⁷.

Sudation:

- pour l'activer: ail ³⁴⁸.

Yeux:

- inflammation: sureau ³⁴⁹.

4. Les cures

A ces remèdes de bonne femme, on peut ajouter, parce qu'elles appartiennent au domaine élargi de la cuisine et de l'alimentation, les cures.

Sion offrait alors deux séries de cure dont l'habitude s'est aujourd'hui perdue: les cures de bouillon de coq et les cures de raisins.

Les cures de bouillon de coq ³⁵⁰ «aux herbes toniques, résolventes, aromatiques, légèrement diaphorétiques et diurétiques» ont été introduites en Valais en «1745 par le célèbre D^r Ryf» et administrées «avec succès contre les maladies chroniques des poumons et de l'estomac, ainsi que les cas de débilité générale après de graves maladies, dyscrasies

³⁴² *L'Ami du peuple* 1879, n° 18 du 27 avril, p. 4.

³⁴³ *Le Villageois* 1875, p. 31.

³⁴⁴ *L'Ami du peuple* 1879, n° 24 du 8 juin, p. 4.

³⁴⁵ *Walliser Bote* 1877, n° 35 du 1^{er} septembre, p. 3.

³⁴⁶ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 83 du 14 juillet, p. 3.

³⁴⁷ *Le Villageois* 1879, p. 49.

³⁴⁸ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 83 du 14 juillet, p. 3.

³⁴⁹ *L'Ami du peuple* 1879, n° 18 du 27 avril, p. 4.

³⁵⁰ D'après le *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais* du 10 janvier 1984, p. 4, «la soupe en général et plus particulièrement le bouillon de poule ou de potiron, vaut tous les antibiotiques. Nos grands-mères le savaient, mais nos spécialistes l'avaient quelque peu oublié. Au Sinai Medical Center de Miami, en Floride, on a fait de longues recherches sur les pouvoirs thérapeutiques de ces potages».

variées, etc...» Elles sont «débitées en cures de trois semaines par Aloys Lorétan, méd.» au prix de Fr. 20.–³⁵¹. Elles ont lieu au printemps et en automne. Ainsi, la famille Lorétan en organise-t-elle une dès le 7 mai 1877³⁵².

G. Lorétan en annonce une du 1^{er} mai au 15 juin 1878³⁵³ et Aloys Lorétan en propose une du 21 mai au 1^{er} juillet 1878, à Sion, et du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 1878, à Bramois³⁵⁴.

En 1879, «vu le temps peu favorable, les cures de bouillon de coq, remède très efficace contre des maladies chroniques, des poumons et de l'estomac, ne recommenceront que le 6 mai. S'adresser à M. Aloys Lorétan, aîné, à Sion³⁵⁵.

Aucune précision n'est donnée par la presse sur le succès, la clientèle, les résultats de ces cures.

La mode est aussi alors aux cures de raisins. «En général, cette cure peut être entreprise à Sion et dans les environs dès le 25 août sans recourir à aucun artifice pour hâter la maturité des grappes. Il serait important que l'on fasse un peu de réclame, comme cela se fait partout ailleurs, non pour enfler la réputation de nos raisins, qui peuvent s'en passer fort heureusement, mais pour appeler l'attention des voyageurs sur l'époque à laquelle ces cures peuvent se commencer et sur les charmes incomparables d'un ciel toujours pur et sans nuages, d'une nature riche, puissante et variée à l'infini, d'un des sites les plus pittoresques de la Suisse»³⁵⁶. Sion est recommandée par la *Nouvelle Gazette du Valais* «comme une des meilleures stations uvaires». La capitale expédie annuellement des milliers de paniers de raisins dans les hôtels les plus fréquentés de la Suisse et de l'Allemagne³⁵⁷. On vend au pénitencier des paniers carrés pour l'expédition des raisins³⁵⁸. Il paraît que le *Berliner-Klinische-Wochenschrift*, journal médical, a recommandé la cure de raisins du Valais³⁵⁹.

En 1876, les «expéditeurs ne peuvent satisfaire aux nombreuses demandes» de raisins qui leur sont faites³⁶⁰.

Cependant, la *Nouvelle Gazette du Valais* déplore en 1875 que le Valais ne sache pas tirer mieux parti des cures de raisins: «Le vignoble de Sion est particulièrement renommé pour la précocité et l'excellence de ses produits; les cures de raisins y appelleraient chaque année des hôtes nombreux. Eh bien, cela n'est pas croyable! Les cures de raisins de Sion se font dans les bourgades riveraines du lac Léman! Nous

³⁵¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 33 du 24 avril, p. 4.

³⁵² *Ibidem* 1877, n° 53 du 4 mai, p. 4; *Confédéré* 1877, n° 18 du 4 mai, p. 4.

³⁵³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 46 du 19 avril, p. 4; *Walliser Bote* 1878, n° 21 du 25 mai, p. 4.

³⁵⁴ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 57 du 15 mai, p. 4.

³⁵⁵ *Ibidem* 1879, n° 31 du 16 avril, p. 4.

³⁵⁶ *Le Villageois* 1877, nos 13-14 du 1^{er} août, p. 111.

³⁵⁷ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 105 du 3 septembre, p. 3.

³⁵⁸ *Ibidem* 1876, n° 93 du 6 août p. 4.

³⁵⁹ *Ibidem* 1876, n° 107 du 8 septembre, pp. 1-2.

³⁶⁰ *Confédéré* 1876, n° 74 du 14 septembre, p. 1.

exportons des produits qui devraient être consommés sur place par une population flottante qui laisserait au commerce local une large part de bénéfice. Pourquoi faut-il donc que le séjour de notre ville soit rendu impossible aux étrangers par l'absence de tout confort et l'insouciance coupable de notre municipalité!»³⁶¹

Le journal revient à la charge l'année suivante: les cures de raisins pourraient offrir une nouvelle ressource au Valais. Les étrangers devraient venir faire cette cure sur place. Il faudrait ouvrir des pensions. Un léger mouvement semble se dessiner, puisque l'on apprend, en 1876, que des familles «ont pris leurs mesures pour offrir la pension et le logement aux amateurs de raisins»³⁶².

Au début septembre 1877, les «cures de raisins ont commencé à Sion et dans les environs. La qualité ne laisse rien à désirer»³⁶³.

Le *Confédéré* du 30 août 1878 rapporte qu'à Sion «l'avant-dernier train qui s'y arrête amène chaque jour un certain contingent de visiteurs. Sous peu, la cure des raisins animera nos hôtels et pensions».

Quant aux cures de plantes, T. déplore dans la *Nouvelle Gazette du Valais* du 19 décembre 1875 qu'il n'y ait en Valais aucun séjour organisé en ce domaine pour les touristes.

Il souhaite, d'autre part, que l'on aménage l'Alpe de Thyon pour des cures de lait et de petit-lait.

³⁶¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 130 du 12 novembre, p. 1.

³⁶² *Ibidem* 1876, n° 109 du 13 septembre, p. 3, article tiré du *Walliser Bote*.

³⁶³ *Confédéré* 1877, n° 36 du 7 septembre, p. 3.

Conclusion

Pour donner une brève conclusion à ce chapitre sur l'alimentation, je dirai que trois faits principaux me semblent devoir être relevés.

Tout d'abord se révèle ici, une fois de plus la pauvreté du Valais des années 1870 (où, à Noël, on distribue aux pauvres non pas des friandises, mais du pain, et où, en 1880, le 3,6 % de la population sédunoise se voit dans la nécessité de recourir à la soupe des pauvres, institution dont on se plaît, en outre, à signaler le «développement réjouissant»...) pauvreté donc, et aussi, dans l'alimentation, simplicité, voire précarité.

Ensuite, on retrouve aussi (comme on l'a vu par ailleurs, dans le chapitre sur l'habillement) cette méfiance des produits venant du dehors, cette exaltation des mœurs simples et des habitudes frugales des anciens habitants des montagnes.

Enfin, et une fois de plus aussi, tout cela ne nous a guère avancés dans la tentative de retrouver la femme de 1870, éternelle absente et dont le silence se prolonge même dans les questions de la cuisine qui est pourtant son royaume dévolu.

Cinquième partie

La vie religieuse

Si la femme participe comme l'homme aux multiples prières, rites, cérémonies et fêtes qui jalonnent l'année liturgique, sa place et son rôle dans l'Eglise diffèrent de ceux de l'homme.

1. La pratique religieuse

La pratique religieuse occupe une place considérable dans la vie de la Valaisanne des années 1870: messes, récitation du chapelet et du rosaire, vêpres, bénédictions du Saint-Sacrement, processions, rites propres à certains moments de l'année: Carême, Quatre-Temps, exercices du mois de Marie, du Sacré-Cœur, Portioncule, fête patronale, etc.

Bien de ces pratiques ne connaissent plus aujourd'hui la faveur et la ferveur d'autrefois, ainsi l'obtention d'indulgences plénières, accordées à certaines occasions.

Par exemple, la fête de la Portioncule, chez les Capucins, donnait la possibilité d'obtenir l'indulgence plénière depuis les deux heures du 1^{er} août jusqu'à la nuit du lendemain, deuxième jour du mois, «autant de fois que le fidèle confessé, contrit et nourri de la Sainte Eucharistie entr[ait] dans les sanctuaires» des couvents franciscains¹.

Pour le 25^e anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, Mgr Jardinier envoie une circulaire datée du 17 novembre 1879 où il annonce que l'indulgence plénière sera accordée à la condition d'une sincère pénitence, confession, communion, visite «dévot» d'une église et prière, à «tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe»².

2. Le rôle de la femme dans la vie spirituelle

S'il ne m'est pas possible de savoir pourquoi Mgr Jardinier croyait devoir faire cette précision, il est certain qu'hommes et femmes n'ont pas la même place à tenir dans l'Eglise, et cette façon de voir les choses est aussi bien admise par la presse qu'elle est définie et prônée par l'autorité épiscopale.

¹ *L'Ami du peuple* 1880, n° 31 du 1^{er} août, p. 4.

² *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 96 du 26 novembre, p. 1.

On pourrait dire que, de même que de par sa nature biologique et physique, la femme est l'auxiliaire de l'homme pour transmettre la vie, elle est nécessaire à l'Eglise pour transmettre les valeurs spirituelles. Elle intercède par sa prière. Génératrice sur le plan humain, elle est aussi régénératrice sur le plan spirituel, en transmettant aux enfants les principes chrétiens et en sauvant la société du gouffre où elle est en danger de se précipiter.

La femme chrétienne, vue par l'évêque de Sion, Mgr Jardinier

Dans sa lettre pastorale pour le Carême de 1877, publiée en supplément par la *Nouvelle Gazette du Valais*³, l'évêque de Sion exalte le rôle régénérateur de la femme chrétienne.

Après avoir évoqué la misère de la femme païenne, Mgr Jardinier rappelle l'attitude bienveillante et libératrice du Christ qui avait permis «à des femmes de le suivre dans ses courses au milieu de la Judée et [*consenti*] à recevoir leurs services».

«Ces exemples de J.-C. ne furent point inutiles pour les apôtres et les disciples qui en furent les témoins. Comme leur divin maître, ils acceptèrent dans leurs voyages les services des femmes qui les suivaient; ils allèrent jusqu'à leur confier certaines fonctions dans l'Eglise, ils en firent des diaconesses; et à ce titre, lorsqu'elles touchaient à la vieillesse, elles avaient surtout l'honneur de seconder les prêtres dans l'assistance des pauvres et des femmes malades.»

Le christianisme a permis la reconnaissance des vertus féminines et l'affranchissement des femmes. C'est en présence des vertus et du caractère élevé de la femme chrétienne (épouses qui gagnent à la cause du Christ le cœur de leur mari et de tous ceux qui les voyaient dans leurs maisons; veuves qui consacrent à la pratique des bonnes œuvres le reste de leur vie; jeunes filles qui renoncent aux joies de la famille pour vivre dans l'honneur de la virginité et au service de toutes les misères; toutes ces femmes qui commandent «le respect et l'admiration de leurs maîtres, par la dignité de leur caractère et par les vertus vraiment surnaturelles qu'elles pratiquaient») c'est en présence de tous ces exemples, que les «empereurs chrétiens accordèrent enfin à la femme l'affranchissement légal que le paganisme leur avait toujours refusé: ce n'était qu'un acte de justice et de réparation». Constantin reconnut aux femmes «des droits civils égaux à ceux des hommes et la législation chrétienne qui suivit fit disparaître jusqu'aux derniers vestiges de leur ancienne servitude. La dureté des anciens principes fut remplacée par la douceur des principes chrétiens, qui assurèrent à la mère une juste prépondérance. Cette amélioration dans le sort de la femme est donc bien évidemment un fruit des influences chrétiennes, soit de l'Eglise».

Sous l'influence de la doctrine de J.-C. «il se trouva bientôt que la famille était régénérée. Celui qui en était le chef, tout en renonçant à l'excessive puissance qu'il avait usurpée sous la complicité des lois

³ *Ibidem* 1877, n° 19 du 14 février, supplément.

païennes, conserva ses droits naturels. La femme resta soumise à l'homme dans certaines limites, qui ne sont que celles de la nature; mais on n'abusa plus de sa faiblesse. Comme fille elle fut respectée par ses parents; dans le mariage elle devint la compagne et l'égale du mari; et, quand elle préféra généreusement aux joies de la famille la virginité qu'elle consacrait à toutes les infortunes, elle fut entourée d'une sorte de vénération. En un mot, la femme fut réhabilitée dans toutes ses conditions. [...] Et c'est ainsi que le christianisme changea les conditions individuelles du père, de la mère et de l'enfant, en les harmonisant les uns avec les autres dans leurs rapports réciproques, et qu'il plaça la famille sur des bases nouvelles.»

Malheureusement la famille, à l'époque de Mgr Jardinier, ne présente pas toujours le «beau, le touchant spectacle de la paix, de l'union et de la concorde»: «Quand on a chassé J.-C. de la famille, et qu'aux saines doctrines on a substitué le dogme du néant et de la morale indépendante, il ne faut pas s'étonner si cette famille, semblable à une barque sans gouvernail et sans pilote, chavire et se brise au premier récif. Là tout va nécessairement à la dérive sans ordre et sans subordination. Cette famille n'est plus un corps dont l'époux est la tête, dont la femme est le cœur et dont les enfants sont les membres. Tous veulent être à la tête, le cœur est comme paralysé et les membres refusent d'obéir. L'époux n'a plus sur sa femme, le père n'a plus sur ses enfants que les droits que la loi lui maintient à l'extérieur; mais dans l'intérieur, il n'y a plus de loi, plus de principes, ni plus d'autorité dont l'exercice soit respecté. C'est une anarchie complète, c'est l'image de l'enfer.»

Cependant, «malgré l'affaiblissement de la foi, la femme de nos jours n'a pas cessé de participer largement et d'une manière toute spéciale aux bienfaits du christianisme; elle n'a rien perdu de ce respect général qui lui vient de l'Évangile.»

Pour Mgr Jardinier, la femme, libérée par le christianisme, va devenir régénératrice de l'humanité: «Oui, ô femme chrétienne! vous êtes sortie grande et noble de l'enfantement chrétien; et de nos jours encore, au milieu de notre décadence morale, Dieu semble vous désigner une place d'honneur: une œuvre sainte et bien digne de vous, vous est réservée: cette œuvre, c'est la régénération de l'humanité par la mère chrétienne. Sans doute cette femme de haut mérite ne saurait être la femme du monde, libre et indépendante, femme orgueilleuse, bercée dans le sensualisme d'une éducation sans énergie, accoutumée aux prodigalités et aux recherches du luxe et de la toilette [...] non ce n'est pas à cette femme-là que cet insigne honneur est réservé; mais bien à la femme de l'Évangile dont le portrait a été tracé par le sage sous l'inspiration divine [...]: *Son bras est vigoureux et ses reins portent la ceinture de la force. Elle emploie ses mains à des œuvres énergiques, et ses doigts ne craignent point de s'appliquer à des travaux communs, mais utiles. Sa main s'ouvre généreusement au pauvre et sa bienfaisance s'étend sur tous ceux qui sont dans la détresse. La force et la grâce sont des ornements dont elle est vêtue; et quand arrive le dernier jour elle sourit à la mort.*

C'est la sagesse qui s'exprime par sa bouche, et sa langue ne prononce que de bonnes et charitables paroles. Elle connaît tous les sentiers qui aboutissent à sa maison; on l'y voit sans cesse occupée; ce n'est pas dans l'oisiveté qu'elle mange son pain. Aussi ses fils se lèvent devant elle, et ils la proclament heureuse entre toutes les femmes. Son époux en est fier; il reconnaît par ses éloges, et son mérite et ses vertus; et son cœur se repose en elle avec confiance. Les grâces du corps sont trompeuses et la beauté physique passe comme une ombre vaine: il n'y a que la femme qui craint Dieu qui soit digne de louanges. (Proverbes ch. 31). Voilà bien la femme des siècles vraiment chrétiens, la femme devenue forte au pied de la croix de J.-C. notre Sauveur et par le sacrement de son amour. Mais cette femme au caractère fortement trempé est devenue rare de nos jours. La force morale qui distingue la vraie chrétienne s'est affaiblie peu à peu; elle fait place à la mollesse et au sensualisme. La mollesse, oui la mollesse dans le caractère, la mollesse dans les affections, la mollesse dans les actes, la mollesse dans les mœurs et dans les habitudes de la vie: voilà certainement ce qui caractérise beaucoup de femmes de nos jours. Voulez-vous donc, ô femmes! conserver dans vos mains le sceptre de la famille et dans la société le rang que l'Évangile de J.-C. vous a marqué, une chose est essentielle: c'est de correspondre aux vues de la divine Providence, c'est de reproduire en vous la femme forte de l'Évangile, c'est surtout de donner à vos enfants une éducation solidement chrétienne. [...] Après avoir donné [à votre enfant] le lait maternel, versez dans son âme le lait plus précieux encore d'une saine doctrine...»

Si les femmes peuvent ainsi participer à l'œuvre de rédemption, c'est grâce à la Vierge Marie. Par Marie, une femme a été associée à l'œuvre du Rédempteur et toutes les femmes ont été, par là, relevées de leur abaissement: «le Divin Rédempteur du monde choisit [...] une femme qui devait être sa mère, qu'il devait élever au-dessus des hommes et des anges eux-mêmes, et qui, par cette exaltation, devait relever de leur abaissement toutes les créatures de son sexe».

«Voilà, [écrit Mgr Jardinier], ô femmes chrétiennes, votre sainte et noble vocation. En la remplissant fidèlement, votre conscience vous rendra le constant témoignage d'avoir fait la volonté de Dieu, d'avoir coopéré efficacement à l'œuvre de la sanctification et du salut de vos enfants, ce sera en même temps un moyen principal d'assurer le vôtre.»

La femme chrétienne, vue par la presse

La presse donne de la femme chrétienne une image conforme à celle de Mgr Jardinier, dont l'idéal suppose évidemment esprit de dévotion, de soumission, de charité et de sacrifice.

La dévotion

On voit souvent, dans les textes des journaux, des femmes prier. Dans les articles nécrologiques, on relève la piété des femmes, plus souvent qu'on ne le fait pour les hommes. C'est ainsi que M^{me} la générale de Riedmatten, «âme profondément religieuse», était «le type de la femme forte dont parle l'Écriture et qui devient si rare de nos jours»⁴.

Quant à M^{me} Madeleine Schinner, née de Sépibus, décédée à Ernen le 8 février 1880, «une prière continuelle jointe à l'exercice non interrompu de toutes sortes de bonnes œuvres et le soin de son intérieur domestique ne formaient, pour ainsi dire, qu'une seule occupation de cette dame éminemment religieuse et distinguée»⁵.

M^{me} Dufaure, femme du ministre français de la Justice, «joignait à la distinction d'un esprit fort instruit celles que donnent à l'âme les sentiments d'une piété éclairée»⁶.

Souvent, on voit des femmes intercéder pour ramener à la foi des hommes de leur entourage ou de leur famille. Lorsque Littré est malade, sa sœur, religieuse, sa femme et sa fille «font prier pour lui et veulent lui donner le ciel»⁷.

Dans le feuilleton *Une histoire vraie*, le narrateur pense que sa femme s'imagine qu'il lui suffira «d'être aspergé par quelques gouttes de cette eau fameuse [*de Lourdes*] pour devenir purifié et blanc comme la neige»⁸.

Dans une autre feuilleton *L'ange du foyer*, on voit une jeune fille ramener son frère à la pratique religieuse en priant la Vierge⁹.

Le *Walliser Bote* mentionne que Friedrich Soulier, «einer der berühmtesten Romanschreiber Frankreichs» a retrouvé la foi avant de mourir en entendant sa sœur prier le *Notre Père* à son chevet¹⁰.

On pourrait multiplier les exemples montrant que la femme, par la prière, intercède pour ramener l'homme à la foi, même si cela n'aboutit pas toujours, comme pour Louis Blanc (dont la fille va entrer définitivement chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul) et qui pourtant ne perd jamais une occasion «de se poser en ennemi des couvents et de la religion»¹¹, ou comme pour certains qui restent insensibles aux «tendres exhortations» et aux «reproches d'une mère en larmes», «une dévote, une radoteuse, bonne tout au plus à réciter des patenôtres»¹².

⁴ *Ibidem* 1876, n° 140 bis du 26 novembre, p. 3.

⁵ *L'Ami du peuple* 1880, n° 8 du 22 février, p. 2.

⁶ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 44 du 14 avril, p. 3.

⁷ *L'Ami du peuple* 1879, n° 42 du 12 octobre, p. 4.

⁸ *Ibidem* 1879, n° 46 du 9 novembre, p. 1.

⁹ *Ibidem* 1880, n° 8 du 22 février, p. 4, feuilleton *L'Ange du foyer* (*Les paillettes d'or*).

¹⁰ *Walliser Bote* 1880, n° 13 du 27 mars, p. 3.

¹¹ *L'Ami du peuple* 1879, n° 42 du 12 octobre, p. 3.

¹² *Ibidem* 1879, n° 38 du 14 septembre, p. 1. D.J., *Le progrès dans la famille*.

La soumission et le sacrifice.

La femme prie. Par contre, on ne voit aucun exemple, dans la presse, d'homme priant pour le salut d'une incroyante ou d'une mécréante. Comme si le doute, la révolte, le rejet étaient réservés à l'homme, la femme, au contraire, accepte, se soumet, se résigne. Elle se met à genoux.

Dans l'article d'Aug. Roussel critiquant le roman d'Alexandre Dumas, fils, *Les femmes qui tuent et les femmes qui votent*, un passage est révélateur de cette image imposée de la femme orante et soumise et il peut fort bien s'appliquer à la situation valaisanne, en tout cas, la *Nouvelle Gazette du Valais* adhère totalement aux idées du critique français.

«Grâce à Dieu [...] [écrit Roussel] il y a longtemps que l'Eglise a résolu le problème, en opposant aux femmes qui tuent et aux femmes qui votent les femmes qui prient. Cela est si vrai que, malgré son aveuglement volontaire, le partisan du divorce [Alexandre Dumas fils] a entrevu l'admirable spectacle de ces femmes vouées au bien par devoir et, en dépit de tous les déboires, de tous les sacrifices subis, de toutes les tortures, ne demandant rien autre chose, parce qu'elles puisent leurs forces, abritent leur tendresse et mettent leur espoir en Dieu.

» Il y a, lisons-nous [dans le roman de Dumas fils], les femmes honnêtes, esclaves du devoir, pieuses. Leur religion leur a enseigné le sacrifice. Non seulement elles ne se plaignent pas des épreuves à traverser, mais elles les appellent pour mériter encore plus la récompense promise, et elles les bénissent quand elles viennent. Tout arrive pour elles par la volonté de Dieu, et tout est comme il doit être dans cette vallée de larmes, chemin de l'éternité bienheureuse. Non seulement celles-là ne réclameraient dans aucun cas, ce que l'*Appel aux femmes* demande, mais elles ne l'accepteraient pas si on le leur offrait. D'ailleurs, elles ne lisent ni les journaux ni les livres où il est question de ces choses-là; cette lecture leur est interdite. Si par hasard elles avaient connaissance de pareilles idées, suggérées certainement par l'esprit du mal, elles en rougiraient, elles en souffriraient pour leur sexe, et elles prieraient pour celles qui se laissent aller à propager de si dangereuses erreurs et à donner de si déplorables exemples. Il ne faut pas compter sur celles-là, quoi qu'elles aient à souffrir de notre état social, puisque la soumission est leur règle, le sacrifice leur joie, le martyre leur espérance.»

Aug. Roussel commente: «Ne nous trompons pas sur le ton de compassion ironique qui a dicté ces lignes, et néanmoins, en dépit de cette moquerie sourde, voilà certes une belle page. Mais il y faut relever une erreur capitale. L'auteur dit qu'il ne faut pas compter sur les femmes de cette sorte pour réformer la société. C'est tout le contraire, et la société serait bientôt réformée si elle comptait plus de femmes ressemblant à ce portrait. Elle le serait bien plus vite encore s'il y avait un plus

grand nombre d'hommes prenant exemple sur de tels modèles, c'est-à-dire sachant se résigner, souffrir, se conformer aux desseins de Dieu et le prier d'éclairer leur vote lorsqu'ils ont à voter»¹³.

Cet esprit de soumission, de résignation, est perceptible aussi dans l'article que Marie Jenna consacre à la Toussaint, et où le bonheur et la paix sont l'apanage de l'au-delà. Si nous aimons nos défunts, pensons à eux et surtout souffrons pour eux, «soyons sûrs qu'ils nous le rendent en inspirations heureuses, en vues particulières, en calme inaccoutumé, en accroissement d'amour pur, en élargissement d'horizons divins, en esprit de détachement et de pénitence, en vie surabondante et nouvelle». Les morts «se rattachent à nous par des liens mystérieux qui entraînent doucement nos âmes vers le centre du repos, de la paix et de la béatitude, but de la gravitation sacrée de tous les êtres faits à l'image de la beauté éternelle»¹⁴.

La charité et le rôle rédempteur

La femme transmet l'amour divin, la charité chrétienne en se dévouant pour les autres en une multitude d'activités charitables et bénévoles, qui font l'essentiel de sa vie «sociale». Celle-ci se résumera finalement presque à l'application concrète et pratique des principes de la charité chrétienne. Lorsque la femme sort de sa maison, elle ne sort que très rarement du domaine de la charité. Certaines manifestations, comme la confection des reposeirs de la Fête-Dieu ou l'Arbre de Noël des enfants pauvres, peuvent quasiment tout aussi bien être classées dans les manifestations sociales que dans les manifestations religieuses.

Les paroles d'adieu prononcées le 7 mars 1880 par le curé Stockalper, de Sion, définissent assez bien le rôle des dames chrétiennes: «Je remercie les dames de Sion si pieuses et si dévouées. Jamais elles ne m'ont fait défaut. S'agissait-il d'orner l'église, de décorer les autels, de rehausser le culte par des embellissements, elles étaient là, à l'œuvre, sacrifiant leur repos et leur temps. S'agissait-il de secourir les pauvres, d'assister les malades, les bonnes dames de l'association de St-Vincent de Paul accouraient aussitôt; et Dieu sait les larmes qu'elles ont essuyées, les misères qu'elles ont adoucies, les souffrances qu'elles ont soulagées!»¹⁵

La bonté est une vertu obligée pour la femme. Dans le feuilleton *Pierre et Philippe*, un des personnages affirme comme allant de soi: «ma sœur, qui est jeune et charmante, parce qu'elle est bonne comme doit l'être une femme [...]»¹⁶.

¹³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 105 du 31 décembre, pp. 2-3.

¹⁴ *Ibidem* 1880, n° 87 du 30 octobre, p. 3.

¹⁵ *Ibidem* 1880, n° 20 du 10 mars, p. 3.

¹⁶ *Le Villageois* 1874, n°s 15-16, p. 125, feuilleton *Pierre et Philippe*.

Le grand-père de Violette (personnage du feuilleton d'Etienne Marcel intitulé de ce prénom) espère que «le ciel [*la*] pourvoira un jour d'un bon mari»: «D'abord, tu es bonne et aimable à ravir...»¹⁷

Dans l'article nécrologique consacré au D^r Xavier de Cocatrix, de Sion, décédé le 3 novembre 1876, on apprend que le défunt s'était beaucoup préoccupé de l'éducation et de la formation pratique de ses trois fils, alors que l'on voit sa fille se dévouer à son chevet: «Er hinterlässt eine trostlose Wittwe, drei Söhne für deren Erziehung und praktischen Bildung er ungeheure Opfer gebracht hat, und eine Tochter, die mit seltener Opferwilligkeit und Hingabe während der langen Krankheit ihm beigestanden ist»¹⁸.

La charité des défunes est très souvent mise en évidence dans les articles nécrologiques, à côté de la piété.

«Le nom de M^{me} veuve Elie de Courten, née Schinner, décédée à Sierre le 4 janvier [1874] mérite d'être signalé au public valaisan. Les actes de générosité et de bienfaisance par lesquels la noble défunte a terminé sa vie terrestre lui ont acquis les louanges et la reconnaissance de tous les citoyens de Sierre. Les différents legs qu'elle a faits aux écoles primaires de Sierre, à la fabrique de l'église, à la cure, au vicariat, aux pauvres, etc. etc. sont évalués de 8 à 9000 fr. Voilà, certes! un monument impérissable!»¹⁹

«Nous venons de perdre une des femmes les plus distinguées, M^{lle} Judith de Riedmatten, de Sion, dont la vie entière a été consacrée au soulagement des pauvres et en particulier des *pauvres honteux*. (Carrière fort rare). Si les hommes passent, les bonnes œuvres restent. M^{lle} Judith de Riedmatten, à l'exemple de notre respectable Curé, était au nombre de ces disciples du Christ dont la main gauche ignore ce que fait la main droite»²⁰.

«Caractère généreux et ferme, âme profondément religieuse, Madame de Riedmatten [*née Henriette de Torrenté*] laisse de nombreux regrets. [...] Les pauvres qu'elle secourait de ses largesses et du travail de ses mains, perdent en elle une grande bienfaitrice»²¹.

«Durch ihre thätige Nächstenliebe und ihren Eifer für fromme Stiftungen zur Förderung der Andacht zum hl. Herzen Jesu hat sie ein bleibendes Denkmal in den dankbaren Herzen gesetzt und reichen Lohn im Himmel verdient»²².

¹⁷ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 91 du 2 août, p. 2.

¹⁸ *Walliser Bote* 1876, n° 46 du 11 novembre, p. 3.

¹⁹ *Gazette du Valais* 1874, n° 5 du 1^{er} janvier, pp. 2-3.

²⁰ *Le Villageois* 1874, nos 18-19, p. 148.

²¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 140 bis du 26 novembre, p. 3.

²² *Walliser Bote* 1876, n° 49 du 2 décembre, p. 3.

«In Sitten ist diese Woche Frau Hauptmann Dalleves, geb. K. v. Stockalper, im Alter von 78 Jahren gestorben. Sie war ein starkes Weib und hat 47 Jahre den Wittwenschleier getragen, einzig darauf bedacht, ihre Kinder wahrhaft christlich zu erziehen und durch Werke christlicher Liebe sich Schätze für den Himmel zu sammeln. Sie ruhe in Frieden»²³.

M^{me} Imboden, femme du député de St. Niklaus «war eine treue, edle Gattin, eine zärtlich liebende Mutter, eine Freundin der Priester, eine Helferin der Armen, ein echt christliches Weib, die ihre vielen Leiden seit Jahren mit christlicher Ergebenheit trug...»²⁴

M^{me} Madeleine Schinner, née de Sépibus, d'Ernen, «a bien mérité l'éloge que Salomon, dans le livre des Proverbes, donne à la femme forte. Durant toute sa vie elle a ouvert sa main à l'indigent; elle a étendu ses bras vers le pauvre»²⁵.

Pour exalter la bonté de M^{me} Schinner, P.A. se donne la peine de composer un acrostiche intitulé *Eine Blume auf ein Grab*:

«Fromm sich beugend unter Gottes Hand
Rang sie erst den letzten Streit
Auf den Herrn war stets ihr Aug'gewandt,
Und ihr Herz ihm streng geweiht.
Sieh! es weinet, senfzet an des Grabes Rain
Christlich Volk von weit und breit;
Hunderte von Armen, gross und klein,
Jammern laut in Bitterkeit!
Nimmer wird vergessen ihre Hand,
Nimmer ihre Muttertreu;
Eine Mutter in dem Gomserland
Rühmt man sie von alt und neu»²⁶.

C'est par sa bonté que M^{me} Sara de Kalbermatten perpétue sa mémoire. «Le nom du chalet de la Sara [*aux Mayens de Sion*] remonte à une vertueuse dame de la famille de Kalbermatten, qui était généralement connue dans les districts du centre et appréciée comme un trésor inépuisable de bonté et de charité. Le peuple a créé et sanctionné, à travers les siècles et les générations qui se suivent sans toujours être ressemblantes, la dénomination primitive décernée à une bienfaitrice noble, à tous les points de vue. Le peuple garde encore aujourd'hui le souvenir du nom béni sinon de tous les bienfaits en portant au moins sur son cœur le cachet indélébile d'une sincère piété filiale»²⁷.

La femme est aussi rédemptrice, en éduquant les enfants dans la foi chrétienne et en transmettant ainsi aux générations futures les valeurs sacrées, gage de vie éternelle.

²³ *Ibidem* 1877, n° 11 du 17 mars, p. 3 et n° 12 du 24 mars, p. 3.

²⁴ *Ibidem* 1878, n° 2 du 12 janvier, p. 2.

²⁵ *L'Ami du peuple* 1880, n° 8 du 22 février, p. 2.

²⁶ *Walliser Bote* 1880, n° 7 du 14 février, p. 4.

²⁷ *Le Villageois* 1880, nos 3-4 du 28 février, p. 27. L'ermite de la Sara [alias Alexandre DE TORRENTÉ], *Excursions par monts et par vaux*.

Dans la conférence donnée en 1869 aux instituteurs et aux institutrices du Valais, le Père de Raemy, de Fribourg, affirme que la femme «devra ouvrir [*l'âme des enfants*] aux premiers sentiments du vrai, du beau et du bien. Tâche auguste et sacrée...» Pour le conférencier, la femme «apparaît au milieu des siens comme un rayonnement de la bonté divine»²⁸.

Le rôle bénéfique de la mère chrétienne est relevé dans l'article nécrologique consacré à Hermann Studer, vice-président de Visperterminen (1844-1879). «Weil die gottesfürchtige Mutter es nicht versäumte, schon frühe in das zarte Kinderherz Gottesfurcht und Frömmigkeit zu pflanzen, wuchs das Kind zum liebenswürdigen Knaben heran, welcher der Liebling der Lehrer wurde und sich durch seine gute Aufführung bei Allen beliebt machte»²⁹.

Il est sans doute significatif de noter que, parmi les rarissimes textes écrits par des femmes, on en trouve dans la presse deux qui concernent l'éducation chrétienne et le rôle rédempteur de la femme. La *Nouvelle Gazette du Valais* du 28 mai 1879 reproduit le texte d'une pétition présentée par des citoyennes du territoire de Belfort, contre le projet de loi de Jules Ferry sur l'enseignement laïc (et en particulier contre l'article 7 qui interdisait aux membres des congrégations non autorisées toute participation à l'enseignement public ou privé):

«Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

» Nous, mères et femmes chrétiennes, nous protestons de toute l'énergie et de toute l'indignation de notre conscience contre un projet de loi inique qui nous enlève le droit inviolable de faire donner une éducation chrétienne à nos enfants. Nous voulons que notre protestation contre une telle atteinte à la liberté la plus sacrée de la société et de la famille soit portée à la face de la France entière»³⁰.

Dans l'article intitulé *Pensées d'une mère de famille sur la religion*, L.P. écrit être tentée de dire: «Les religieux perdent la religion» et de reprocher à une certaine partie du clergé son intolérance, ses petites idées, son fanatisme intolérant, ses superstitions et ses pratiques inutiles...

On pourrait s'étonner de l'audace de ces pensées, mais le texte est publié dans le *Confédéré* pour qui les erreurs des prêtres et des religieux ne constituent pas un sujet tabou. Cependant, l'auteur n'en rejoint pas moins l'idée de Mgr Jardinier sur le rôle rédempteur de la femme: «C'est à nous, femmes chrétiennes, de mettre la main à l'œuvre et de retirer nos maris et nos fils, enfants de 89, du gouffre où s'engloutissent toutes leurs croyances»³¹.

²⁸ *Gazette du Valais* 1869, n° 116 du 8 octobre, p. 3. Sur le rôle de la mère chrétienne, voir *Annales valaisannes*, 1987 pp. 22-26.

²⁹ *Walliser Bote* 1879, n° 9 du 1^{er} mars, p. 3.

³⁰ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 43 du 28 mai, p. 3.

³¹ *Confédéré* 1872, n° 33 du 25 avril, p. 3.

Cette haute vision de la mission de la femme ne va cependant pas jusqu'à faire se poser la question d'une possible accession de la femme au sacerdoce. Mgr Jardinier faisait bien allusion au rôle des femmes dans l'Eglise primitive et l'*Ami du peuple* signale bien, dans le calendrier des saints qu'il publie, le rôle de Sainte Phébée, diaconnesse de Cenchrées, «l'une des saintes femmes qui assistaient les apôtres dans leur sublime mission de la conversion du monde» et qui «jouissait d'une grande autorité parmi les chrétiens de la primitive Eglise»³², mais cela ne va pas plus loin que ces évocations historiques.

Lorsque le *Confédéré* annonce qu'«à Mansfield, dans les Etats-Unis, une dame vient d'être nommée *prêtre* de l'Eglise unitaire où elle remplissait déjà, depuis un an, les fonctions du ministère», il commente laconiquement: «C'est un mouvement assez curieux à suivre»³³.

La question du rôle des femmes dans les affaires ecclésiastiques n'est évoquée qu'une seule fois, lors du procès intenté à trente-cinq dames de la plus haute noblesse de Westphalie (à la tête desquelles se trouvait la Comtesse Thérèse de Droste-Vischering de Nesselrode-Reichenstein, condamnée à 200 thalers d'amende et à 6 mois de prison, les autres dames étant condamnées à 100 thalers ou à trois semaines de prison) poursuivies à cause d'une adresse soutenant l'évêque de Münster, à l'occasion de la saisie et de la vente de son mobilier par l'Etat. Le procureur «prétendit que les femmes n'avaient rien à voir dans la lutte qui a surgi entre l'Etat et l'Eglise; que dans les affaires ecclésiastiques, selon le droit canon lui-même, les femmes devaient se taire à l'église, et il cita le passage de saint Paul: *Tacet mulier in ecclesia*, ce qui fit beaucoup rire l'auditoire, et avec raison. M. Windhorst, (défenseur des accusées) répondit à son tour et fit en termes magnifiques le portrait de la femme chrétienne ayant à se préoccuper de la religion et de sa famille», etc.³⁴

La *Gazette du Valais* donne raison à M. Windhorst, sans doute parce que le journal conservateur ne peut être que contre la politique anticléricale de Bismarck et le Kulturkampf. Mais en attendant, les femmes du Valais des années 1870 doivent se contenter, dans l'église, de nettoyer et fleurir les sanctuaires, prier, se dévouer au service des autres et, au mieux, servir de mère ou de sœur spirituelle aux jeunes

³² *L'Ami du peuple* 1879, n° 36 du 31 août, p. 1.

³³ *Confédéré* 1872, n° 10 du 4 février, p. 3.

³⁴ *Gazette du Valais* 1874, n° 91 du 2 août, p. 3.

prêtres, selon une coutume aujourd'hui disparue³⁵. A l'Ecole normale, seuls les garçons bénéficient de cours de plain-chant. La femme se tait à l'église...

Dans la presse des années 1870, la femme est donc complètement absente des débats aussi bien sur les «Kinder», la «Küche» que la «Kirche».

3. La religieuse

La religieuse tient dans la presse la même place que dans la vie, c'est-à-dire une place très discrète et effacée. Il semble, d'autre part, que la presse ne s'intéresse pas à la religieuse en tant que femme, mais plutôt seulement en tant que religieuse, si bien que la condition de la religieuse, l'image que l'on s'en fait, ne diffèrent guère de celles des religieux hommes.

Ne voyait-on pas, dans la religieuse, un être en quelque sorte asexué, désincarné, une espèce d'ange?

Ainsi, l'on peut s'étonner de voir que la présence de détenues femmes au pénitencier de Sion est considérée comme posant un problème (il faut éviter que les détenus masculins n'entendent les prisonnières ou ne les croisent dans les couloirs, ce qui pourrait être cause de trouble) alors qu'il semble naturel de voir les sœurs de la charité accomplir «leur rude tâche [au pénitencier] avec un dévouement à toute épreuve»³⁶.

Les sœurs ne sont que dévouement. Ainsi, celles de la charité se dévouent à Sion auprès des malades et des prisonniers. Elles édifient la commission du Grand Conseil par «l'ordre et la propreté qui règnent dans notre établissement pénitencier» ainsi que par leur dévouement³⁷. «Inutile d'ajouter que les Révérendes Sœurs de charité ont accompli leur tâche avec autant d'intelligence que de zèle et de dévouement»³⁸.

La *Nouvelle Gazette du Valais* rappelle aussi le souvenir de la sainte sœur Louise, de Sion «morte à Fully il y a peu d'années, au chevet du premier jusqu'au dernier cholérique de dite commune».

Voilà «autant de précieux auxiliaires pour conserver à flot la nacelle de la foi, de l'espérance et de l'amour»³⁹.

³⁵ Ainsi, le 17 août 1879, est célébrée à Münster la première messe d'Alphons Imoberdorf, de Reckingen, et de Theodor Lager, de Münster. Les mères spirituelles des primiciants sont «die geehrten Frauen Cölestina von Courten, geb. Wolf, von Sitten, und Katharina Weger, geb. Bacher, von Geschinen». Les sœurs spirituelles sont «die zwei geehrten Fräulein Ida von Riedmatten und Justina von Courten. [...] Die geistliche Schwester Ida von Riedmatten [liess] unter die sämtlichen Bewohner der Gemeinde Münster ein Saum Wein austheilen [...] weil es sie in der Seele freute, im Vaterorte ihrer Ahnen ein so schönes religiöses Volksfest mitangesehen zu haben». (*Walliser Bote* 1879, n° 35 du 30 août, p. 1).

³⁶ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 94 du 19 novembre, p. 2.

³⁷ *Confédéré* 1875, n° 67 du 22 août, p. 2.

³⁸ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 46 du 7 juin, p. 3. Rapport du Département de justice et police.

³⁹ *Ibidem* 1879, n° 35 du 30 avril, p. 3. Pour les Sœurs enseignantes, voir *Annales valaisannes* 1988, pp. 205-222.

Conclusion

L'on peut dire que si la femme constitue la meilleure «cliente» de l'Eglise, si elle passe sa vie à prier, accepter, se résigner, mettre son salut en Dieu et se dévouer pour les autres et leur salut, elle ne prend pas plus la parole – et on ne la lui accorde pas plus – dans la société religieuse que dans la vie sociale ou politique.

Ne pourrait-on pas être ici tenté de dire que l'Eglise, en orientant la vocation de la femme essentiellement vers l'oubli et la négation de soi-même et le dévouement aux autres, a joué au XIX^e siècle le rôle d'«opium» de la femme encore plus que celui d'«opium du peuple» et a contribué, dans une certaine mesure, à renforcer la soumission de la femme à l'homme? Comment s'insurgerait-elle contre le caractère sacré de la vocation qui lui est attribuée? Comment et pourquoi n'accepterait-elle pas une telle mission, salvatrice et pour elle-même et pour ceux qu'elle aime?

Cependant, ne pourrait-on pas dire aussi que, dans une société extrêmement croyante et pratiquante⁴⁰, où le sens du sacré et le souci de la morale sont placés au premier rang même des activités les plus quotidiennes et des divertissements les plus innocents, dans une société où l'Eglise et la religion sont plus influentes et moins remises en question que les pouvoirs politique ou économique, dans une telle société, mettre la femme sur un piédestal et en faire la «rédemptrice», c'était peut-être aider la femme à vivre en lui donnant une raison de vivre?

Peut-être la désacralisation, la laïcisation, la démoralisation de la société ont-elles gommé le rôle rédempteur de la femme? Désacralisée à son tour, a-t-elle dû alors chercher dans le domaine profane et civil une nouvelle raison de vivre et de s'épanouir?

⁴⁰ «Le Valais est un pays où l'on respire l'air du catholicisme. Ainsi, ce ne sont pas quelques bonnes femmes qui prennent part à la fête [*de saint Maurice, le 22 septembre 1875*], mais la ville entière». (*Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n^o 112 du 29 septembre, p. 2).

Sixième partie

La vie politique

La presse nous permet de savoir de quels événements et mouvements en faveur de l'émancipation politique des femmes, les lecteurs valaisans étaient informés et quels arguments pour ou contre cette émancipation étaient alors avancés. Enfin, les réactions de la presse sont révélatrices de la mentalité dominante.

La question de l'émancipation politique des femmes ne se pose, en réalité, aux journaux valaisans encore aucunement sur les plans communal, cantonal ou fédéral, mais simplement sous la forme d'une question de principe général. D'autre part, on ne peut pas fixer un véritable clivage sur ce sujet entre les deux tendances politiques du canton, bien que la presse conservatrice se montre certainement plus inquiète que la presse radicale, face aux tendances révolutionnaires et destructrices de la famille et de la religion que l'on perçoit comme liées aux revendications de certaines «émancipatrices».

1. Principaux faits rapportés par la presse à l'étranger et en Suisse

L'«agitation des femmes», à lire la presse, revêt un caractère différent suivant les pays.

En Angleterre, la question paraît plutôt politique; l'on revendique surtout pour les femmes le droit de vote. Les Anglais demandent l'égalité parfaite dans la société civile de l'homme et de la femme: les débats sont ouverts devant le Parlement et les dames anglaises tiennent des meetings.

Les Américaines réclament plutôt la suprématie de la femme sur l'homme et rêvent «déjà de la présidence de l'Union»¹: elles demandent le plus pour obtenir le moins. Elles ont aussi des revendications d'ordre professionnel, car elles sont juges, prédicateurs, etc. et ne cherchent qu'à gagner leur vie.

En Allemagne, les femmes demandent à la fois à vivre de leur travail et à s'instruire, mais «à part quelques excentricités», les Allemands n'agissent guère la question de l'émancipation politique des femmes.

Les Français, eux, «raisonnent, spéculent, divaguent et extravagent suivant leurs habitudes».

¹ *Confédéré* 1873, n° 14 du 16 février, p. 3.

Quant aux Italiens et aux Suisses ils «assistent de loin aux discussions ou offrent un asile aux congrès»².

Les femmes russes, dans leur participation à la lutte nihiliste, apparaissent comme les plus actives, les plus révolutionnaires, les plus violentes.

Le Chili. – L'on s'étonnera peut-être de voir ce pays figurer dans l'évolution du mouvement d'émancipation féminine. Mais le *Confédéré* rapporte qu'en février 1876, les femmes voteront pour la prochaine élection présidentielle au Chili. Ce pays est «le premier dans lequel le beau sexe aura obtenu le droit de vote politique. La loi chilienne ne fait aucune différence quelconque à cet égard entre les deux sexes; les seules conditions qu'elle met à l'exercice des droits politiques sont les suivantes: avoir atteint l'âge de la majorité et savoir lire et écrire». En conséquence, il a été résolu que les femmes remplissant ces conditions «seraient, aussi bien que les hommes, inscrites sur les tableaux électoraux, et qu'elles pourront prendre part aux prochaines élections»³.

En janvier 1877, le *Confédéré* confirme cette nouvelle: «l'année 1876 a vu le Chili accorder au beau sexe le droit de vote politique»⁴.

La Grande-Bretagne. – En mai 1870, le *Confédéré* annonce que le droit de vote des femmes vient de triompher à la Chambre des Communes⁵. Mais la cause n'est pas encore gagnée, car on apprend, en 1871, qu'un «nombreux meeting vient d'avoir lieu à Birmingham pour réclamer le droit de suffrage pour les femmes...»⁶.

En mai 1880, une assemblée de 5000 femmes se réunit à Londres «pour réclamer les droits électoraux»⁷.

Les Etats-Unis. – Les femmes luttent pour obtenir l'égalité sociale et professionnelle: ainsi, en été 1878, «on a vu à Lucerne quarante Américaines, qu'il faut croire absolument émancipées, car elles voyagent sans être accompagnées par aucun représentant du sexe fort, mais laid»⁸.

Les Américaines accèdent à des professions jusqu'alors masculines: médecin, avocat. En 1874, une Américaine est nommée consul des Etats-Unis à Venise⁹, etc.

² *Ibidem* et *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 15 du 6 février, p. 3.

³ *Confédéré* 1876, n° 10 du 3 février, p. 3.

⁴ *Ibidem* 1877, n° 2 du 12 janvier, p. 2.

⁵ *Ibidem* 1870, n° 41 du 22 mai, p. 3.

⁶ *Ibidem* 1871, n° 104 du 28 décembre, p. 2.

⁷ *L'Ami du peuple* 1880, n° 22 du 30 mai, p. 4.

⁸ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 87 du 24 juillet, p. 2.

⁹ *Ibidem* 1875, n° 21 du 17 février, p. 1.

Les lecteurs valaisans savent, en 1875, que «la question de la revendication par les femmes de leurs droits politiques est toujours sur le tapis aux Etats-Unis. Malgré les nombreux succès qu'elles ont obtenus à diverses reprises, les *émancipatrices* ne se découragent pas». Elles tiennent des meetings. Elles envoient des déléguées à la Convention constitutionnelle du Missouri, tenue en mai 1875 à Jefferson City¹⁰. En 1880, les deux Chambres de l'Etat du Wisconsin déclarent que les femmes mariées pourront exercer le droit de suffrage, mais il faudrait d'abord amender la constitution de l'Etat. L'Iowa aurait, à ce moment-là, déjà préparé le projet d'un amendement semblable¹¹.

La Russie. – Les femmes russes (appartenant aux hautes et moyennes classes de la société mais jamais au peuple)¹² participent à de nombreuses activités révolutionnaires: elles font partie de sociétés secrètes tendant à détruire les institutions existantes, elles travaillent dans les imprimeries clandestines, elles participent à des attentats contre des agents de police ou des fonctionnaires, elles tirent à bout portant des coups de revolver, et, s'il le faut, elles n'hésitent pas à se suicider. Comme les hommes, elles se font emprisonner, déporter en Sibérie ou exécuter.

La Nouvelle Gazette du Valais reproduit un extrait de l'*Unità cattolica* du 18 avril 1879 dans un article intitulé *Ce qu'est le nihilisme*. On peut y lire que les nihilistes «accordent surtout une grande liberté à la femme; de là ce fanatisme nihiliste qui s'empare de beaucoup de femmes russes»¹³.

La figure de proue paraît être Vera Zassoulitch qui a tiré à bout portant sur le général Trepoff et dont les lecteurs peuvent suivre la vie tumultueuse: arrestation, acquittement, disparition, réapparition – on l'aurait même vue à Genève – etc. etc. Pour la *Nouvelle Gazette du Valais*, c'est la «Charlotte Corday du Nord»¹⁴.

La France. – Les lecteurs valaisans connaissent l'existence de la «terrible Louise Michel»¹⁵ et de la «Kommunardin Paula Mink»¹⁶. Ils savent que les Françaises sont admises dans certaines assemblées politiques, ainsi au grand banquet populaire de Troyes, au printemps 1879, où s'exprime notamment Louis Blanc¹⁷. A la réunion radicale tenue à Paris en automne 1879, «des chaises [sont] réservées aux dames» et le nom de Louise Michel est «proposé à la présidence

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ *Ibidem* 1880, n° 88 du 3 novembre, p. 3.

¹² *Ibidem* 1879, n° 38 du 10 mai, p. 1. Sur les étudiantes russes en Suisse, voir *Annales valaisannes*, 1988, pp. 160, 161, 163-166.

¹³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 33 du 23 avril, p. 2.

¹⁴ *Ibidem* 1878, n° 136 du 17 novembre, p. 1.

¹⁵ *Ibidem* 1880, n° 101 du 18 décembre, p. 1.

¹⁶ *Walliser Bote* 1880, n° 52 du 25 décembre, p. 2.

¹⁷ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 42 du 24 mai, p. 3.

d'honneur, à côté de ceux de Rochefort, Blanqui et Trinquet»¹⁸. Les Valaisans sont aussi au courant de la résolution (annoncée par une lettre au préfet de la Seine) de M^{lle} Hubertine Auclert «de ne plus payer d'impôts tant qu'elle n'aura pas le droit de voter»¹⁹, initiative imitée par plusieurs dames de Lyon²⁰. Ils apprennent que des Françaises (comme les pétroleuses de la Commune) soutiennent des mouvements de violence, qu'elles excitent les manifestants contre les agents de la force publique, qu'elles participent «aux scènes de drame ou de comédie évidemment préparées d'avance» pour le retour des amnistiés de la Commune, qu'elles sont la cause de désordres.

La Suisse. – La situation y est relativement calme. Au printemps 1871, à Muriaux (Jura), lors d'une assemblée communale pour nommer un régent, «des femmes se sont présentées non seulement pour voter, mais elles persistaient à vouloir former le bureau. Il a fallu les représentations les plus énergiques du président pour décider les citoyennes à abandonner la place»²¹. Il paraît que la révision fédérale de 1872 suscite la formation de deux camps opposés à l'école secondaire des jeunes filles de Fribourg²².

En février 1873, le *Confédéré* fait allusion, dans un article sur l'émancipation des femmes, à une pétition des dames de Rolle au Grand Conseil vaudois, mais sans donner d'explication sur le sens de cette démarche²³.

C'est le canton de Schwyz qui fait le plus parler de lui dans la presse valaisanne sur la question de l'émancipation politique des femmes en Suisse.

Le 2 août 1874, le *Confédéré* rapporte un événement qui fait un certain bruit en Suisse: «Le *Vaterland* annonce que le dimanche 19 juillet [1874] la commune de Schwyz a décidé d'accorder aux femmes le droit et le droit complet de voter, et ainsi donc le droit de revêtir n'importe quel emploi. On peut s'étonner [*commente le Confédéré*] à bon droit que ce progrès de géant ait éclos dans la capitale d'un canton ultramontain, mais on sera bien plus étonné encore lorsqu'on saura que dans cette décision, les deux partis ont été d'accord...»

Mais la surprise schwyzoise est, en réalité, un faux coup de tonnerre: «Cette extension des droits civiques aux femmes a occasionné un certain bruit dans la presse qui voyait dans ce fait un premier pas décisif dans la voie de l'émancipation complète. Il n'en est rien. Ce n'est pas un droit de vote politique complet qui a été accordé aux femmes, mais simplement le droit de voter sur les questions concernant les affaires de communautés et de corporations»²⁴.

¹⁸ *Ibidem* 1879, n° 92 du 12 novembre, p. 3.

¹⁹ *L'Ami du peuple* 1880, n° 22 du 30 mai, p. 4.

²⁰ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 31 du 17 avril, p. 1.

²¹ *Confédéré* 1871, n° 38 du 11 mai, p. 3.

²² *Gazette du Valais* 1872, n° 59 du 16 mai, p. 3.

²³ *Confédéré* 1873, n° 14 du 16 février, p. 3.

²⁴ *Ibidem* 1874, n° 66 du 15 août, p. 3.

Deux ans plus tard, les Schwyzois font cependant à nouveau parler d'eux. Cette fois, c'est la *Nouvelle Gazette du Valais* qui s'en fait l'écho: «Schwyz. – La société dite Sennenbruderschaft (confraternité des laitiers) se réunissait ces derniers jours pour fêter son centenaire de fondation. A ce propos, un des membres ayant appris qu'au Chili les femmes sont en possession du vote, a proposé de l'accorder aux Schwyzoises, mais seulement pour tout ce qui concerne la partie. Une commission a été désignée pour étudier cette proposition étourdissante pour Schwyz où l'école russe n'est pas précisément en grand honneur»²⁵.

2. Les arguments pour et contre l'émancipation politique des femmes

La presse ne donne que peu de noms de partisans de la cause des femmes: Stuart Mill, Sumner, Alexandre Dumas fils, Goeg et Pelletan.

C'est la *Nouvelle Gazette du Valais* qui mentionne le nom des deux pro-féministes anglo-saxons. Stuart Mill «qui était sans contredit le premier publiciste de l'Angleterre, déclarait hautement que le droit de vote appartient aux femmes, aussi bien qu'aux hommes»²⁶. Sumner, ce politicien américain «qui a fait plus qu'aucun autre pour l'affranchissement civil et politique des noirs, disait que le jour où les femmes demanderaient le droit de suffrage, il faudrait le leur accorder»²⁷. D'après Stuart Mill et Sumner, en théorie, l'émancipation politique des femmes serait «une cause gagnée depuis longtemps» et «presque universellement reconnue comme juste», mais dans la pratique, en revanche, le peu de progrès serait dû à «l'indifférence générale des femmes à cet égard»²⁸.

Les idées d'Alexandre Dumas fils, sont évoquées à propos de son roman *Les femmes qui tuent et les femmes qui votent*. Le but du roman serait de légitimer la revendication des femmes qui aspirent à voter. Alexandre Dumas fils, verrait dans cette aspiration une «tentative désespérée pour remplacer un autre programme, celui des femmes qui tuent parce qu'elles ne peuvent autrement, paraît-il, se faire rendre justice par une société dont toutes les lois, à ce qu'elles disent, sont dirigées contre elles». Pour «répondre à l'objection de ceux qui refusent aux femmes le droit de voter, parce qu'elles ne peuvent fournir le service militaire, M. Dumas citera par exemple Jeanne Hachette et Jeanne d'Arc, sans vouloir admettre que ce soient là des exceptions, et d'autre part, il nous dira de certaines femmes qu'elles sont *trop affinées par*

²⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1876, n° 19 du 16 février, p. 3.

²⁶ *Ibidem* 1880, n° 88 du 3 novembre, p. 3.

²⁷ *Ibidem*.

²⁸ *Confédéré* 1873, n° 14 du 16 février, p. 3.

l'éducation pour le travail des manœuvres». A ceux qui évoquent les «différences profondes qu'on peut remarquer entre l'homme et la femme», M. Dumas répond: «*La femme, il est vrai, n'a pas la barbe de l'homme, mais l'homme n'a pas les cheveux de la femme*»²⁹.

On pourrait aussi considérer comme un argument en faveur de l'émancipation politique des femmes l'attitude d'Hubertine Auclert. Si les femmes paient les impôts, pourquoi ne jouiraient-elles pas des droits politiques?

Il est intéressant de remarquer que souvent l'émancipation politique des femmes est attribuée, dans la presse, à la galanterie.

Lorsque les Schwyzois «accordent» le droit de vote aux femmes, le *Confédéré* commente: «A eux désormais le bouquet pour la galanterie!»³⁰

Lorsque des *gentlemen* américains déclarent que les femmes ont «tous les droits possibles» à être représentées à la Convention constitutionnelle de Jefferson City, la *Nouvelle Gazette du Valais* ajoute: «La galanterie n'était peut-être pas absolument étrangère à cette déclaration»³¹.

Il est vrai que l'époque se plaît à évoquer plus souvent le charme de la femme que son intelligence...

Les obstacles et les arguments contre le droit de vote des femmes l'emportent, en réalité, sur ceux qui lui sont favorables.

Paradoxalement, alors que dans la vie religieuse et sociale, la femme n'a guère le droit à la parole, parmi «les nombreuses raisons» qui font «repousser l'intromission de la femme dans la politique», on ose évoquer le caractère bavard de la femme, défaut reproché dans le dixain suivant:

«Qu'une femme parle sans langue
«Et même fasse une harangue,
«Je le crois bien;
«Qu'ayant une langue au contraire
«La femme puisse se taire,
«Je n'en crois rien.»³²

C'est en tout cas l'opinion d'un chroniqueur du *Messenger des Alpes*, journal vaudois, dont l'article est repris par le *Confédéré* au début 1873. Le même article fait allusion à une conférence donnée à Aigle par M. Berguer qui a développé un exposé des motifs «qui lui font repousser l'émancipation des femmes telle que la rêvent Stuart Mill, Goeg, Pelletan et *tutti quanti*; son exposition simple mais riche de faits et de raison aurait converti à sa manière de voir un auditoire bien moins disposé à se laisser convaincre».

²⁹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 105 du 31 décembre pp. 1-3.

³⁰ *Confédéré* 1874, n° 62 du 2 août, p. 3.

³¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1875, n° 21 du 17 février, p. 1.

³² Extrait du *Messenger des Alpes*, repris par le *Confédéré* 1873, n° 14 du 16 février,

Un autre argument évoqué est celui que les femmes ne peuvent fournir le service militaire: «Il est certain que nombre de femmes très propres au travail de manœuvres dans le sens des travaux fatigants, comme par exemple, les travaux des champs, sont pourtant impropres aux manœuvres de la guerre qui répugnent non moins à leur caractère qu'à leurs fonctions»³³.

Les adversaires du droit de vote évoquent aussi les différences profondes «qu'on peut remarquer entre l'homme et la femme»³⁴, différences relevées aussi bien sur les plans physique et psychologique qu'intellectuel.

D'autre part, on est contre le droit de vote en vertu de la place que l'on assigne à la femme dans la société. Ainsi, lorsque le projet de révision de la constitution fédérale de 1872 suscite la formation de deux clans opposés, à l'école secondaire des filles de Fribourg, les écolières sont remises à leur place: «Allons donc, petites filles, profitez des leçons que l'on vous donne, apprenez à écrire et à tricoter mais, de grâce, ne vous mêlez pas de politique»³⁵.

Enfin, le fait de l'«indifférence générale des femmes» ne pouvait-il pas être utilisé par certains comme argument contre l'émancipation politique des femmes?

3. Les réactions de la presse

Le mouvement d'émancipation des femmes provoque à la fois de l'étonnement, de l'ironie et de la crainte.

La presse manifeste de l'étonnement. Ainsi, mentionnant le Congrès du droit des femmes tenu à Paris, en été 1878, la *Nouvelle Gazette du Valais* écrit que ce congrès, «pour ne pas être officiel, n'en a été que plus curieux»³⁶.

Très souvent, le mouvement d'émancipation est trouvé ridicule. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir que M. Pierre Esseiva de Fribourg, remporte pour la huitième fois, avec une satire sur l'«émancipation des femmes», la médaille en or, «prix de concours de poésie latine ouvert par l'Académie royale néerlandaise»³⁷.

Une séance du Congrès de la Paix et de la Liberté, tenu à Lausanne, en automne 1871, fournit l'occasion de ridiculiser les oratrices. La citoyenne Andrée Léo, ayant fait l'apologie de la Commune, le président du congrès la pria de conclure, cette question n'entrant pas dans celle à l'ordre du jour: la question sociale. «Suit à la tribune M^{me} Delhomme qui proteste contre l'infamie qu'on a eue de couper la parole à

³³ *Nouvelle Gazette du Valais* 1880, n° 15 du 31 décembre, pp. 1-3.

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ Article repris du *Chroniqueur* par la *Gazette du Valais* 1872, n° 59 du 19 mai, p. 3.

³⁶ *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 92 du 4 août, p. 3.

³⁷ *Ibidem* 1880, n° 22 du 17 mars, p. 2.

M^{me} Andrée Léo et qui s'écrie: «Les femmes sont opprimées par les hommes, et cependant *la femme est la mère de l'homme!*» (sic). Cette vérité de la Palisse provoque une explosion; on crie de toutes parts: «La mère de Lhomme! La mère de Lhomme!» N'y tenant plus, M^{me} Delhomme dégringole de la tribune [...] et le second acte au Congrès de la Paix et de la Liberté se termine par un éclat de rire qui fait trembler les vitres»³⁸.

Lorsque M^{lle} Hubertine Auclert refuse de payer ses impôts, l'*Ami du peuple* a ce commentaire: «On voit surgir, à notre époque, bien des nouveautés et des drôleries inconnues au bon vieux temps. Il ne manquait plus que celle-ci: les femmes demandant à intervenir dans la politique et à faire des lois. [...] Cela fait rire, mais il faut bien se garder de croire que ce progrès soit impossible. Tout peut arriver en ce temps de folies»³⁹.

Mais le *Confédéré* ne fait pas mieux dans le mauvais goût lorsqu'il publie la *variété* suivante: «Dans une réunion sur l'émancipation de la femme au point de vue politique, une de ces Louise Michel était à la tribune:

– Oui, citoyennes, la place de la femme est à la Chambre...

Une voix:

– A coucher!»⁴⁰

Face à ce mouvement qui dérange, qui sort des schémas conventionnels et conformistes, on manifeste donc de l'ironie. Mais on ressent aussi de la peur.

Les femmes nihilistes russes horrifient et scandalisent la presse. Comment souscrirait-on à la doctrine de Bakounine, décrite par la *Nouvelle Gazette du Valais*, qui reprend une étude publiée dans la *Germania*: propriété nationale de tous les biens dont la jouissance appartient à tous ceux qui travaillent; formation de l'Etat communiste qui pourvoit à l'éducation des enfants; pleine liberté des sexes qui permet de choisir la femme ou le mari qu'on veut; abolition de la religion, coutume superstitieuse⁴¹.

Le mouvement nihiliste russe fait d'autant plus peur que le «quartier général du socialisme est à l'étranger, – en Suisse et en Angleterre»⁴².

Le mouvement socialiste allemand apparaît lié à des revendications antireligieuses: «C'était dans une de ces réunions socialistes de Berlin devenues si tristement célèbres. On avait admis des femmes à la réunion et l'une de ces femmes, une mère, monta à la tribune. Je ne veux point redire tous les blasphèmes de son discours. *A quoi bon la religion?* s'écria cette mère. *Ce Dieu en qui nous avons confiance, nous a-t-il aidés*

³⁸ Article repris de la *Gazette de Lausanne* par la *Gazette du Valais* 1871, n° 113 du 1^{er} octobre, p. 2.

³⁹ *L'Ami du peuple* 1880, n° 22 du 30 mai, p. 4.

⁴⁰ *Confédéré* 1881, n° 82 du 18 octobre, p. 3.

⁴¹ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 19 du 5 mars, p. 1.

⁴² *Ibidem*.

une seule fois? Il est temps, grand temps que les femmes tournent le dos à la religion. Ne tolérons pas davantage qu'on enseigne la religion à nos enfants à l'école. Ces paroles cyniques, surtout dans la bouche d'une mère, furent suivies de longs applaudissements. Que vous en semble, mères de famille qui m'écoutez? Que pensez-vous de cette mère qui demande ainsi compte à Dieu de qui elle tient tout, jusqu'au son de sa voix dont elle se sert pour l'outrager? Que pensez-vous de cette mère qui ne veut plus qu'on enseigne à son enfant qu'il a une âme immortelle, qu'il est la créature privilégiée de Dieu, que Dieu lui réserve une destinée éternelle et glorieuse? Que pensez-vous de cette mère qui veut qu'on dise à son enfant qu'il est de la même nature que la brute et qu'il n'a à attendre après la mort qu'un enfouissement semblable à celui de la brute?

Parmi les mères qui m'entendent, aucune assurément ne tolérerait qu'on tînt à son enfant un si horrible langage. Mais il est constaté que notre époque, après dix-huit siècles de christianisme, a produit des mères assez dénaturées pour demander une pareille éducation pour leurs enfants. Voilà le résultat final de la guerre moderne contre l'Eglise!»⁴³

Les mouvements français où l'on voit s'agiter des femmes apparaissent liés à des revendications visant au bouleversement des valeurs établies.

Les «pétroleuses» de la Commune ressuscitent les sinistres «trico-teuses» de la Révolution.

L'«émancipation civile et politique des femmes» figure au programme du Congrès ouvrier de Marseille de l'automne 1879 à côté, entre autres calamités, du divorce, de l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, du maintien des grèves, de la suppression du budget des cultes et de la suppression du Sénat et de la présidence de la République. La religion est mise en danger; ainsi la «Kommunardin Paula Mink» pense que, pour que les femmes gagnent la révolution, il faut d'abord chasser la religion de la famille et de l'école⁴⁴.

L'attitude des femmes portant une ganse rouge au corsage et chantant la *Marseillaise* (chant honni par la presse conservatrice du Valais et qui n'est pas encore hymne national français), l'attitude de ces femmes venues accueillir les Communards amnistiés de retour d'exil, est ressentie par la presse comme l'image d'un changement de société: «Vous avez proscrit les cortèges de jeunes filles habillées de blanc, et maintenant, ce sont des femmes au ruban rouge»⁴⁵.

Les idées d'Alexandre Dumas fils confinent au blasphème. «Ayant démontré à son sens que le vote de la femme doit, en la délivrant, régénérer la société, il s'écrie: «*Pour le moment, nous sommes en train*

⁴³ *Ibidem* 1878, n° 60 du 22 mai, supplément. Discours à St-Nicolas de l'abbé Winterer, curé de Mulhouse, député au Reichstag, le 3 juin 1878, pour le pèlerinage de Fribourg sur la tombe de Pierre Canisius.

⁴⁴ *Walliser Bote* 1880, n° 52 du 25 décembre, p. 2.

⁴⁵ *Nouvelle Gazette du Valais* 1879, n° 80 du 1^{er} octobre, p. 1.

de délivrer la femme; quand ce sera fait, nous tâcherons de délivrer Dieu (!!) et, comme alors, il y aura entente parfaite entre les trois corps d'état éternels (!!) Dieu, l'homme et la femme, nous verrons plus clair et nous marcherons plus vite». Ce à quoi l'auteur de l'article, Aug. Roussel, ajoute le commentaire suivant: «Comprendre qui pourra cet amphigouri blasphématoire; ce qui est certain, c'est que M. Dumas patauge affreusement dans une littérature hystérique et ténébreuse, qu'il fait des livres malsains au service d'une vilaine besogne et que volontiers on les comparerait à ces sortes de mouches qui vivent des matières putrides et qui se croiraient sublimes parce qu'elles ont des ailes dont elles ne font point usage. Au fait, nous avons lu quelque part que le nouveau livre de M. Dumas est un chef-d'œuvre. Nous concédons que c'est le chef-d'œuvre de l'extravagance et du pot pourri»⁴⁶.

Ainsi, le mouvement d'émancipation politique des femmes, à ses débuts, rencontre-t-il l'étonnement, l'ironie et la crainte.

4. La femme et la vie politique en Valais

Personne ne défend, en Valais, la cause du droit de vote des femmes.

Certes, on peut bien lire dans le *Confédéré* du 12 janvier 1877 un grand article sur plus de trois colonnes, intitulé *De l'émancipation des femmes*. L'auteur, F. E., jeune étudiant en droit, regrette que le Grand Conseil se soit séparé le 3 décembre 1876 sans avoir proclamé «un principe bientôt reconnu partout: *l'émancipation des femmes*».

Mais l'étonnement du lecteur du XX^e siècle s'évanouit très vite: «Entendons-nous bien [*poursuit F. E.*] ce mot, dont on a parfois abusé, réveille de prime abord certains souvenirs risibles qui n'ont rien à faire ici.

» Il ne s'agit pas de revendiquer pour la femme le droit de pérerer en public dans les assemblées politiques ou religieuses, une participation plus ou moins directe au gouvernement de la société... Rien de tout cela. Tel n'est pas le rôle naturel de la femme: l'intérieur de la famille, mais non la place publique, voilà son domaine. Elle ne gagne rien à en sortir. [...] Pas question ici des droits *politiques* des femmes. Je viens seulement revendiquer leurs droits *civils*. » (D'après F. E., seuls Lucerne et le Valais font état dans leur code civil d'un conseil judiciaire pour les femmes). «[...] Dans son souffle puissant et régénérateur, le Christianisme a heureusement dissipé les épaisses ténèbres que le paganisme fit un moment planer sur le monde; la femme avilie et dégradée fut élevée à

⁴⁶ *Ibidem* 1880, n° 105 du 31 décembre, pp. 1-3.

sa dignité morale. A nous maintenant de l'élever à sa dignité civile. Qu'on la place sur le même pied que l'homme et qu'elle jouisse une fois de tous les droits auxquels elle peut prétendre»⁴⁷.

L'auteur de la chronique valaisanne parue dans la *Gazette du Valais* du 20 mars 1870 renvoie simplement les femmes à leurs robes et chiffons et à leurs casseroles: «Les temps ne sont pas mûrs encore. Le sexe aimable ne nous semble pas pour le moment à la hauteur des destinées qu'on lui réserve. Il faut lui parler de ses robes, de ses chiffons et non de ses droits.»

Il se moque «de cet âge d'or rêvé par les socialistes en robe, où la femme, le fusil au bras et le sabre au côté partage avec les guerriers la défense du territoire menacé et où l'éligibilité lui permet de prendre part aux délibérations législatives. Reste alors la question du pot-au-feu, et ce n'est pas nous alors qui la voulons résoudre».

Dans le *Confédéré* du 7 janvier 1875, A. s'exclame: «Tout le monde est d'accord pour exclure du vote les condamnés à des peines criminelles, les idiots et les aliénés». Les lectrices étaient-elles conscientes de faire partie de ce triste cortège?

En 1869, les instituteurs et institutrices valaisans avaient été dûment chapitrés sur le rôle des femmes, lors de la conférence du Père de Raemy, de Fribourg: «Non, les femmes ne sont point faites pour les hautes abstractions de la philosophie, ni pour les triomphes de l'art oratoire, ni pour les agitations de la vie publique. Qu'iraient-elles faire au forum, elles dont la place naturelle est de briller dans un salon? Pourquoi ambitionneraient-elles de dominer dans les assemblées législatives quand elles peuvent exercer un si doux empire au sein du foyer domestique? Pourquoi aspireraient-elles aux lauriers de la littérature et des arts, alors qu'elles peuvent attacher leur nom (celui de leur mari) à des œuvres bien plus vivantes, bien plus immortelles?»⁴⁸

Dans une société qui se proclame chrétienne, l'argument avançant que la place naturelle de la femme est au foyer, est renforcé par une vision de l'ordre naturel des choses voulu par Dieu. Comme le dit le Père de Raemy: «Encore une fois, nous ne voulons point sortir la femme du cercle d'activité que Dieu lui a tracé: nous la laisserons au foyer de la famille, dans cet humble sanctuaire qu'elle doit embellir et vivifier»⁴⁹.

⁴⁷ *Confédéré* 1877, n° 2 du 12 janvier, p. 2. Lorsque Z. demande la parution d'un précis d'histoire du Valais pour les écoles et d'un livre pour l'instruction civique, il a en vue ce dernier ouvrage pour éveiller et développer «chez le jeune homme de la reconnaissance, de l'attachement et du dévouement à la patrie» (*L'Ami du peuple* 1879, n° 16 du 13 avril, p. 3). Il n'est pas question d'instruction civique pour la jeune fille.

⁴⁸ *Gazette du Valais* 1869, n° 116 du 8 octobre, p. 3.

⁴⁹ *Ibidem*.

Dès lors, comment oser se placer hors d'un cercle d'activité «tracé par Dieu»? ⁵⁰

Si les «temps ne sont pas mûrs», on voit tout de même s'ouvrir quelques perspectives dans la question de l'émancipation politique des femmes, à la lecture de certains faits. En effet, il existait certaines Valaisannes assez délurées pour oser participer aux cabales électorales. Ces extravagantes sont Bas-Valaisannes, et radicales. Ces épisodes font l'effet de petits scandales.

Le premier se situe à St-Maurice, le 2 mars 1873, lors du renouvellement du Grand Conseil qui fait passer ce district des conservateurs aux radicaux, d'où quelques réactions un peu amères de la presse conservatrice. Un correspondant de la *Gazette du Valais*, qui signe *Un amateur de jupon électoral*, se moque de l'attitude d'une dame de St-Maurice, séductrice d'électeurs, qui «hier soir [...] se défaillait dans l'alcôve [et] aujourd'hui, du haut de son balcon [...] fait la nique aux conservateurs. [...] Comment voulez-vous que les électeurs résistent à tant de séduction et à une paire de si beaux yeux! surtout lorsque la veille des élections on se voit de si près et si tendrement serré par des mains féminines. Et le jour même, au lieu de trouver Madame à cinq heures du matin, son livre d'heures sous le bras, on la voit se lancer au pas gymnastique [sic] court-vêtue dans le trou ou allée du Four, à la poursuite des électeurs. Par grand bonheur que la mode veut aujourd'hui que les Dames portent un vêtement autrefois la propriété exclusive de l'homme, un vêtement qui ne peut se nommer par son nom sans faire tomber en pâmoison une fille d'Albion, laquelle en se défaillant et de sa bouche en cœur, laisse échapper ce mot *shokins* [sic]; par bonheur, dis-je, sinon les électeurs auraient fui» ⁵¹.

Le deuxième épisode se passe à Martigny-Combe où une «grande majorité» radicale l'emporte aux élections au Conseil national du 27 octobre 1878: «Le dimanche, 27 octobre, jour du scrutin, se joua dans une commune du district, une scène d'une délicieuse nouveauté. Une Junon endimanchée parcourt la foule et distribue les billets aux électeurs, ceux-ci ont quelquefois de petites dettes, ce qui ne laisse pas de rehausser les charmes de la comère [sic]. Au sommet de l'escalier électoral, devant la porte de la salle, debout comme deux archanges, posent deux amazones, les mains pleines de billets; c'est par là qu'on entre pour voter. Ah! quel plaisir d'être électeur! Les œillades, les sourires, les billets tombent sur vous drus comme grêle; c'est un feu croisé qui vous surprend, vous saisit, diantre vous éreinte, vous

⁵⁰ Dans son article *La femme et la civilisation (Etudes*, novembre 1975, p. 484), France Farago pense qu'«il est urgent de dénoncer l'immense mystification culturelle dont la femme a été la victime, mystification d'origine religieuse ayant entièrement survécu cependant dans la désacralisation des coutumes, des représentations, du droit; cette mystification reposant essentiellement sur la présentation d'un fait de culture (donc historique, transitoire, local, particulier) comme fait de *nature* (donc ontologique, universel et éternel), enfermant la vie féminine dans un véritable *destin*, destin maudit...»

⁵¹ *Gazette du Valais* 1873, n° 32 du 16 mars, p. 3.

extermine au passage. Pour achever les blessés, papa est là qui fait le guet, papa vous accompagne jusqu'à l'urne le bonhomme qui va au scrutin [...] *On n'a anco jamé iu onna femmalla delivra ly billets po li éléchons*, disait, qu'on lui pardonne, un vieux paysan qui s'était laissé séduire. Cabale et amour! *Hé bien, aujourd'hui, nous nous en sommes mêlées*, disait avec une adorable naïveté, l'une des fées cabaleuses, le soir de la votation.

» La corruption des suffrages est un délit prévu par la loi qui est applicable aux deux sexes.

» C'est dommage, car c'est un joli bouquet que les radicaux peuvent se mettre à la boutonnière»⁵².

La *Nouvelle Gazette du Valais* revient deux semaines plus tard sur cette affaire: «Une autre commune, illustre désormais, vit comme aux siècles des Cornélie, des Jeanne d'Arc, des Jeanne Hachette, le sexe faible prendre activement et efficacement la défense des libertés publiques menacées. [...] Il serait superflu de vouloir s'arrêter plus longtemps devant un sujet rebattu et retapé [*c'est-à-dire les procédés de brigue électorale*] qui mettra toujours dans un relief incontestable la supériorité du talent et la fécondité merveilleuse de l'esprit radical en gestation de cabales et en voie d'intrigues»⁵³.

La participation féminine aux manifestations préélectorales fait donc partie des tactiques de l'ennemi, et l'on s'en moque.

D'après *L'Ami du peuple*, ce début d'«émancipation» féminine tournera au ridicule lors des élections suivantes au Conseil national où triompheront les conservateurs de Martigny-Combe. Cette fois, c'est un «naturaliste» qui signe l'article, publié le 13 novembre 1881: «Tout le monde se souvient qu'en 1878, lors des élections pour le Conseil national, deux fées, précédées d'une Junon endimanchée, ont fait leur apparition et n'ont pas peu contribué à faire donner une grande majorité à la liste radicale dans notre commune.

» Mais voilà un changement de décor, le 30 octobre 1881: les fées reparaisent avec leur Junon, cette fois fort peu endimanchée, elles font tous leurs efforts, mais quelle différence de résultat! A quoi attribuer ce phénomène? C'est bien simple. Les fées ont vieilli, la Junon n'est plus si bien attifée, et les Combevins ne sont plus si galants»⁵⁴.

Le *Confédéré* du 17 décembre 1880 laisse entendre que, du côté conservateur, il y a aussi des femmes qui se mêlent de la politique: «Nous posons au Département de l'instruction publique la question suivante: Il y a à l'école normale des institutrices françaises une sous-maîtresse; ce n'est pas un *bas bleu*, non, ce n'est qu'une chaussette qui, au lieu d'enseigner à ses élèves le peu qu'elle sait, leur fait des cours politiques où les libéraux sont fort mal menés et comme l'école est

⁵² *Nouvelle Gazette du Valais* 1878, n° 130 du 3 novembre, p. 1.

⁵³ *Ibidem* 1878, n° 136 du 17 novembre, p. 1.

⁵⁴ *L'Ami du peuple* 1881, n° 46 du 13 novembre, p. 3.

fréquentée aussi par des demoiselles appartenant à des familles libérales, elles doivent entendre en silence injurier leurs pères. Est-ce là la liberté d'enseignement que nos législations fédérales et cantonales nous garantissent? Si c'est une école d'ultramontains, qu'on nous le dise»⁵⁵.

Il serait certes présomptueux de voir dans les «souvenirs risibles» des élections bas-valaisannes le début d'un véritable mouvement d'émancipation politique des femmes en Valais. Mais si l'on poussait plus avant dans le siècle l'étude de la presse valaisanne, peut-être pourrait-on quand même y voir comme un signe précurseur, comme une petite brèche dans le bloc monolithique de la préhistoire de la vie politique féminine valaisanne? La question reste posée.

⁵⁵ *Confédéré* 1880, n° 51 du 17 décembre, p. 2.

Table des matières

Quatrième partie: L'alimentation et son hygiène	82
I. Le panier de la ménagère	82
1. L'alimentation de base	82
Les légumes. - Les fruits. - Les poissons. - Les viandes. - Les sucreries. - Les boissons. - Les produits importés. - Les produits nouveaux fabriqués. - Les habitudes locales.	
2. Quelques spécialités	91
La raclette. - Le quinancer. - Les escargots. - Les écrevisses.	
3. Jours de fêtes et occasions particulières	93
Les élections. - Noël. - Pâques. - Les pique-niques. - Les ensevelissements.	
II. Hygiène alimentaire et évolution des habitudes	97
1. Ouvrages culinaires, recettes, équipement ménager	97
2. Conseils d'hygiène alimentaire	101
Valeur nutritive de certains produits (pain - lait - café - soja). - Conseils diététiques.	
3. Quelques dangers et mauvaises habitudes dans la cuisine	106
Empoisonnement. - Falsifications et sophistications. - Malpropreté. - Abus divers. - Abus de l'alcool.	
4. La nostalgie du passé: exaltation de la simplicité	116
III. Les problèmes de la ménagère	119
1. L'eau potable	119
2. La lutte contre les parasites	120
3. La conservation des aliments	121
IV. Les problèmes de la consommatrice	124
1. Quelques produits mis en cause	124
Les produits laitiers: approvisionnement et qualité. - Le pain: prix et poids. - La viande: prix et qualité.	
2. Les solutions proposées	129
L'assistance. - Vers l'organisation des consommateurs (fruiteries et laiteries - la boulangerie économique - les sociétés de consommation).	
V. La ménagère et la santé	137
1. La situation sanitaire du canton	137
2. Les femmes et les soins aux malades	140
Instruction et conseils. - Les produits pharmaceutiques.	
3. Les remèdes de «bonne femme»	145
4. Les cures	149
Conclusion	152

Cinquième partie: La vie religieuse	153
1. La pratique religieuse	153
2. Le rôle de la femme dans la vie spirituelle	153
La femme chrétienne, vue par l'évêque de Sion, Mgr Jardinier. – La femme chrétienne, vue par la presse (dévotion - soumission et sacrifice - charité et rôle rédempteur).	
3. La religieuse	164
Conclusion	165

Sixième partie: La vie politique	166
1. Principaux faits rapportés par la presse, à l'étranger et en Suisse	166
Chili. – Grande-Bretagne. – Etats-Unis. – Russie. – France. – Suisse.	
2. Les arguments pour et contre l'émancipation politique des femmes	170
3. Les réactions de la presse	172
4. La femme et la vie politique en Valais	175